



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération
Bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation recherche
78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955

Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Service de l'enseignement technique
Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences
Bureau des dotations et des compétences

Note de service

SG/SRH/SDCAR/2021-33

15/01/2021

Date de mise en application : 13/01/2021

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 13

Objet : campagne annuelle de mobilité des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement technique agricole public (personnels stagiaires, titulaires et contractuels à durée indéterminée) et sous statut agriculture de l'enseignement maritime : règles et procédure – rentrée scolaire 2021.

Destinataires d'exécution

DRAAF et DAAF / SRFD et SFD
EPLEFPA et EPN
MTES
ENSFEA
Organisations syndicales

Résumé : La présente note de service définit les modalités de dépôt et de traitement des demandes

de mutation, pour la rentrée scolaire 2021, des personnels enseignants et CPE, stagiaires, titulaires et contractuels à durée indéterminée.

Textes de référence : Loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (not. article 60) ; Décret n° 71-618 du 16 juillet 1971 fixant les obligations de service hebdomadaire des personnels d'enseignement et des personnels d'éducation physique et sportive des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles ;

Décret n° 82-624 du 20 juillet 1982 fixant les modalités d'application pour les fonctionnaires de l'ordonnance n° 82-296 du 31 mars 1982 relative à l'exercice des fonctions à temps partiel ; Décret n° 85 986 du 16 septembre 1985 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État et à certaines modalités de cessation définitive de fonctions ; Décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

Décret n° 90-89 du 24 janvier 1990 relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole (notamment son article 15) ; Décret n° 90-90 du 24 janvier 1990 relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel agricole (notamment son article 22) ;

Décret n° 91-166 du 12 février 1991 relatif à l'indemnité de première affectation allouée à certains personnels enseignants relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Décret n° 92-778 du 3 août 1992 relatif au statut particulier des professeurs certifiés de l'enseignement agricole (notamment ses articles 35 et 36) ;

Décret n°94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'état et de ses établissements publics ;

Décret n°95-313 du 21 mars 1995 relatif au droit de mutation prioritaire et au droit à l'avantage spécifique d'ancienneté accordés à certains agents de l'Etat affectés dans les quartiers urbains particulièrement difficiles ; Décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires

Circulaire DGER/SDACE/C2004-2007 « MAYAJUR » du 16-08-2004 ; Circulaire

SG/SRH/SDDPRS/C2009-1005 du 20 avril 2009 "Indemnité de départ volontaire – Aides aux restructurations" ; Note de service DGER/SDEDC/N° 2010-2022 du 23 février 2010 relative à la place des professeurs agrégés au sein de l'enseignement agricole technique public (modifiée).

Note de service n° 2020-31 du 16 janvier 2020 fixant les lignes directrices de gestion du ministère de l'agriculture et de l'alimentation relatives à la politique de mobilité

La présente note de service définit les modalités de dépôt et de traitement des demandes de mutation, pour la rentrée scolaire 2021, des personnels enseignants et d'éducation, stagiaires, titulaires et contractuels à durée indéterminée, gérés par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) sur les postes publiés en annexe¹, offerts dans les lycées des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) ou en services et établissements publics relevant de ce ministère.

Relèvent également de cette note :

- les demandes de mutation des personnels titulaires et stagiaires précités sur les postes offerts en lycées professionnels maritimes et aquacoles (LPM/LPMA) relevant du ministère de la Transition écologique (MTE) et devant être pourvus, dans le cadre de la convention de gestion en date du 22 mars 2004, complétée le 11 décembre 2007, par des agents relevant des corps enseignants et d'éducation du MAA.
- les demandes de mobilité visant à une reconversion professionnelle (par reconnaissance de double compétence ou par la voie du détachement) dans le cadre des modalités définies par la note de service DGER/SDEDC 2018-720 du 25 septembre 2018, faisant suite à une déclaration d'intention de mobilité effectuée au titre de la rentrée scolaire 2021 conformément au point 1.2 a) de la note de service SG/SRH/SDCAR 2020-623 du 8 octobre 2020.

Les candidatures sur les postes de directeurs de centres (CFA, CFPPA, exploitation agricole, ateliers technologiques, sous statut d'emploi et hors statut d'emploi) et de direction d'EPLEFPA (directeurs et directeurs adjoints sous statut d'emploi) font l'objet de notes de service distinctes. De même, la mobilité des agents contractuels d'enseignement bénéficiant d'un contrat à durée déterminée (ACEN CDD) fera l'objet d'une note spécifique.

Enfin, les demandes de congé de formation professionnelle et de congé de mobilité font l'objet d'une note de service spécifique publiée le même jour que la présente note de service.

La présente note, d'une part, rappelle les dispositions générales de la mobilité sur les postes d'enseignement et d'éducation (personnels concernés et grands principes) ainsi que les règles applicables selon les personnels et, d'autre part, publie la liste des postes offerts au titre de 2021 :

- A** - Dispositions générales :
 - I- Personnels concernés
 - II- Demandes de mutation
- B** - Règles générales de mutation
 - I- Agents titulaires
 - II- Agents stagiaires
 - III- Agents ayant la qualité de travailleurs handicapés recrutés par la voie contractuelle
 - IV- Agents contractuels d'enseignement et d'éducation bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée
 - V- Postes spécifiques
 - VI- Situations administratives particulières
 - VII- Envoi des dossiers par les agents
 - VIII- Accusé de réception
 - IX- Modalités de recours

¹ Annexes A, B, C et D

C - Liste des postes offerts au titre de la rentrée scolaire 2021

Elle est enfin complétée par 7 annexes relatives au dossier de candidature (numérotées de 1 à 7), de 4 annexes relatives à la publication des postes (numérotées de A à D) **et d'une annexe indiquant le calendrier prévisionnel de la mobilité.**

A – DISPOSITIONS GENERALES

I- Personnels concernés :

1. Les agents des corps suivants relevant du MAA, à savoir :

- les professeurs certifiés de l'enseignement agricole (PCEA), titulaires et stagiaires ;
- les professeurs de lycée professionnel agricole (PLPA), titulaires et stagiaires ;
- les conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole (CPE), titulaires et stagiaires ;
- les ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE) titulaires ;
- les ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF) titulaires qui se portent candidats sur des postes offerts au sein des lycées des EPLEFPA, d'établissements publics d'enseignement supérieur agricole, des établissements publics nationaux et des services relevant du ministre chargé de l'agriculture et des établissements publics d'enseignement maritime relevant du MTE, publiés en annexe de la présente note de service.

S'agissant des enseignants et CPE stagiaires, il convient de préciser que :

- sous réserve des dispositions particulières du B – II, la participation à la mobilité est obligatoire pour les stagiaires lauréats de concours externes affectés administrativement à l'école nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole (ENSFEA) le temps de leur scolarité, ainsi que pour les stagiaires lauréats des concours internes affectés sur un poste d'ajustement pour leur année de stage, afin qu'ils obtiennent leur affectation comme titulaire ;
- la participation à la mobilité est facultative pour les stagiaires lauréats des concours internes affectés sur un poste de titulaire pour leur année de stage.

Enfin, les agents titulaires ayant bénéficié d'une affectation à caractère provisoire au titre de l'année scolaire 2020-2021, conformément à la notification reçue au moment de cette affectation, doivent **IMPERATIVEMENT** participer à cette campagne de mobilité.

- ##### 2. Les enseignants du second degré relevant du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (MENJ) - professeurs agrégés de l'enseignement du second degré, professeurs certifiés, chargés d'enseignement, professeurs d'éducation physique et sportive, et professeurs de lycée professionnel respectivement régis par les décrets n°72-580, 72-581, 72-582 du 4 juillet 1972, n° 80-627 du 4 août 1980 et n° 92-1189 du 6 novembre 1992), qu'ils soient actuellement en poste en lycée agricole ou non, peuvent se porter candidats sur les postes publiés aux annexes A et C de la présente note de service.

Les enseignants du second degré relevant du MENJ qui ne sont pas déjà affectés en lycée agricole verront leur candidature examinée après expertise de leur capacité à enseigner la discipline du poste demandé.

- ##### 3. Les agents bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée (CDI) peuvent se porter candidats sur les postes publiés en annexe de la présente note, s'ils souhaitent changer d'affectation ou s'ils sont contraints à la mobilité. Ces situations sont précisées au point B-IV-2° *infra*.

Leur candidature sera examinée après les affectations des personnels titulaires et stagiaires.

Si dans leur ensemble les personnels susmentionnés peuvent se porter candidat sur tous les postes d'enseignement et d'éducation publiés, ces postes restent par principe prioritairement attribués aux agents du corps attendu.

SITUATIONS PARTICULIERES :

La situation des agents placés en congé parental ou en disponibilité, mis à disposition ou en détachement, qui souhaitent réintégrer un poste à la rentrée scolaire 2021 est précisée au point B – VI *infra*.

Enfin, les agents placés en congé de mobilité ou en congé de formation professionnelle au titre de l'année 2020-2021 ne participent au mouvement que s'ils souhaitent faire une mobilité sur un autre poste que celui occupé antérieurement à leur départ en congé.

II- Demandes de mutation

1°- Généralités

La mobilité sur les postes d'enseignement et d'éducation est organisée en un seul cycle annuel. Elle s'inscrit dans le cadre des principes posés par la loi du 11 janvier 1984 (notamment les articles 60, 62 et 62 bis), par les lignes directrices de gestion fixées en application du décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019² et enfin, pour les personnels enseignants et d'éducation, par le barème joint à la présente note (annexe 7).

Il en résulte que les priorités définies par les articles 60 et 62 *bis* de la loi du 11 janvier 1984 et la prise en compte des demandes individuelles des agents et de leur situation de famille sont conditionnées à leur compatibilité avec le bon fonctionnement du service.

Les priorités légales applicables aux personnels **titulaires et stagiaires** entrant dans le champ de la campagne de mobilité concernent :

- les fonctionnaires dont l'emploi est supprimé dans le cadre d'une restructuration d'un service de l'Etat ou de l'un de ses établissements publics ;
- les fonctionnaires séparés de leur conjoint pour des raisons professionnelles, ainsi qu'aux fonctionnaires séparés pour des raisons professionnelles du partenaire avec lequel ils sont liés par un pacte civil de solidarité s'ils produisent la preuve qu'ils se soumettent à l'obligation d'imposition commune prévue par le code général des impôts ;
- aux fonctionnaires en situation de handicap relevant de l'une des catégories mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 5212-13 du code du travail ;
- aux fonctionnaires qui exercent leurs fonctions, pendant une durée et selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat, dans un quartier urbain où se posent des problèmes sociaux et de sécurité particulièrement difficiles ;
- aux fonctionnaires qui justifient du centre de leurs intérêts matériels et moraux dans une des collectivités régies par les articles 73 et 74 de la Constitution ou en Nouvelle-Calédonie ;

² Décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires et note de service n° 2020-31 du 16 janvier 2020 relative aux lignes directrices de gestion

- aux fonctionnaires, y compris relevant d'une autre administration, dont l'emploi est supprimé et qui ne peuvent être réaffectés sur un emploi correspondant à leur grade dans leur service.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, sont introduits de nouveaux critères établis à titre subsidiaire et pouvant conférer une priorité aux fonctionnaires ayant exercé leurs fonctions pendant une durée minimale dans un territoire ou dans une zone rencontrant des difficultés particulières de recrutement ou aux fonctionnaires ayant la qualité de proches aidants au sens de la sous-section 3 de la section 1 du chapitre II du titre IV du livre Ier de la troisième partie du code du travail.

Conformément aux statuts particuliers des corps de PCEA, PLPA, IAE, IPEF et CPE et aux dispositions du décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 applicables aux agents contractuels en CDI, il revient au ministre chargé de l'agriculture et, par délégation, à ses services, de définir les conditions de dépôt des demandes de mobilité, de prononcer les mutations et d'établir le tableau annuel des mutations. Sous réserve des mutations prononcées en cours d'année, notamment dans l'intérêt du service, les décisions d'affectation prennent effet à la rentrée scolaire.

Aucun agent ayant participé à la campagne de mobilité ne pourra être muté sur un poste qui ne figure pas sur l'une des listes publiées en annexe de la présente note de service. Tout poste qui se libérerait après la dernière publication des résultats de la mobilité pourra être pourvu, **à titre provisoire**, par un lauréat de concours interne de l'année scolaire 2021-2022, un agent titulaire demandant sa réintégration à l'issue d'une disponibilité ou d'un détachement, ou par un agent contractuel en CDD ou CDI. Ces postes seront en tout état de cause publiés au mouvement de l'année scolaire suivante. Les postes à profil peuvent faire exception à cette règle.

Les postes libérés par des agents faisant valoir leurs droits à pension de retraite ne pourront être pourvus par des titulaires que si la date de radiation des cadres est antérieure au 15 novembre 2021 et a été enregistrée par le bureau des pensions du secrétariat général à la date de la dernière publication des résultats de la mobilité.

Il est instamment rappelé qu'en signant le formulaire de demande de mutation, l'agent s'engage à **accepter obligatoirement la mutation ou l'affectation** qu'il aura obtenue dans le cadre du mouvement.

Néanmoins, une demande de renonciation à la mutation en vue d'un maintien sur le poste occupé pourra être prise en compte **après** l'envoi de la notification d'affectation par le service des ressources humaines **uniquement** dans les cas suivants :

- décès du conjoint ou d'un enfant ;
- situation médicale aggravée des personnes à charge causant des entraves avérées à la mobilité ;
- événement de la vie privée d'une gravité exceptionnelle ;
- perte d'emploi du conjoint ; mutation du conjoint fonctionnaire dans le cadre d'un autre mouvement de personnel de la fonction publique d'Etat ;
- mutation imprévisible et imposée du conjoint ;
- obtention d'un autre poste dans le cadre d'une campagne de mobilité hors enseignement.

Cette demande, accompagnée des justificatifs, doit être **envoyée par courriel** sur l'adresse fonctionnelle mobilite-enseignement-technique.sg@agriculture.gouv.fr, avec pour objet « **DEMANDE DE RENONCIATION** ».

Les modalités de mobilité entre les corps d'enseignement et d'éducation du ministère de l'agriculture, en application de l'article 62 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, sont définies au II.3 de la note DGER/SDEDC/2018-720 du 25 septembre 2018 relative aux dispositifs d'appui individuel mis en œuvre pour accompagner les PLPA, les PCEA et les CPE, affectés dans un EPLEFPA, dans un projet de mobilité tendant à une réorientation du parcours professionnel ou en situation de reclassement.

Ce dispositif s'inscrit dans le calendrier de la mobilité.

2° - La fiche de vœu(x)

Les formulaires à utiliser pour solliciter une mutation ou une affectation sont annexés à la présente note³. Les modalités et le calendrier d'envoi des candidatures sont précisés au point VII ci-dessous. Le respect de la date limite de dépôt, soit le **vendredi 29 janvier 2021**, sera strictement contrôlé.

2.1 Dossier de mobilité des candidats fonctionnaires (titulaires et stagiaires)

Quel que soit le poste sur lequel un agent fonctionnaire se porte candidat pour la rentrée scolaire 2021, **il doit joindre** à sa demande de mutation **la page de garde du dossier mobilité et l'annexe 6 de la présente note, dûment complétées.**

Il doit cocher sur cette annexe 6 uniquement les rubriques correspondant à sa situation, qui déterminent **les pièces qu'il devra produire** pour sa prise en compte dans le cadre du barème de classement des demandes de mobilité (annexe 7). Pour une demande de mutation sur des postes d'enseignant ou de CPE, il convient de compléter **les annexes 1 et 4.**

Pour une demande de mutation ou d'affectation sur des postes à profil (chargé de mission, animateur de réseau...) ou d'enseignement en établissement d'enseignement supérieur agricole, il convient de compléter **les annexes 2, 3 et 4.**

Les agents titulaires placés en congé parental, en disponibilité, en détachement, mis à disposition ou bénéficiant d'une décharge syndicale totale et qui souhaitent réintégrer un poste d'enseignant ou de CPE à la rentrée scolaire 2021, ainsi que les agents en congé de mobilité ou en congé de formation professionnelle qui souhaitent changer de poste transmettront, **outre la page de garde et l'annexe 6, les annexes 1 et 4** (demande de mutation et accusé de réception) au SRFD / SFD de la région où ils étaient en poste antérieurement à leur situation actuelle.

Les agents **titulaires affectés à titre provisoire et exceptionnel sur des postes d'ajustement (ACEN) pour l'année 2020-2021** doivent formuler au moins six vœux.

Les demandes doivent être établies avec soin et précision. Les pièces justificatives requises seront obligatoirement jointes au dossier pour pouvoir être prises en compte. Les demandes postées **hors délai (après le vendredi 29 janvier 2021)**, illisibles ou incomplètes ne seront **pas prises en compte.**

³ Page de garde et annexes n°1 à 6

2.2 Dossier de mobilité des candidats agents contractuels d'enseignement (ACEN) en CDI

Quel que soit le poste sur lequel un ACEN en CDI se porte candidat pour la rentrée scolaire 2021, il **doit joindre** à sa demande de mutation **la page de garde du dossier mobilité dûment renseignée**.

Pour une demande de mutation sur postes d'enseignant ou de CPE, il convient de compléter, **les annexes 1 et 4**.

Pour une demande de mutation ou d'affectation sur des postes à profil (chargé de mission, animateur de réseau...) ou d'enseignement en établissement d'enseignement supérieur agricole, il convient de compléter **les annexes 2, 3 et 4**.

Les ACEN en CDI placés en congé non rémunéré pour raisons familiales ou personnelles qui souhaitent retrouver un poste d'enseignant ou de CPE à la rentrée scolaire 2021 transmettront **la page de garde et les annexes 1 et 4** (demande de mutation et accusé de réception) au SRFD / SFD **de la région où ils étaient en poste antérieurement à leur situation actuelle**.

Les demandes doivent être établies avec soin et précision. Les pièces justificatives requises seront obligatoirement jointes au dossier pour pouvoir être prises en compte. Les demandes postées **hors délai**, soit après **le vendredi 29 janvier 2021**, illisibles ou incomplètes ne seront **pas prises en compte**.

2.3 Dispositions communes

Il est conseillé aux agents, avant de s'engager sur leurs vœux, de prendre contact avec les chefs d'établissement afin d'avoir connaissance :

- du ou des sites correspondant au poste (dans le cas des établissements ou centres multi-sites : affectation administrative sur le premier des sites mentionnés sur l'annexe A);
- d'une possibilité de service réparti sur deux établissements (affectation administrative sur le premier des établissements mentionnés sur l'annexe A, avec complément de service sur le second établissement).

3° - Justificatifs à produire par l'agent pour permettre l'examen précis de sa situation individuelle

En dehors des demandes d'affectation sur les postes spécifiques, dits « à profil », les candidatures des agents sur un même poste sont examinées en fonction des règles et priorités définies aux articles 60 et 62 bis de la loi du 11 janvier 1984 et du barème publié en annexe 7.

A cet égard, sont prises en compte les situations individuelles et familiales suivantes, **sous réserve de la production des justificatifs correspondants au plus tard le vendredi 29 janvier 2021** :

- agent dont l'emploi est supprimé dans le cadre d'une restructuration d'un service de l'Etat ou de l'un de ses établissements publics ;
- agent marié dont le mariage est intervenu au plus tard le 31 décembre 2020 (avec prise en compte de la distance et de la durée de la séparation en cas de rapprochement de conjoint) ;
- agent lié par un pacte civil de solidarité (Pacs) établi au plus tard au 31 décembre 2020 (avec prise en compte de la distance et de la durée de la séparation en cas de rapprochement de partenaires) ;
- agent en situation de handicap relevant de l'une des catégories mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 5212-13 du code du travail ;

- agent qui exerce ses fonctions dans un quartier prioritaire de la politique de la ville , depuis au moins cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2000, et selon les modalités fixées par le décret n° 95-313 du 21 mars 1995 ;
- agent ayant la qualité de proche aidant au sens de la sous-section 3 de la section 1 du chapitre II du titre IV du livre Ier de la troisième partie du code du travail ;
- agent non marié, ni Pacsé ayant un enfant de moins de 20 ans ou à charge fiscalement reconnu par les deux parents ;
- agent non marié ayant reconnu par anticipation, au plus tard le 31 décembre 2020, un enfant à naître ;
- agent vivant en concubinage (article 515-8 du code civil), au plus tard au 31 décembre 2020 ;
- agent non remarié, ni Pacsé ou célibataire ayant la garde d'un ou plusieurs enfants de moins de 20 ans au 31 décembre 2020, résidant chez lui (seuls les enfants à la charge de l'agent sont pris en compte) ;
- agent assurant la garde partagée de son (ou de ses) enfant(s) de moins de 20 ans ou à charge fiscalement.
La résidence principale de l'enfant doit être fixée au domicile de l'agent concerné. Toutefois, les situations de garde conjointe et de garde alternée sont prises en compte dès lors que les vœux formulés ont pour objet de se rapprocher de la résidence du ou des enfant(s) ;
- agent en situation de parent isolé ;
- agent ayant à charge fiscalement un ou des enfants ou ascendants directs ou ascendants ;
- agents de l'enseignement technique agricole mariés, Pacsés ou vivant en concubinage avant le 31 décembre 2020 souhaitant une affectation double afin de préserver leur vie commune.

La prise en compte de ces situations individuelles est subordonnée à la production des pièces justificatives correspondantes dont la liste est rappelée dans l'annexe 6 selon les situations.

Pour être prises en compte, les situations individuelles se rapportant à l'état-civil, la situation matrimoniale et la composition de la famille doivent en outre avoir été mises à jour dans le SIRH (RENOIRH). **Cette démarche, à réaliser auprès du gestionnaire de proximité chargé des ressources humaines de leur structure d'affectation, relève de la responsabilité de chaque agent.**

En cas d'anomalie, les agents feront une demande de correction dans RENOIRH auprès de leur gestionnaire de proximité **et** transmettront leur fiche de vœux accompagnée de la photocopie des pièces justificatives au bureau des dotations et des compétences (BDC) de la DGER. Les autres informations nécessaires à l'étude du dossier (avis médicaux, décisions de justice, attestation de l'activité professionnelle du conjoint, justificatifs concernant la garde des enfants) sont également à communiquer à ce même bureau.

B- REGLES GENERALES DE MUTATION

I – AGENTS TITULAIRES

1°- Principe général

Les priorités légales rappelées en partie A s'appliquent aux titulaires et aux stagiaires.

Dans le respect de ces priorités :

- tout agent stagiaire candidatant sur un poste proposé aux agents de son corps est prioritaire sur un titulaire d'un autre corps ;

- tout agent PCEA est prioritaire sur un poste identifié PCEA ;
- tout agent PLPA est prioritaire sur un poste identifié PLPA.

sauf en ce qui concerne les postes offerts dans les disciplines suivantes : éducation socioculturelle, documentation et technologie informatique et multimédia (TIM).

Enfin, tout agent IAE est prioritaire sur un poste identifié IAE.

2°- Situations particulières

Les situations particulières sont prises en compte dans l'appréciation de chaque demande de mutation.

La prise en compte de ces éléments permet à l'administration de disposer d'une vision d'ensemble de la situation de chacun des candidats qui se positionnent sur un même poste et, notamment, de départager, d'une part, plusieurs candidats prioritaires au regard des dispositions des articles précités de la loi du 11 janvier 1984 précitée et, d'autre part, plusieurs candidats dont la situation ne relève pas de ces priorités.

2.1 Prise en compte de l'expérience professionnelle et de l'ancienneté sur le poste occupé :

L'expérience professionnelle acquise par les agents sur le poste qu'ils occupent et ceux qu'ils ont occupés précédemment, ainsi que **leur ancienneté dans le corps** auquel ils appartiennent sont prises en compte pour rechercher la meilleure adéquation avec le poste demandé et le contexte professionnel.

La durée d'affectation sur un poste est prise en compte en cas de demande de réintégration à l'issue d'un congé parental sur un autre poste que celui antérieurement occupé.

Toute candidature sur un poste relevant d'une discipline différente de la discipline de recrutement du candidat fait l'objet d'un examen particulier.

Ainsi, la mutation est prononcée favorablement, sous réserve des priorités légales et de corps précitées, après confirmation d'une reconnaissance de double compétence sur avis de l'inspection de l'enseignement agricole.

Elle peut également être prononcée favorablement et donner lieu à une affectation à titre provisoire après examen des fiches de service de l'agent, validées et produites dans le dossier de candidature. Ces fiches de service doivent nécessairement attester de l'enseignement de la discipline concernée pendant au moins deux ans et sur un volume horaire hebdomadaire minimum de 6 heures. Les agents doivent alors s'engager dans une démarche de reconnaissance de double compétence pour obtenir leur affectation définitive sur le poste l'année suivante.

2.2 Cas particulier des mutations en outre-mer

Pour la mutation ou l'affectation sur les postes situés dans les départements et régions d'outre-mer (DROM : Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), il est tenu compte des centres d'intérêt matériels et moraux (CIMM) si au moins quatre des critères rappelés en annexe sont réunis.

Les agents en fin de séjour dans les collectivités de Nouvelle-Calédonie ou de Wallis-et-Futuna en décembre 2021 qui souhaitent obtenir une affectation sur un poste publié en annexe de la présente note de service doivent participer à cette campagne de mobilité. Leur affectation sera prononcée au 1^{er} septembre 2021, mais ils ne rejoindront leur poste qu'en

février 2022. Les chefs des SFD de Nouvelle-Calédonie et de Wallis-et-Futuna veilleront particulièrement à l'application de cette mesure.

2.3 Affectation des futurs néo-titulaires

Dans les conditions fixées par le décret du 12 février 1991 mentionné en référence, **la première affectation en qualité d'enseignant titulaire dans les établissements déficitaires en personnels titulaires** mentionnés dans l'arrêté du 7 janvier 2021 publié au *JORF* n° AGRE2100658A (cf. annexe 5 de la présente circulaire), donne lieu au versement d'une **indemnité de première affectation**. Les enseignants stagiaires qui doivent participer à la mobilité pour obtenir **leur premier poste après titularisation à la rentrée scolaire 2021** sont ainsi incités à postuler dans ces établissements.

La durée d'affectation dans ces établissements est également prise en compte, dans le barème, pour l'appréciation des demandes de mobilité des agents concernés, quel que soit le poste d'enseignement ou d'éducation demandé.

2.3 Changement de quotité de service

Seuls des postes à temps complet sont publiés en annexe de la présente note de service.

Les enseignants qui occupent, à titre exceptionnel, un demi-poste et qui souhaitent accomplir un service à temps plein à la rentrée scolaire 2021 doivent impérativement participer à la campagne de mobilité afin d'obtenir un poste de titulaire entier correspondant à leur discipline de recrutement ou de double compétence reconnue.

En cas de vacance d'un poste au sein de leur établissement d'affectation, dans leur discipline, la demande de mutation de ces agents sera examinée de manière à leur assurer une affectation à 100%. La même règle s'applique aux demandes des agents affectés à 50% sur un établissement et à 50% dans un autre établissement si un poste à 100% dans leur discipline se libère sur l'un des deux établissements.

2.4 Compléments de service

En application du décret du 16 juillet 1971 mentionné en référence (art. 10), **le service des personnels enseignants qui ne peuvent assurer leur maximum hebdomadaire dans le centre d'enseignement où ils ont été affectés peut être réparti sur plusieurs lycées, sites de lycée ou EPLEFPA**. Ces **compléments de service**, qui concernent uniquement l'enseignement de la discipline de recrutement ou de double compétence des agents concernés, sont organisés à l'initiative des autorités académiques entre lycées, sites de lycées ou EPLEFPA situés dans un rayon maximal d'une heure (du domicile ou du lieu de travail).

L'article 8 du même décret autorise, par ailleurs, qu'un enseignant qui n'accomplit pas la totalité de ses obligations de service dans l'enseignement de sa spécialité puisse, si les besoins du service l'exigent, être tenu de participer à l'enseignement d'une autre spécialité. Le complément qui lui est demandé doit alors être conforme à ses compétences.

Dans l'hypothèse d'un complément de service dans une catégorie de postes qui compte plusieurs enseignants, un dialogue entre l'autorité académique, les chefs d'établissements et les enseignants concernés permet de désigner le ou les agents qui doivent assurer un complément de service. Peuvent être pris en compte comme éléments d'appréciation : la distance géographique du domicile, le besoin en compétence, l'expérience de l'agent ou tout autre critère objectif corrélé. **A défaut d'accord, l'autorité académique désigne l'agent concerné.**

Les professeurs qui enseignent dans deux établissements différents bénéficient d'une réduction de service d'une heure après autorisation du DRAAF-SRFD / DAAF-SFD.

Les remboursements des frais de déplacement des enseignants qui assurent un complément de service dans un autre établissement ou site de l'EPLEFPA que celui où ils ont été affectés sont régis par le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 relatif aux conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils sur le territoire métropolitain.

II – AGENTS STAGIAIRES

1° - Principe général

Ont la qualité de stagiaires, les lauréats des concours internes et externes d'accès aux corps enseignants et des conseillers principaux d'éducation, ainsi que les agents nommés dans le corps des professeurs certifiés de l'enseignement agricole (PCEA) par la voie de la liste d'aptitude.

Les stagiaires issus des concours externes effectuant actuellement leur année de stage à l'ENSFEA **sont tenus de présenter une demande** d'affectation sur des postes proposés dans les annexes A et B de la présente note de service.

Les stagiaires issus des concours internes effectuant actuellement leur année de stage au sein d'un établissement **sont tenus de présenter une demande de mutation** uniquement s'ils sont affectés sur un poste d'ajustement. S'ils effectuent leur stage sur un poste de titulaire, ils peuvent y être titularisés et leur participation à la mobilité est facultative.

Tous les néo-titulaires doivent impérativement recevoir une affectation sur un poste de titulaire dans leur discipline de recrutement à la rentrée scolaire en vue de leur titularisation.

Pour la primo affectation en qualité de titulaire, :

- tout PCEA stagiaire est prioritaire sur un PLPA stagiaire pour un poste PCEA et tout PLPA stagiaire est prioritaire sur un PCEA stagiaire pour un poste PLPA sauf en ce qui concerne les postes offerts dans les disciplines éducation socioculturelle (ESC), documentation et technologie informatique et multimédia (TIM) ;
- tout stagiaire doit être nommé sur un poste dont la section option correspond **strictement** à la section option de son concours de recrutement, quelle que soit son expérience d'enseignement dans d'autres disciplines.

Pour la mise en œuvre de la priorité légale visée à l'article 60 de la loi du 11 janvier 1984 précitée relative au rapprochement de conjoint ou de partenaire de PACS, est pris en compte:

- pour les stagiaires issus des concours externes, l'établissement dans lequel ils effectuent leur stage opérationnel principal ;
- pour les stagiaires issus des concours internes, leur EPLEFPA d'affectation pour l'année scolaire 2020-2021.

Il est demandé aux agents stagiaires de formuler au **minimum six vœux** et au maximum 24 vœux, dans leur discipline de recrutement en privilégiant les postes vacants. Au-delà des lignes prévues sur la fiche de vœux, les vœux supplémentaires sont inscrits sur papier libre, daté et signé, et joint au dossier de mobilité.

Dans les conditions fixées par le décret du 12 février 1991 ci-dessus référencé, **la première affectation en qualité d'enseignant titulaire dans les établissements déficitaires en personnels titulaires** mentionnés dans l'arrêté du 7 janvier 2021 publié au JORF n° AGRE2100658A (cf. annexe 5 de la présente circulaire) donne lieu au versement d'une **indemnité de première affectation**. Les enseignants stagiaires qui doivent participer à la mobilité pour obtenir **leur premier poste après titularisation à la rentrée scolaire 2021** sont ainsi incités à postuler dans ces établissements.

La durée d'affectation dans ces établissements est également prise en compte, dans le barème, pour l'appréciation des demandes de mobilité des agents candidats concernés, quel que soit le poste d'enseignement ou d'éducation demandé.

Pour l'ensemble des stagiaires, les affectations obtenues pour l'année scolaire 2021-2022 et publiées à l'issue de l'exercice de la mobilité ne seront effectivement prononcées par le service des ressources humaines **qu'en cas de titularisation de l'agent à la rentrée scolaire 2021**.

Néanmoins, un stagiaire issu des concours internes dont la période de stage est renouvelée (décision du jury de titularisation du mois de juin 2021) pour l'année scolaire 2021-2022, conserve le bénéfice de cette affectation pour accomplir cette seconde année probatoire, sous réserve des propositions du jury de titularisation sur les conditions du renouvellement de stage. Il participera à la campagne de mobilité de la rentrée scolaire 2022 uniquement s'il souhaite changer d'affectation.

En revanche, un stagiaire issu des concours externes en situation de renouvellement de stage à la rentrée scolaire 2021 demeure affecté administrativement à l'ENSFEA pour accomplir cette seconde année probatoire. Il devra donc obligatoirement participer à la campagne de mobilité organisée au titre de la rentrée 2022 pour obtenir une affectation pérenne, sous réserve de sa titularisation.

2° - Situations particulières, prolongation et prorogation de stage

Il est rappelé qu'en application des dispositions de l'article 22 du décret du 7 octobre 1994 mentionné en référence, le stage d'un agent bénéficiant d'un congé de maternité ou d'adoption ou de congés de maladie d'une durée supérieure à 36 jours (pour un agent à temps plein) est prolongé de la durée de ce congé dans les limites fixées par l'article 27 de ce même décret.

Les stagiaires qui seront en situation de prolongation de stage à la rentrée scolaire 2021 ne prendront effectivement le poste obtenu dans le cadre de la campagne de mobilité organisée par la présente note qu'à l'issue de la période de prolongation et sous réserve de leur titularisation sur la proposition du jury de titularisation intermédiaire organisé en janvier de l'année suivante.

Les stagiaires qui ne pourraient être titularisés au seul motif qu'ils ne détiennent pas un master ou un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre chargé de l'agriculture exigé par les statuts particuliers voient la durée de leur stage prorogée d'une année. Cette situation n'empêche pas leur affectation dès la rentrée scolaire 2021 sur le poste obtenu à la campagne de mobilité organisée par la présente note. A l'issue de cette prorogation, leur titularisation interviendra dès lors qu'ils justifieront de la détention de ces titres ou diplômes.

3° - Situation des professeurs agrégés stagiaires

Les agents du MAA reçus à l'agrégation en 2020 sont détachés en tant qu'agrégé stagiaire dans le corps des professeurs agrégés du MENJ. S'agissant de leur affectation pour cette année de stage, des dérogations peuvent être accordées, avec l'accord du service compétent du MENJ et dans le respect des conditions de service des professeurs agrégés rappelées dans la note de service n° 2010-2022 du 23 février 2010 mentionnée en référence, pour effectuer leur stage sur le poste occupé en tant que PCEA.

Les professeurs agrégés ainsi autorisés à effectuer leur stage au MAA à titre dérogatoire doivent obligatoirement participer aux campagnes de mobilité suivantes, organisées respectivement par le MAA et le MENJ, qu'ils souhaitent rester au sein d'un lycée agricole sur un poste ouvert à la mobilité dans le corps des agrégés, et obtenir ainsi une affectation pérenne en tant qu'agrégé, ou qu'ils souhaitent intégrer un établissement de l'éducation nationale.

III – AGENTS RECONNUS TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP ET RECRUTES PAR LA VOIE CONTRACTUELLE

Les agents reconnus travailleurs en situation de handicap recrutés par la voie contractuelle, au titre de l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984 et du décret n° 95-979 du 25 août 1995, n'ont pas la qualité de stagiaire mais ils bénéficient des dispositions prévues pour les enseignants et CPE stagiaires, notamment au moment de l'examen de leur titularisation.

En tant que contractuels, ils **ne bénéficient pas des priorités légales prévues par les articles 60 et 62bis de la loi du 11 janvier 1984**. Recrutés sur initiative locale, ils **conservernt, s'ils le souhaitent, leur affectation au moment de leur titularisation**. Leur participation à la mobilité est donc facultative

IV – AGENTS CONTRACTUELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION (ACEN) BENEFICIAINT D'UN CONTRAT A DUREE INDETERMINEE (CDI)

1° - Principe général

Participent aux opérations de mutation les ACEN bénéficiaires d'un CDI qui souhaitent changer d'affectation ou qui sont contraints à la mobilité.

Les ACEN en CDI souhaitant participer à la mobilité voient leur poste publié comme susceptible d'être vacant. S'ils n'obtiennent pas satisfaction, leur poste est déclaré non vacant et ils sont maintenus sur leur poste.

Les ACEN bénéficiaires d'un CDI et contraints à la mobilité sont informés individuellement par le bureau de gestion des personnels contractuels par courrier électronique, parallèlement à la publication de la présente note et au plus tard le 18 janvier 2021.

Sont contraints à la mobilité et doivent postuler sur tous les postes publiés en annexes⁴ de la présente note, y compris s'ils occupent le poste publié, les ACEN en CDI :

- affectés sur un poste déclaré vacant postérieurement au cycle de mobilité précédent et qui n'a pu être régulièrement publié et offert aux titulaires ;
- affectés sur un poste requis à la rentrée scolaire 2021 pour l'affectation d'un candidat néo-titulaire du corps et de la discipline du poste (3° de l'article 45-3 du décret 86-83 du 17 susvisé janvier 1986) ;
- affectés sur des postes fermés à la rentrée scolaire 2021;
- affectés sur un poste d'ajustement ;
- demandant leur réintégration à l'issue d'un congé non rémunéré pour raisons familiales ou personnelles.

⁴ Annexes A à D

Les ACEN en CDI contraints à la mobilité n'ayant pas obtenu de poste dans le cadre de cette campagne, devront participer à la campagne de recrutement des ACEN en CDD. Une priorité d'affectation leur sera accordée.

Les ACEN en CDI contraints à la mobilité qui auront obtenu un poste dans le cadre de cette campagne mais qui souhaite y renoncer afin de se porter candidat sur un poste d'ajustement proposé à la campagne de recrutement des agents en CDD, leur permettant ainsi un maintien d'affectation dans leur établissement actuel et dans la même discipline, pourront bénéficier d'une priorité d'affectation sur les agents en CDD. Ils seront à nouveau contraints à la mobilité pour la rentrée scolaire 2022-2023.

En cas d'obtention d'un nouveau poste à la campagne des CDD, ils sont réputés avoir renoncé au poste obtenu à la campagne des titulaires et des CDI.

Pour l'ensemble des ACEN en CDI participant à la mobilité, les affectations obtenues pour l'année scolaire 2021-2022 ne seront publiées et effectivement prononcées par le service des ressources humaines que lorsque tous les enseignants titulaires et stagiaires participant à la mobilité auront été affectés.

2° - Critères d'examen des candidatures des ACEN en CDI

Conformément à l'article 3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983, leur candidature sera examinée après les candidatures des personnels enseignants et d'éducation titulaires et néo-titulaires du ministère et celles des personnels enseignants et d'éducation titulaires d'une autre administration sollicitant un accueil en détachement ou en PNA.

Les priorités de mutation, que ce soient les priorités légales ou le barème, ne s'appliquent pas aux agents contractuels en CDI. En cas de concurrence de plusieurs ACEN en CDI sur un même poste, les règles de priorité appliquées sont les suivantes, par ordre d'importance décroissante :

- 1) Priorité est donnée à l'agent contractuel CDI qui assurait depuis le 1^{er} septembre 2020 un service d'enseignement dans la même discipline au sein du lycée dans lequel le poste est ouvert ;
- 2) Prise en compte de l'ancienneté cumulée, telle que définie dans l'encadré ci-dessous, sous réserve d'adéquation entre le poste et les diplômes de l'agent et/ou d'une inspection favorable.

Pour les CPE, en cas d'égalité au titre de l'ancienneté cumulée, les services effectués en qualité de maître d'internat, surveillant d'externat et/ou d'assistant d'éducation seront pris en compte avant que ne soient appliqués les critères définis au paragraphe 3, ci-dessous.

Modalités de calcul de l'ancienneté cumulée :

- l'ancienneté cumulée prend en compte la durée totale des services effectifs réalisés, sans proratisation liée au temps de travail, et des congés (formation, maternité, paternité, adoption et maladie) pris au sein de l'enseignement agricole public sous statut d'ACEN, d'ACER, de contractuel directeur de centre, dans des fonctions d'enseignant, de CPE ou de directeur, en CDD ou CDI, pour un temps de travail égal ou supérieur à 50% et relevant de la catégorie A ;
- l'ancienneté cumulée s'exprime en nombre de mois. Tout mois commencé est pris en compte en comptant jusqu'au terme du contrat en cours.

3) En cas d'égalité au titre de l'ancienneté, les critères suivants seront successivement examinés :

- situation familiale, uniquement au regard des justificatifs **envoyés au plus tard le vendredi 29 janvier 2021**, dans l'ordre suivant : vie maritale, situation de divorce et célibat en tenant compte du nombre d'enfants et de personnes à charge (situations particulières justifiées) ;
- proximité géographique (domicile, famille) ;
- ordre des vœux ;
- expérience professionnelle : priorité est donnée à l'agent disposant de l'expérience professionnelle la plus importante (dans la discipline du poste).

V – POSTES SPECIFIQUES

Certains postes mis au mouvement présentent des caractéristiques spécifiques nécessitant un examen préalable des candidatures par les services compétents.

1°- Postes « à profil » et postes d'enseignement en établissement d'enseignement supérieur (publiés dans les annexes C et D)

Les postes à profil correspondent aux fonctions de chef de projet, de chargé de mission et d'animateur de réseau au sein de l'enseignement technique agricole hors enseignement. Ces postes sont ouverts aux enseignants et CPE titulaires. Les candidats à ces postes doivent **obligatoirement** joindre à leur candidature **une lettre de motivation et un curriculum vitae et prendre contact avec les responsables des établissements ou des structures concernés**, dont les coordonnées sont mentionnées sur les fiches de postes. Le classement des candidatures par le responsable de la structure d'accueil est pris en compte pour l'attribution du poste.

L'affectation sur ces postes aura lieu à compter du 1^{er} septembre 2021.

2°- Postes en Polynésie française (publiés dans les annexes A et B)

Il est rappelé qu'afin de prendre en compte le calendrier scolaire spécifique, les postes offerts en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna ont fait l'objet d'un appel à candidatures spécifique et ne sont donc pas concernés par la présente note de service.

Les candidats à une affectation en Polynésie française doivent compléter leurs dossiers de demande de mutation par une lettre de motivation et un curriculum vitae. L'avis des autorités locales porté sur les candidatures permettra de départager les candidats.

En effet, en application de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française (art. 14), l'enseignement du second degré relève de la compétence de cette collectivité d'outremer.

Par conséquent, la convention du 18 octobre 2011 a organisé la mise à disposition globale et gratuite des personnels rémunérés sur le budget de l'Etat au titre de l'exercice des compétences en matière d'enseignement du second degré public.

L'affectation dans cette collectivité des agents « dont les intérêts moraux » ne sont pas attachés à ce territoire est limitée à une période de deux ans, renouvelable une seule fois.

La prise en charge des frais de changement de résidence des agents (ainsi que de leur conjoint et enfants à charge) est soumise à des conditions de durée de service dans la

précédente affectation et à des conditions de revenus familiaux (décret n° 98-844 du 22 septembre 1998 modifié).

Il convient de souligner que l'exercice des métiers de professeur ou de CPE en Polynésie française nécessite une forte capacité d'adaptation dans la mesure où le public scolaire accueilli possède des références culturelles spécifiques. L'intérêt pour la culture et les langues polynésiennes est donc nécessaire pour inscrire son action éducative dans un contexte compris par les adolescents et leurs familles.

Le Lycée Professionnel Agricole d'Opunohu, situé sur l'île de Moorea, est relativement isolé.

Les candidats doivent également avoir conscience des difficultés d'accès à l'emploi pour leur éventuel conjoint.

3°- Postes de professeurs agrégés

La note de service n° 2010-2022 du 23 février 2010 mentionnée en référence précise la place des professeurs agrégés affectés dans l'enseignement technique agricole public, et notamment leur rôle spécifique dans les enseignements des matières scientifiques et du français dans les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). Elle définit précisément les postes concernés, ainsi que le temps de service correspondant.

Pour les candidatures émanant de professeurs agrégés titulaires déjà affectés au sein de l'enseignement agricole, il leur est demandé de joindre à leurs vœux :

- le dernier rapport pédagogique ;
- la dernière fiche de notation (administrative et pédagogique) ;
- tous documents officiels relatifs aux éléments personnels mentionnés dans leur demande.

VI – SITUATIONS ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

1°- Détachement

Pour tout détachement vers une autre administration, l'agent doit effectuer sa demande sous couvert de la voie hiérarchique, au même titre qu'une demande de mutation. Néanmoins, il lui appartient d'accomplir lui-même les démarches auprès des structures d'accueil. L'agent devra justifier d'une demande de détachement à joindre aux vœux (annexe 1).

Les demandes de renouvellement de détachement dans les corps des PLPA et des PCEA doivent avoir été effectuées selon les modalités et dans le calendrier définis par la note de service SG/SRH/SDCAR/2020-623 du 8 octobre 2020 relative aux demandes d'intention de mobilité (DIM) pour la rentrée scolaire 2021.

L'attention des agents en poste au MAA, détachés du ministère de l'éducation nationale, est appelée sur les dispositions relatives à la réintégration des agents détachés dans leur ministère d'origine définies par le MENJ.

2° Position normale d'activité pour les professeurs agrégés stagiaires et les professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS)

Comme indiqué au 3° du II ci-dessus, les professeurs agrégés stagiaires qui désirent opter pour un poste au MAA devront adresser leur demande d'affectation aux deux ministères (MAA / MENJ) dont ils relèvent. Ces agents sont accueillis au MAA en position normale d'activité (PNA). La position normale d'activité est prononcée pour trois ans. Il en est de même pour les professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS).

Un agent est en position normale d'activité lorsqu'il est affecté dans les services et les établissements publics relevant de son ministère ou d'un autre ministère, sur un poste dont les missions correspondent à celles de son poste d'origine. Un fonctionnaire en position de détachement ou en situation de mise à disposition ne peut être placé en position normale d'activité.

Le décret n° 2020-436 du 15 avril 2020 modifiant les conditions d'exercice des fonctions en position d'activité dans les administrations de l'Etat a fait évoluer les conditions de mise en œuvre de la PNA. Elle est désormais prononcée pour une durée de trois ans renouvelable

3°- Disponibilité

Une demande de disponibilité pour convenances personnelles (ou une demande de renouvellement) s'exprime par le biais d'un courrier signé de l'agent (joint à la fiche de vœux éventuellement).

Le poste des agents placés en disponibilité pour une durée d'un an à la rentrée scolaire 2020 est publié en annexe de la présente note comme susceptible d'être vacant. Si l'agent fait part à l'administration de son souhait de réintégrer ses fonctions à la rentrée 2021, il est réintégré sur son poste qui est alors déclaré non vacant.

En revanche, s'il souhaite renouveler sa disponibilité ou s'il a participé à la mobilité et obtenu l'un de ses vœux, son poste est déclaré vacant et peut être pourvu par un candidat à la mobilité.

Enfin, la position administrative de disponibilité, lorsqu'elle est accordée dès la première demande pour une durée supérieure à un an, entraîne de manière automatique la perte du poste occupé qui est publié vacant au cycle de mobilité suivant.

4°- Congé parental

Le fonctionnaire est placé, sur sa demande, dans la position de congé parental prévue à l'article 54 de la loi du 11 janvier 1984 mentionnée en référence.

Cet article prévoit qu'à l'expiration du congé parental, le fonctionnaire est réintégré de plein droit, au besoin en surnombre, dans son corps d'origine ou dans le grade ou l'emploi de détachement antérieur. Il est réaffecté dans son emploi. **A ce titre, le poste d'un enseignant ou d'un conseiller principal d'éducation placé en congé parental n'est pas ouvert à la mobilité des titulaires durant la période du congé parental.**

Dans le cas où ce poste est supprimé, le fonctionnaire est affecté dans un emploi le plus proche de son dernier lieu de travail. Trois postes vacants répondant à ces exigences ou, s'il le demande, plus proches de son domicile lui sont alors proposés.

S'il le demande, dans le cadre de la campagne de mobilité, il peut également être affecté sur le poste vacant le plus proche de son domicile, dans le respect des priorités prévues aux articles 60 et 62 bis de la même loi.

5° - Changements de quotité de travail

L'exercice des fonctions à temps partiel est défini par le décret n° 82-624 du 20 juillet 1982 modifié, qui prévoit, pour le temps partiel de droit et le temps partiel sur autorisation, des modalités particulières pour les personnels enseignants et d'éducation. Les modalités et

procédures de mise en œuvre de ces règles sont précisées par la note de service SG/SRH/SDCAR/2019-696 du 8 octobre 2019.

Les agents occupant à titre exceptionnel un demi-poste et obtenant dans le cadre de la mobilité 2021 un poste à temps plein peuvent faire, s'ils le souhaitent, une demande de temps partiel auprès du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche du SRH. **Une telle demande doit être formulée avant le 15 avril 2021.**

6° - Retraites

L'agent qui envisage de faire valoir ses droits à pension de retraite au cours de l'année 2021, doit :

- le préciser dans le cadre du mouvement en retournant au DRAAF / DAAF – SRFD / SFD de la région dont il dépend les **annexes 1 et 4**, dûment remplies, que le SRFD / SFD communiquera à la DGER (BDC) ;
- transmettre son dossier complet au bureau des pensions du secrétariat général (251, rue de Vaugirard 75 732 Paris CEDEX 15 tél : 01.49.55.55.11) ;
- transmettre une copie de ce dossier au bureau BE2FR du secrétariat général (78 rue de Varenne 75 349 Paris 07 SP).

Rappel : Les agents qui obtiennent un passage à la hors-classe, à la classe exceptionnelle ou à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle doivent poursuivre leur activité pendant 6 mois au moins, à compter de leur date de nomination dans ce grade, pour que cette promotion soit prise en compte dans les droits à pension.

VII – ENVOI DES DOSSIERS PAR LES AGENTS

1° - L'agent candidat à la mobilité affecté en EPLEFPA, qu'il soit titulaire, stagiaire ou ACEN CDI, doit numériser au format Pdf son dossier de candidature (**page de garde et annexes 1, 4 et 6** - pour les agents titulaires et stagiaires, **page de garde et annexes 1 et 4** pour les ACEN CDI) accompagné des pièces justificatives, avec l'intitulé suivant : MOB-NOM-Prénom-établissement. Ex : MOB-DUPOND-Maurice-LPASaintGaudens.

Il transmet ce document numérisé à la DRAAF (DAF) – SRFD (SFD) de la région dont il dépend, **au plus tard le vendredi 29 janvier 2021**, par courriel adressé sur la boîte fonctionnelle du SRFD (SFD) dont il relève pour sa gestion, avec copie au proviseur de son lycée d'affectation pour assurer le respect de la voie hiérarchique. La liste des boîtes fonctionnelles des SRFD (SFD) est annexée à la présente note de service. L'objet du courriel de transmission doit reprendre l'intitulé du dossier de candidature numérisé.

1 bis - L'agent candidat à la mobilité relevant de l'enseignement maritime, qu'il soit titulaire ou stagiaire, doit numériser au format Pdf son dossier de candidature (**page de garde et annexes 1, 4 et 6**) accompagné des pièces justificatives avec l'intitulé suivant : MOB-NOM-Prénom-établissement. Ex : MOB-DUPOND-Maurice-LPASaintGaudens.

Il transmet ce document numérisé au bureau des établissements de l'enseignement maritime (GM2), **au plus tard le vendredi 29 janvier 2021**, par courriel adressé sur la boîte fonctionnelle GM2.GM.DAM.DGITM@developpement-durable.gouv.fr, avec copie au proviseur de son lycée d'affectation pour assurer le respect de la voie hiérarchique. L'objet du courriel de transmission doit reprendre l'intitulé du dossier de candidature numérisé.

2° - Le candidat à un emploi sur un **POSTE à PROFIL** doit adresser, selon les modalités numériques précitées, **DEUX EXEMPLAIRES** de son dossier de candidature accompagnés des pièces justificatives sous format PDF :

- 1 exemplaire (**page de garde et annexes 2 et 4**) au DRAAF / DAAF – SRFD / SFD de la région dont il dépend, au plus tard le **vendredi 29 janvier 2021** ;

- 1 exemplaire (**page de garde et annexe 2**), accompagné de la fiche profil (**annexe 3**) au directeur de l'établissement sur lequel il postule, au plus tard le **vendredi 29 janvier 2021** **déla****i de rigueur**.

3° - Les agents titulaires **en disponibilité, en congé parental de plus d'un an et en réintégration après détachement et les ACEN en CDI en congés non rémunérés pour raisons familiales ou personnelles** doivent numériser au format Pdf leur dossier de candidature (**page de garde et annexes 1, 4 et 6** - pour les agents titulaires, **page de garde et annexes 1 et 4** pour les ACEN CDI) accompagné des pièces justificatives, avec l'intitulé suivant : MOB-NOM-Prenom-réintégration. Ex : MOB-DUPOND-Maurice-réintégration.

Ils doivent l'adresser **directement** à la direction générale de l'enseignement et de la recherche – Bureau des dotations et des compétences **par courriel** adressé sur la boîte fonctionnelle bdc.dger@agriculture.gouv.fr **au plus tard le vendredi 29 janvier 2021 (délai de rigueur)**.

Tout dossier envoyé après le vendredi 29 janvier 2021 ne sera pas examiné. Tout dossier incomplet sera examiné au vu des seules pièces fournies.

VIII – ACCUSÉ RÉCEPTION

Quel que soit le type de poste demandé (enseignant, CPE ou à profil), le SRFD / SFD, ou le BDC pour les agents dans des situations particulières, retourne à l'agent l'accusé de réception (**annexe 4**) de sa demande de mutation, sous quinzaine.

Une fois la candidature saisie par le service compétent dans le module mobilité du SIRH AGORHA, un mail automatique de confirmation est envoyé à chaque agent candidat. **L'attention de ces derniers est appelée sur la nécessité de renseigner correctement cette adresse dans le dossier de candidature.**

Ce mail de confirmation est accompagné d'un récapitulatif de la demande de mutation et, pour les personnels enseignants et d'éducation stagiaires et titulaires, du nombre de points obtenus au titre du barème (détail des points et total).

Si l'agent candidat est amené à constater via ce mail une erreur matérielle dans la saisie de sa candidature, il doit en informer l'administration, dans les plus brefs délais et au plus tard le **vendredi 19 février 2021**, par courriel à l'adresse suivante : mobilite-enseignement-technique.sg@agriculture.gouv.fr.

De même, s'il dispose de pièces justificatives qu'il n'aurait pu obtenir dans le délai prévu de candidature, soit avant **le vendredi 29 janvier 2021**, il lui appartient de les transmettre à l'administration, dans les plus brefs délais et au plus tard le **vendredi 19 février 2021**, par courriel à l'adresse suivante : mobilite-enseignement-technique.sg@agriculture.gouv.fr.

L'administration étudiera dans ce cas si ces éléments peuvent être pris en compte (c'est à dire s'ils relèvent de l'erreur manifeste ou de l'impossibilité avérée de les fournir dans le délai requis), en particulier au regard de l'impact potentiel sur les autres candidatures.

Il est rappelé que cette tolérance ne rouvre pas le délai défini précédemment (soit le vendredi 29 janvier 2021) pour faire valoir une situation nouvelle ou pour compléter le dossier d'une pièce omise par l'agent. **Ne seront donc prises en compte dans l'examen des demandes de mobilité que les situations dûment justifiées à la date limite de dépôt de candidature, à savoir le 29 janvier 2021.**

Les situations individuelles spécifiques peuvent être portées à la connaissance de l'administration (au bureau de gestion concerné du SRH) par tout moyen dans les délais de candidature ou dans un délai maximum de trois semaines après la fin de la période de candidatures, **soit jusqu'au vendredi 19 février 2021.**

IX – PUBLICATION DES RESULTATS ET MODALITES DE RECOURS

Les résultats du cycle de mobilité seront publiés en deux temps, les 9 et 30 avril 2021, sur l'espace numérique du MAA (intranet espace mobilités) ainsi que sur ChloroFil.

Les postes dont la vacance au 1^{er} septembre 2021 serait confirmée postérieurement au 30 avril 2021 pourront uniquement être pourvus à titre provisoire par un agent titulaire en réintégration, un stagiaire lauréat du concours interne 2021 ou un ACEN et seront, s'ils demeurent ouverts, publiés vacants au cycle de mobilité au titre de la rentrée scolaire 2022.

L'agent peut, dans le délai de deux mois suivant la publication valant décision des résultats de la mobilité pour un poste donné exercer un recours administratif ou contentieux dans les conditions prévues aux articles L410-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration.

Les personnels peuvent former un recours administratif contre les décisions individuelles défavorables prises au titre de l'article 60 de la loi du 11 janvier 1984 lorsqu'ils n'obtiennent pas de mutation ou lorsque devant recevoir une affectation, ils sont mutés sur un poste qu'ils n'avaient pas demandé.

Dans ce cadre, ils peuvent choisir un représentant désigné par une organisation syndicale représentative de leur choix pour les assister. L'organisation syndicale doit être représentative au niveau du comité technique ministériel du MAA.

C – POSTES OFFERTS AU TITRE DE LA RENTREE SCOLAIRE 2021

Les postes offerts relèvent de la responsabilité de deux responsables de programmes :

- **Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) –Direction générale de l'enseignement scolaire (DGER) – Sous-direction des emplois, des dotations et des compétences (SDEDC) – Bureau des dotations et des compétences (BDC)** pour les postes de l'enseignement technique agricole public

- **Le Ministère de la transition écologique (MTE) – direction générale des infrastructures, des transports et de la mer – Direction des affaires maritimes – Sous-direction des gens de mer et de l'enseignement maritime (bureau des établissements d'enseignement maritime),** pour les postes au sein des lycées maritimes.

Les postes vacants et susceptibles d'être vacants offerts à la mobilité au titre de la rentrée scolaire 2021 figurent dans les quatre annexes suivantes :

Annexe A : SECTEUR ENSEIGNEMENT (postes agrégés, IAE, PCEA et PLPA)

Annexe A' : SECTEUR ENSEIGNEMENT MARITIME

Annexe B : SECTEUR EDUCATION (postes CPE)

Annexe B' : SECTEUR EDUCATION (postes CPE) ENSEIGNEMENT MARITIME

Annexe C : SECTEUR ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

<p>Pour le ministre, et par délégation, Le chef de service de l'enseignement technique</p> <p>Luc MAURER</p>	<p>Pour le ministre, et par délégation, Le chef de service des ressources humaines</p> <p>Xavier MAIRE</p>
---	---



Dossier de demande de mobilité

Page de garde

Nom :

Prénom :

Corps / Statut :

N° agent :

Discipline :

J'atteste être informé de ce que :

- Tout dossier envoyé après le **vendredi 29 janvier 2021** (cachet de la poste faisant foi) ne sera pas examiné dans le présent cycle de mobilité ;
- Tout dossier transmis incomplet à la date du **vendredi 29 janvier 2021** sera présenté et examiné en l'état, au vu des seules pièces fournies.

À

Le

Signature

DOSSIER MOBILITÉ

Annexe 1 (recto) – page 1/2 Avant de compléter ce formulaire, se référer à la note de service

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**Personnels titulaires, stagiaires et ACEN en CDI
RENTREE SCOLAIRE 2021****DEMANDE DE MUTATION OU D'AFFECTATION
SUR POSTE D'ENSEIGNANT OU DE CPE****A REMPLIR EN MAJUSCULES ET A ENVOYER
PAR COURRIEL**EN 1 EXEMPLAIRE A LA DRAAF / DAAF – SRFD / SFD
DONT VOUS RELEVEZ**AVANT LE 29 JANVIER 2021 – DÉLAI DE RIGUEUR –
TOUS LES CHAMPS SONT A REMPLIR IMPÉRATIVEMENT**

NOM PATRONYMIQUE :

PRENOM :

NOM D'USAGE :

CORPS / GRADE / STATUT :

E-mail :

Téléphone :

NUMERO agent : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION :

Matière(s) enseignée(s) en 2020/2021 :

DEPUIS LE :

POUR LES STAGIAIRES, type de concours :
(cocher la case correspondante)

O EXTERNE

O INTERNE

O RESERVE

O LISTE D'APTITUDE

ANNEE DU CONCOURS : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

OPTION DE CONCOURS:

DOUBLE COMPETENCE (reconnue par l'administration) :

Expériences d'enseignement dans un autre discipline que celle du concours de recrutement (joindre impérativement les
fiches de service attestant de cette expérience) :SITUATION FAMILIALE
(cocher la case
correspondante)Marié(e) |_| / Pacsé(e) |_| / Concubinage |_| Célibataire
|_| / Divorcé(e) |_|Mutation sous réserve de la mutation du conjoint ou partenaire de Pacs ou concubin, fonctionnaire de l'une des trois fonctions
publiques : **OUI** |_| **NON** |_| (cocher la case correspondante)

Rappel de l'identité du conjoint / partenaire d'un Pacs ou concubin, fonctionnaire de l'une des trois fonctions publiques :

Nom patronymique :

Prénom :

N° agent :

NOMBRE d'enfant(s) de moins de 20 ans ou fiscalement à charge |_|

AFFECTATION en établissement inscrit sur la liste figurant à l'article 1^{er} de l'arrêté du 7 janvier 2021

(Cf. Annexe 5)

OUI |_| **NON** |_| (cocher la case correspondante)**SITUATIONS MOTIVANT LA DEMANDE DE MUTATION :****Cocher la ou les cases correspondantes dans l'annexe 6 à joindre au dossier et produire les justificatifs correspondants**rapprochement de conjoint ou de partenaire d'un pacte civil de solidarité (Pacs), reconnaissance de travailleur handicapé, cas de
rapprochement de la résidence de(s) l'enfant(s), enfant ou ascendant(s) à charge fiscalement, situation de parent isolé, de garde partagée,
enfant ou conjoint handicapé, demande d'affectation double, ancienneté sur le poste actuel ou antérieur, candidature sur un poste situé en
établissement inscrit sur la liste figurant à l'article 1^{er} de l'arrêté du 28 novembre 2017, réintégration de détachement, de congé de longue
maladie, de disponibilité de droit, candidature sur un poste situé en département ou région d'outre-mer, convenance personnelle)

DOSSIER MOBILITÉ

Annexe 1 (verso) – page 2/2

NOM PATRONYMIQUE : PRENOM : NOM D'USAGE :		CORPS / GRADE / STATUT : E-mail : Téléphone :
NUMERO agent : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>		
ETABLISSEMENT D'AFFECTATION ACTUELLE: POSTE :		
AFFECTATION DEMANDEE POUR LA RS 2021		
Libellé établissement	N° du poste	Libellé du poste
Exemples :		
1) LEGTA des VOSGES	7516	SESG / Gestion commerciale PCEA
2) LEGTA de VALDOIE	8256	Maths physique chimie PLPA
1)		
2)		
3)		
4)		
5)		
6)		
7)		
8)		
9)		
10)		
11)		
<p style="text-align: center;">« Je m'engage à accepter toute affectation correspondant à mes vœux qui me sera proposée » Fait le :</p> <p>Signature précédée de la mention « <i>Lu et approuvé</i> »</p>		

Joindre la page de garde et les annexes 4 (accusé de réception) et 6 à votre envoi

DOSSIER MOBILITÉ

Annexe 2 (recto) – page 1/2 *Avant de compléter ce formulaire, se référer à la note de service*

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Personnels titulaires, stagiaires et ACEN CDI

DEMANDE DE MUTATION OU D'AFFECTATION

**SUR POSTE A PROFIL ou
d'enseignement en établissement
d'enseignement supérieur****RENTREE SCOLAIRE 2021****A REMPLIR EN MAJUSCULES
ET A ENVOYER EN 2 EXEMPLAIRES**

- 1^{er} exemplaire (ainsi que les **annexes 4 et 6**) à la DRAAF / DAAF - SRFD / SFD de la région dont vous relevez
- 2^{ème} exemplaire accompagné de la fiche profil (**Annexe 3**) à chacun des directeurs des établissements dans lesquels sont situés les postes sur lesquels vous candidatez **AVANT LE 29 JANVIER 2021 - DÉLAI DE RIGUEUR - TOUS LES CHAMPS SONT A REMPLIR IMPÉRATIVEMENT**

NOM PATRONYMIQUE :

PRENOM :

NOM D'USAGE :

CORPS / GRADE / STATUT :

E-mail :

Téléphone :

NUMERO agent : ETABLISSEMENT D'AFFECTATION :
POSTE :

DEPUIS LE :

POUR LES STAGIAIRES, type de concours :
(cocher la case correspondante)

O EXTERNE

O INTERNE

O RESERVE

O LISTE D'APTITUDE

ANNEE DU CONCOURS : **OPTION DE CONCOURS:**

DOUBLE COMPETENCE (reconnue par l'administration) :

SITUATION FAMILIALE

cocher la case correspondante)

Marié(e) / Pacsé(e) / Concubinage Célibataire / Divorcé(e) Mutation sous réserve de la mutation du conjoint ou partenaire de Pacs ou concubin, fonctionnaire de l'une des trois fonctions publiques : **OUI** **NON** (cocher la case correspondante)

Rappel de l'identité du conjoint / partenaire d'un Pacs ou concubin, fonctionnaire de l'une des trois fonctions publiques :

Nom patronymique :

Prénom :

N° agent :

NOMBRE d'enfant(s) de moins de 20 ans ou fiscalement à charge AFFECTATION en établissement inscrit sur la liste figurant à l'article 1^{er} de l'arrêté du 10 janvier 2020 (cf. Annexe 5)
OUI **NON** (cocher la case correspondante)**SITUATIONS MOTIVANT LA DEMANDE DE MUTATION :****Cocher la ou les cases correspondantes dans l'annexe 6 à joindre au dossier et produire les justificatifs**

Correspondants (rapprochement de conjoint ou de partenaire d'un pacte civil de solidarité (Pacs), reconnaissance de travailleur handicapé, cas de rapprochement de la résidence de(s) l'enfant(s), enfant ou ascendant(s) à charge fiscalement, situation de parent isolé, de garde partagée, enfant ou conjoint handicapé, demande d'affectation double, ancienneté sur le poste actuel ou antérieur, candidature sur un poste situé en établissement inscrit sur la liste figurant à l'article 1^{er} de l'arrêté du 18 novembre 2017, réintégration de détachement, de congé de longue maladie, de disponibilité de droit, candidature sur un poste situé en département ou région d'outre-mer, convenance personnelle)

Compléter et joindre à votre envoi la page de garde et les annexes 3, 4 et 6

DOSSIER MOBILITÉ

Annexe 2 (verso) – page 2/2

NOM PATRONYMIQUE : PRENOM : NOM D'USAGE :	CORPS / GRADE / STATUT : E-mail : Téléphone :
NUMERO agent : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ (À indiquer IMPERATIVEMENT)	
ETABLISSEMENT D'AFFECTATION ACTUELLE : POSTE :	

AFFECTATION SUR POSTE A PROFIL DEMANDEE POUR LA RS 2021		
LIBELLE ETABLISSEMENT	N° de poste	LIBELLE DU POSTE
<i>Exemples :</i>		
1) ENSFEA TOULOUSE		
2) CEZ RAMBOUILLET		
1)		
2)		
3)		
4)		
5)		
6)		
7)		
8)		

« Je m'engage à accepter toute affectation (correspondant à mes vœux) qui me sera proposée » **Fait le :**

Signature précédée de la mention « **Lu et approuvé** »

AVIS CIRCONSTANCIÉ DU DIRECTEUR REGIONAL / DIRECTEUR DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET

DATE : _____ SIGNATURE : _____

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

FICHE DU CANDIDAT SUR LE POSTE A PROFIL RS 2021

NOM PATRONYMIQUE :

PRENOM :

NOM D'USAGE :

NUMERO agent : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Téléphone :

Portable :

E-mail :

Activités professionnelles (de la plus récente à la plus ancienne)

Nommer l'emploi, mentionner les dates de début et de fin et décrire succinctement l'activité et les réalisations dans chaque emploi occupé.

-

-

-

-

-

-

-

Formations et diplômes obtenus**En formation initiale**

-

-

En formation continue

Les formations longues et qualifiantes :

-

-

Les formations courtes ou les stages :

-

-

Langues

-

Divers

-

-

Avis du directeur de l'établissement demandé sur l'adéquation du profil du candidat avec celui de l'emploi visé et signature :

DATE :

SIGNATURE :

DOSSIER MOBILITÉ

Annexe 4

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

ACCUSE DE RECEPTION DE LA DEMANDE DE MUTATION RS 2021

(Enseignants / CPE / ACEN CDI / postes à profil)

A REMPLIR PAR LE DEMANDEUR

NOM PATRONYMIQUE :

PRENOM :

NOM D'USAGE :

CORPS / GRADE / STATUT:

E-mail :

Téléphone :

NUMERO agent : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| (À indiquer **IMPERATIVEMENT**)

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION :

POSTE :

A REMPLIR PAR LA DRAAF / DAAF – SRDF / SFD

DEMANDE DE MUTATION RECUE LE: |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

FAIT A :

LE :

NOM ET QUALITE DU SIGNATAIRE :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

Arrêté du 7 janvier 2021 fixant la liste des établissements susceptibles d'ouvrir droit à l'attribution de l'indemnité de première affectation à certains personnels enseignants relevant du ministère de l'agriculture et de l'alimentation

NOR : AGRE2100658A

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le décret n° 91-166 du 12 février 1991 relatif à l'indemnité de première affectation allouée à certains personnels enseignants relevant du ministre chargé de l'agriculture,

Arrête :

Article 1^{er}

La liste des lycées agricoles, lycées d'enseignement général technologique et professionnel agricole (LEGTPA), lycées d'enseignement général et technologique agricole (LEGTA), lycées professionnels agricoles (LPA) et des sites de ces lycées susceptibles d'ouvrir droit à l'indemnité de première affectation prévue par le décret du 12 février 1991 susvisé est fixée comme suit, pour l'année scolaire 2021-2022 :

RÉGIONS	ÉTABLISSEMENTS
Auvergne-Rhône-Alpes	LEGTA Vienne Seyssuel
Bourgogne-Franche-Comté	LEGTPA La Barotte – Haute Côte d'Or LEGTPA Vesoul
Centre-Val de Loire	LEGTA de Châteauroux LPA Amboise LPA Beaune-La-Rolande Site de Montoire du LEGTA Vendôme Blois Montoire
Corse	LEGTA Sartène
Grand Est	LEGTA Croigny LEGTPA Troyes Saint-Pouange Site de Bar le Duc du LEGTPA de la Meuse
Guyane	LEGTPA de Macouria
Hauts-de-France	LEGTA de la Thiérache LPA Ribécourt Site de Péronne du LPA de la Haute Somme
Ile-de-France	LEGTPA Brie Comte Robert
Mayotte	Lycée Agricole de Mayotte

DOSSIER MOBILITÉ

RÉGIONS	ÉTABLISSEMENTS
Normandie	LPA Envermeu
Nouvelle-Aquitaine	LEGTPA Meymac
	LPA Mugron
	LPA Saint-Yrieix-La-Perche
	LPA Thuré
Provence-Alpes-Côte d'Azur	LPA des Calanques à Marseille

Article 2

La liste des disciplines susceptibles d'ouvrir droit à l'indemnité de première affectation prévue par le décret du 12 février 1991 susvisé est fixée comme suit, pour l'année scolaire 2021-2022 : toutes disciplines enseignées dans les établissements figurant à l'article 1er du présent arrêté.

Article 3

Le présent arrêté, qui prend effet à compter du 1er septembre 2021, sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 7 janvier 2021

Pour le ministre et par délégation :
Le chef de service de l'enseignement technique

L. MAURER

DOSSIER MOBILITÉ

Annexe 6 - LISTE DES SITUATIONS ET JUSTIFICATIFS CORRESPONDANTS

CRITERES	SITUATIONS	Cocher la ou les situations correspondantes	JUSTIFICATIFS A PRODUIRE
Tenant aux priorités légales	Rapprochement de conjoint ou de partenaire d'un pacte civil de solidarité (Pacs) : Date d'éloignement : __/__/____ Distance et durée du trajet « aller » entre les résidences professionnelles : ____ Km ____ mn		
	Exigences spécifiques :		
	Agents mariés avant le 31 décembre 2020 et séparés de leur conjoint pour des raisons professionnelles		Copie du livret de famille ou extrait d'acte de mariage de moins de trois mois Et Justificatif de domicile de moins de trois mois pour l'agent et son conjoint
	Agents séparés pour des raisons professionnelles du partenaire avec lequel ils sont liés par Pacs établi avant le 31 décembre 2020, lorsqu'ils produisent la preuve qu'ils se soumettent à l'obligation d'imposition commune prévue par le code général des impôts		Copie du récépissé d'enregistrement de la déclaration de Pacs établi par le notaire ou copie de la convention de Pacs comportant le visa d'enregistrement au tribunal d'instance ou de la mairie compétents ou production d'un extrait d'acte de naissance de chacun des partenaires établi depuis moins de trois mois Et Déclaration sur l'honneur, signée par les deux partenaires, d'engagement à se soumettre à l'imposition commune pour les revenus perçus au titre de l'année 2020 + avis d'imposition 2020 sur revenus 2019 établi aux deux noms Et Justificatif de domicile de moins de trois mois pour chaque partenaire
	Exigences communes :		
- situation familiale : prise en compte des enfants nés et reconnus par les deux parents au plus tard le 31 décembre 2020, âgés de moins de 20 ans et fiscalement à charge ou de l'enfant à naître reconnu par anticipation au plus tard le 1 ^{er} janvier 2021		Selon le cas : - Certificat de grossesse et attestation de reconnaissance anticipée - Ou copie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant datant de moins de trois mois - et avis d'imposition reçu en 2020, établi au titre des revenus perçus en 2019, faisant apparaître la prise en charge fiscale de(s) l'enfant(s)	

DOSSIER MOBILITÉ

	<ul style="list-style-type: none"> - le conjoint doit exercer une activité professionnelle ou être inscrit comme demandeur d'emploi auprès de Pôle emploi, après cessation d'une activité professionnelle 	<p>Attestation de l'activité professionnelle du conjoint (CDI ou CDD sur la base des trois derniers bulletins de salaire, pour les professions indépendantes, dernière déclaration à l'URSSAF ou extrait Kbits de moins de 3 mois, ...)</p> <p>En cas de chômage, attestation récente d'inscription à Pôle Emploi et attestation de la dernière activité professionnelle, ces deux éléments servant à déterminer la résidence professionnelle du conjoint</p>
--	--	---

CRITERES	SITUATIONS	Cocher la ou les situations correspondantes	JUSTIFICATIFS A PRODUIRE
Tenant aux priorités légales (suite)	Agents reconnus travailleurs handicapés relevant de l'une des catégories mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 5212-13 du code du travail, bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 :		Pour l'ensemble de ces situations : Produire la copie de la décision correspondante de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH)
	- les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie ;		
	- les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 %		
	- <u>et</u> les titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire ;		
	- les titulaires d'une pension d'invalidité à condition que l'invalidité réduise au moins des deux tiers la capacité de travail ou de gain ;		
	- les anciens militaires et assimilés, titulaires d'une pension d'invalidité ;		
	- les titulaires de la carte d'invalidité délivrée par la commission des droits et de l'autonomie, dès lors qu'elle constate un pourcentage d'incapacité permanente d'au moins 80 % <u>ou</u> lorsque la personne a été classée en		

DOSSIER MOBILITÉ

	3 ^{ème} catégorie de la pension d'invalidité de la sécurité sociale ;		
	- les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité pour les sapeurs-pompier volontaires ;		
	- les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.		
	Agents qui exercent ou ont exercé leurs fonctions dans un quartier urbain où se posent des problèmes sociaux et de sécurité particulièrement difficiles, pendant au moins cinq ans à compter du 1 ^{er} janvier 2000 et selon les modalités fixées par le décret n° 95-313 du 21 mars 1995		Copie de l'arrêté d'affectation
	Agents qui justifient du centre de leurs intérêts matériels et moraux (CIMM) dans une des collectivités régies par les articles 73 et 74 de la Constitution ainsi qu'en Nouvelle-Calédonie		Justificatifs d'au moins quatre des critères du CIMM figurant dans le tableau de la page 7 de la présente annexe

CRITERES	SITUATIONS	Cocher la ou les situations correspondantes	JUSTIFICATIFS A PRODUIRE
Tenant à la situation individuelle ou familiale	Rapprochement de la résidence de l'enfant :	<i>Enumération des différentes situations illustrant le rapprochement de la résidence de l'enfant quand l'agent n'est ni pacsé, ni marié</i>	
	- agent non marié, ni pacsé ayant un enfant de moins de 20 ans ou à charge fiscalement reconnu par les deux parents		Photocopie du livret de famille ou extrait(s) d'acte de naissance du ou des enfant(s) datant de moins de trois mois Et Copie du dernier avis d'imposition
	- agent non marié, ni pacsé ayant reconnu par anticipation, au plus tard le 31 décembre 2020, un enfant à naître		Acte de reconnaissance de paternité

DOSSIER MOBILITÉ

	<p>- agent vivant en concubinage, (article 515-8 du code civil), au plus tard au 31 décembre 2020</p>		<p>Certificat de concubinage, établi par la commune de résidence des concubins avant le 31 décembre 2020</p> <p><u>Ou</u></p> <p>Déclaration sur l'honneur signée par les deux concubins <u>Et</u></p> <p>Copie des avis d'imposition de chaque concubin reçus en 2020 et établis, à la même adresse, au titre des revenus perçus en 2019</p> <p><u>Ou</u></p> <p>Justificatif de domicile de moins de trois mois faisant apparaître le nom de chaque concubin <u>Ou</u></p> <p>Attestation sur l'honneur de résidence dans un rayon de 80 km au plus, signée des deux concubins</p>
	<p>- agent non remarié, ni Pacsé ou célibataire ayant la garde d'un ou plusieurs enfants de moins de 20 ans au 31 décembre 2020, résidant chez lui (seuls les enfants à la charge de l'agent sont pris en compte)</p>		<p>Livret de famille (POUR LES AGENTS SEPARES OU DIVORCES)</p> <p><u>Ou</u></p> <p>Acte de naissance de(s) l'enfant(s)</p> <p><u>Et</u></p> <p>Copie de la décision de justice fixant la garde de(s) l'enfant(s) et son lieu de résidence principale</p>
	<p>- agent assurant la garde partagée de son(ses) enfant(s) de moins de 20 ans ou à charge fiscalement dont la résidence principale est fixée à son domicile ou qui souhaite, par sa mutation, se rapprocher de la résidence de son(ses) enfant(s)</p>		<p><i>Dans le cadre d'une garde partagée, joindre, en plus, tout justificatif de moins de trois mois attestant de la domiciliation de(s) l'enfant(s) <u>Et</u></i></p> <p>Avis d'imposition reçu en 2020, établi au titre des revenus perçus en 2019, faisant apparaître la prise en charge fiscale de(s) l'enfant(s)</p>

DOSSIER MOBILITÉ

CRITERES	SITUATIONS	Cocher la ou les situations correspondantes	JUSTIFICATIFS A PRODUIRE
Tenant à la situation individuelle ou familiale (suite)	Parent exerçant seul l'autorité parentale		Copie de la décision de justice fixant la garde de l'enfant (en cas de séparation ou divorce) <u>Ou</u> Copie du livret de famille (en cas de décès du conjoint) <u>Et</u> Avis d'imposition reçu en 2020, établi au titre des revenus perçus en 2019, faisant apparaître la prise en charge fiscale de(s) l'enfant(s) en qualité de parent isolé <u>Et</u> Justificatif de domicile de moins de trois mois
	Agents ayant la qualité de proche aidant au sens de la sous-section 3 de la section 1 du chapitre II du titre IV du livre Ier de la troisième partie du code du travail.		Définition de proche aidant : lorsque l'une des personnes suivantes présente un handicap ou une perte d'autonomie d'une particulière gravité : 1° Son conjoint ; 2° Son concubin ; 3° Son partenaire lié par un pacte civil de solidarité ; 4° Un ascendant ; 5° Un descendant ; 6° Un enfant dont il assume la charge au sens de <u>l'article (L. 512-1 du code de la sécurité sociale)</u> 7° Un collatéral jusqu'au quatrième degré ; 8° Un ascendant, un descendant ou un collatéral jusqu'au quatrième degré de son conjoint, concubin ou partenaire lié par un pacte civil de solidarité ; 9° Une personne âgée ou handicapée avec laquelle il réside ou avec laquelle il entretient des liens étroits et stables, à qui il vient en aide de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne. Pièces à fournir : Déclaration sur l'honneur soit du lien familial du salarié avec la personne aidée, soit de l'aide apportée à une personne âgée ou handicapée avec laquelle il réside ou entretient des liens étroits et stables <u>Et</u> Copie de la décision justifiant d'un taux d'incapacité permanente au moins égal à 80 % (si la personne aidée est un enfant handicapé à sa charge ou un adulte handicapé) ou Copie de la décision d'attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie

DOSSIER MOBILITÉ

		(Apa) au titre d'un classement dans les groupes I, II et III de la grille Aggir (lorsque la personne aidée souffre d'une perte d'autonomie).
	Agent ayant à charge fiscalement un(des) enfant(s) ou un ascendant(s)	Avis d'imposition reçu en 2020, établi au titre des revenus perçus en 2019, faisant apparaître la prise en charge fiscale de(s) l'enfant(s) ou de(s) l'ascendant(s) à charge <u>Ou</u> Attestation de moins de trois mois établie par le centre des impôts <u>Et</u> Justificatif de domicile de moins de trois mois

CRITERES	SITUATIONS	Cocher la ou les situations correspondantes	JUSTIFICATIFS A PRODUIRE
Tenant à la situation individuelle ou familiale (suite)	Agents fonctionnaires de l'enseignement agricole technique public mariés, pacsés ou en concubinage avant le 31 décembre 2020 souhaitant une affectation double préservant leur vie commune		Livret de famille <u>Ou</u> Preuve d'enregistrement du Pacs (<i>référence à la page 1 ci-dessus</i>) <u>Ou</u> Certificat de concubinage établi par la commune de résidence des concubins avant le 31 décembre 2019 <u>Ou</u> Déclaration sur l'honneur signée des deux concubins <u>Et</u> Copie de l'avis d'imposition commune reçu en 2020 et établi au titre des revenus perçus en 2019 <u>Ou</u> Copie des avis d'imposition 2020 de chaque concubin établis à la même adresse <u>Ou</u> Justificatif de domicile de moins de trois mois faisant apparaître les deux noms <u>Ou</u> Attestation sur l'honneur de résidence dans un rayon de 80 km au plus
Tenant au bon fonctionnement du service	Expérience professionnelle / Situation de carrière		Dernière décision d'affectation sur le poste occupé
	Pouvoir les postes déficitaires en titulaires		Candidature sur un emploi affecté dans l'un des établissements figurant sur la liste de l'arrêté du 7 janvier 2021 (cf. annexe 5 de la note de service)

DOSSIER MOBILITÉ

	Réintégration d'agents détachés dans une autre structure administrative		Demande écrite de réintégration et copie de la décision de l'administration d'accueil de ne pas renouveler le détachement <u>Ou</u> Copie du courrier de l'agent indiquant à l'administration d'accueil son souhait de ne pas renouveler son détachement
	Réintégration d'agents dont le congé de longue durée (égal ou supérieur à 1 an) arrive à expiration		Demande écrite de réintégration
	Réintégration d'agents placés en disponibilité de droit pour une période égale ou supérieure à 1 an		Demande écrite de réintégration

DOSSIER MOBILITÉ

Annexe 6 suite - GRILLE D'ANALYSE PERMETTANT L'ÉVALUATION DU CIMM (mutation pour les départements d'outre-mer uniquement)

NOM et PRÉNOM de l'agent :

N° agent :

Corps :

Date de la demande :

Afin de faciliter l'analyse des critères d'appréciation permettant la reconnaissance du CIMM et des pièces justificatives à fournir pour chacun de ces critères, ce tableau devra être complété par les agents concernés et renvoyé avec la demande (1). **(1) cocher la case OUI ou NON pour chaque critère d'appréciation :**

(Fournir, pour chaque réponse positive, les pièces justificatives correspondantes)

Critères d'appréciation	OUI	NON	Exemples de pièces justificatives
Lieu de naissance du requérant dans le territoire considéré *			Pièce d'identité, extrait d'acte de naissance, etc.
Lieu de naissance du conjoint (marié, pacsé ou concubin) dans le territoire considéré			Pièce d'identité, extrait d'acte de naissance, livret de famille, etc.
Lieu de scolarité du requérant dans le territoire considéré (durée)			Diplômes, certificats de scolarité, etc.
Domicile des parents et, s'ils sont décédés, des grands-parents, frère(s), sœur(s) et/ou enfant(s) dans le territoire considéré			Livret de famille, titre de propriété, quittance de loyer (de moins de 3 mois), taxe foncière ou d'habitation (année N-1)
Biens fonciers en propriété (ou en location) dans le territoire considéré			Bail, quittance de loyer (de mois de 3 mois), taxe foncière ou taxe d'habitation (année N-1), titre de propriété, etc.
Bénéfice antérieur d'un congé bonifié dans le territoire considéré			Copie de la décision par laquelle a été octroyé le congé bonifié (le plus récent)
Inscription sur les listes électorales d'une commune du territoire considéré			Carte d'électeur
Possession d'un compte bancaire dans ce territoire			Relevé d'identité bancaire, etc.
Paiement par l'agent de certains impôts, notamment l'impôt sur le revenu, sur le territoire considéré			Avis d'imposition (année N-1)
Résidence antérieure de l'agent sur le territoire considéré			Bail, quittance de loyer, taxe d'habitation, etc.
Affectation(s) professionnelle(s) antérieure(s) sur le territoire considéré			Attestation(s) d'emploi correspondante(s)
Lieu de naissance des enfants dans ce territoire			Pièce d'identité, extrait d'acte de naissance, livret de famille, etc.
Lieu de scolarité des enfants dans ce territoire			Diplômes, certificats de scolarité, etc.
Demandes de mutation antérieures vers le territoire considéré			Copie des demandes correspondantes
Durée et nombre de séjours dans le territoire considéré, au cours des 10 dernières années			Toutes pièces justifiant ces séjours
Lieu de domiciliation avant l'entrée dans la Fonction Publique			Bail, quittance de loyer, taxe d'habitation, etc.
Autre(s) critère(s) d'appréciation A détailler :			

* Le territoire concerné est celui dans lequel l'agent prétend avoir le centre de ses intérêts matériels et moraux (CIMM)

BAREME**Mobilité 2021 des personnels enseignants et personnels d'éducation**

Loi n°84-16 modifiée du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (articles 60 et 62 bis)

Décret n°2016-1969 du 28 décembre 2016 relatif à la procédure d'édiction des lignes directrices permettant le classement par l'administration des demandes de mutation des fonctionnaires de l'Etat

TABLEAU A : PRIORITES LEGALES				
Critères	Situations	Modalités de prise en compte	Pondération	
Priorités légales	Emploi supprimé dans le cadre d'une restructuration d'un service de l'Etat ou de l'un de ses établissements publics (art. 62bis)		2 000 points	
	Rapprochement de conjoints ou de partenaires d'un pacte civil de solidarité (PACS)		1 000 points	
	Critères de sous-classement pour départager 2 agents faisant valoir cette priorité légale		Années de séparation : écart en années entre la date de séparation et le 31/12/2019	5 points pour la 1ère année
				15 points pour les années suivantes
			Durée du trajet entre les lieux de travail respectifs des conjoints ou partenaires d'un PACS (trajet le plus rapide calculé via Internet [joindre l'édition] ou selon les horaires des transports en commun empruntés [abonnement et horaires à l'appui])	20 points pour une durée d'1 heure à moins de 2 heures
				40 points pour une durée de 2 heures à moins de 3 heures
				50 points pour une durée supérieure à 3 heures et inférieure à 5 heures
	100 points pour une durée égale ou supérieure à 5 heures			
	Agents reconnus travailleurs handicapés		1 000 points	
	Agents qui exercent ou ont exercé leurs fonctions dans un quartier urbain où se posent des problèmes sociaux et de sécurité particulièrement difficiles pendant au moins 5 ans depuis le 1er janvier 2000 et selon les modalités fixées par le décret n°95-313 du 21 mars 1995		1 000 points	
Mutation vers les DROM-COM Justification de quatre critères minimum du centre des intérêts matériels et moraux (CIMM, cf. annexe , page 7)		1 000 points		
Mutation consécutive à un emploi supprimé		1 000 points		

BAREME**Mobilité 2021 des personnels enseignants et personnels d'éducation**

Loi n°84-16 modifiée du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (articles 60 et 62 bis)

Décret n°2016-1969 du 28 décembre 2016 relatif à la procédure d'édition des lignes directrices permettant le classement par l'administration des demandes de mutation des fonctionnaires de l'Etat.

TABLEAU B : CRITERES SUPPLEMENTAIRES ETABLIS A TITRE SUBSIDIARE

Critères	Situations	Modalités de prise en compte	Pondération
Critères supplémentaires relatifs à la <u>situation individuelle ou familiale</u>	Rapprochement de concubins	Années de séparation : écart en années entre la date de séparation et le 31/12/2019	5 points pour la 1ère année
			15 points pour les années suivantes
		Durée du trajet entre les lieux de travail respectifs des conjoints ou partenaires d'un PACS (trajet le plus rapide calculé via Internet [joindre l'édition] ou selon les horaires des transports en commun empruntés [abonnement et horaires à l'appui])	20 points pour une durée d'1 heure à moins de 2 heures
			40 points pour une durée de 2 heures à moins de 3 heures
			50 points pour une durée supérieure à 3 heures et inférieure à 5 heures
	100 points pour une durée égale ou supérieure à 5 heures		
	Parent exerçant seul l'autorité parentale	Quel que soit le nombre d'enfants	13 points
	Rapprochement d'enfant à partir du moment où la garde principale est confiée à l'autre parent (situation géographique acquise au 31/12/2019)	Trajet le plus rapide calculé via Internet [joindre l'édition] ou selon les horaires des transports en commun empruntés [abonnement et horaires à l'appui]	20 points pour une durée d'1 heure à moins de 2 heures
			40 points pour une durée de 2 heures à moins de 3 heures
			50 points pour une durée supérieure à 3 heures et inférieure à 5 heures
			100 points pour une durée égale ou supérieure à 5 heures
	Enfant, ascendant direct à charge fiscalement	Nombre d'enfants et/ou ascendants à charge fiscalement.	5 points par personne à charge
Enfant en garde alternée	Quel que soit le nombre d'enfants	20 points	
Agents ayant la qualité de proche aidant d'une ou de plusieurs personnes dont la liste est fixée par l'article L3142-16 du code du travail et présentant un handicap ou une perte d'autonomie d'une particulière gravité	Nombre de personnes accompagnées	80 points par personne accompagnée	
Mise en disponibilité de l'agent pour élever un enfant	Quel que soit le nombre d'enfants	3 points par année complète	
Congé parental	Congé parental pris avant mars 2012	3 points	
	CP pris après mars 2012 pour durée sup. à 1 an	3 points	
	Demande de poste double (mutation conjointe)	25 points	

BAREME**Mobilité 2021 des personnels enseignants et personnels d'éducation**

Critères supplémentaires relatifs à la <u>carrière et au fonctionnement du service</u>	Situation dans le corps au 31 décembre 2019	Nombre d'échelons	3 points par échelon
		Hors classe	24 points
		Classe exceptionnelle	24 points
	Stabilité dans le poste (seules les années de service effectif en qualité de titulaire sont prises en compte)	Selon la durée :	3 points pour les 3 premières années (maximum : 9 pts)
			6 points par an durant les 4ème et 5ème années, soit au bout de 5 ans : 21 points
			9 points par an pour les années suivantes
Bonification pour première affectation en tant que titulaire sur poste déficitaire (arrêté du 23 novembre 2016 pris en application du décret n°91-166 du 12 février 1991, publié au JO du 25 novembre 2016)	Selon la durée :	5 points pour la première année	
		10 points pour deux années	
		20 points pour trois années	
		35 points pour quatre années	
Réintégration d'agents détachés	2ème priorité sur tous les agents (hormis pour les transferts de site)	45 points pour 5 années et plus	
		10 points	

Loi n°84-16 modifiée du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (articles 60 et 62 bis)

Décret n°2016-1969 du 28 décembre 2016 relatif à la procédure d'édition des lignes directrices permettant le classement par l'administration des demandes de mutation des fonctionnaires de l'Etat

Les situations décrites dans les tableaux A et B sont, le cas échéant, cumulables entre elles

Annexe A - secteur Enseignement

Economie

SESG/Gest. Entreprise / IAE

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LEGTPA Bourg en Bresse (01)	1168	Poste entier	1	0	
	LEGTPA du Bourbonnais (03)	1172	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Aurillac (15)	1167	Poste entier	1	0	
	LEGTA Bourg les Valence (26)	1171	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Clermont Ferrand Marmilhat (63)	1170	Poste entier	0	1	
	LEGTA Chambéry La Motte Servolex (73)	1169	Poste entier	0	1	
Bourgogne-Franche-Comté	LEGTPA Besançon (25)	1154	Poste entier	0	1	
	LEGTA Lons Le Saunier-Montmorot (39)	1155	Poste entier	0	1	
	Site de Nevers du LEGTA Nevers Cosne (58)	1156	Poste entier	0	1	
Bretagne	LEGTA Quimper Bréhoulou (29)	1159	Poste entier	0	1	
Grand Est	LEGTA Château Salins (57)	1158	Poste entier	1	1	
Hauts-de-France	LEGTPA Lomme (59)	1157	Poste entier	0	1	
Nouvelle-Aquitaine	LEGTPA Alphonse Defumade - Ahun (23)	1160	Poste entier	0	1	
	LEGTA Dax (40)	1162	Poste entier	0	1	
	LPA Saint Yrieix La Perche (87)	1161	Poste entier	0	1	
Occitanie	LEGTA Carcassonne (11)	1164	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Nîmes (30)	1165	Poste entier	0	1	
	Site d'Auch du LEGTA Auch Beaulieu Lavacant (32)	1163	Poste entier	0	1	
	LEGTPA de Montauban (82)	1166	Poste entier	0	1	

SESG/Gest. Entreprise / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LEGTPA du Bourbonnais (03)	1244	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Aurillac (15)	1237	Poste entier	1	0	
	LEGTA Bourg les Valence (26)	1243	Poste entier	1	0	
	LEGTPA Romans (26)	1242	Poste entier	0	1	
	Site de Fontannes du LEGTPA Brioude Bonnefont (43)	1238	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Clermont Ferrand Marmilhat (63)	1240	Poste entier	0	1	
	LPA Rochefort Montagne (63)	1241	Poste entier	0	1	
	LEGTA Chambéry La Motte Servolex (73)	1239	Poste entier	0	2	
Bourgogne-Franche-Comté	LEGTA La Barotte - Haute Côte-d'Or (21)	1182	Poste entier	1	0	
	LEGTA Plombières les Dijon (21)	1185	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Beaune (21)	1180	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Dijon Quétigny (21)	1186	Poste entier	0	1	
	LEGTA Mancy Lons le Saunier (39)	1183	Poste entier	0	2	
	LEGTA du Morvan (58)	1188	Poste entier	0	1	
	Site de Nevers du LEGTA Nevers Cosne (58)	1184	Poste entier	0	2	
	LEGTA Fontaines (71)	1181	Poste entier	1	0	
	LEGTPA d'Auxerre (89)	1187	Poste entier	1	0	
	Bretagne	LEGTA Caulnes (22)	1208	Poste entier	0	1
LEGTA Guingamp Kernilien (22)		1210	Poste entier	0	1	
Site de Morlaix du LEGTPA de Châteaulin Morlaix (29)		1209	Poste entier	0	1	
Centre-Val de Loire	LEGTA le gros chêne à Pontivy (56)	1211	Poste entier	0	3	
	LEGTA Bourges Le Subdray (18)	1175	Poste entier	0	2	
	LEGTA Chartres (28)	1176	Poste entier	1	0	
	LEGTA de Châteauroux (36)	1177	Poste entier	0	1	
	LPA Beaune La Rolande (45)	1179	Poste entier	1	0	
Grand Est	Site du Chesnoy du LEGTA Le Chesnoy Les Barres (45)	1178	Poste entier	0	2	
	LEGTPA Troyes Saint Pouange (10)	1199	Poste entier	0	1	
	LEGTA Chaumont (52)	1197	Poste entier	1	0	
	LPA Fayl Billot (52)	1198	Poste entier	0	1	
	LEGTPA de Meurthe et Moselle (54)	1200	Poste entier	1	1	
	LEGTA Obernai (67)	1195	Poste entier	0	1	
	LPA Erstein (67)	1196	Poste entier	0	1	
	LEGTPA de Colmar Wintzenheim (68)	1201	Poste entier	1	1	
	LEGTPA de Rouffach (68)	1202	Poste entier	0	1	
	LEGTA de l'Oise (60)	1194	Poste entier	1	0	
Hauts-de-France	LEGTPA Brie Comte Robert (77)	1173	Poste entier	1	1	
	LEGTPA Saint Germain en Laye (78)	1174	Poste entier	1	0	Enseignement complémentaire en SESG/GC
Normandie	LEGTA 'le Robillard' (14)	1193	Poste entier	0	1	
	LEGTA E. de Chambray (27)	1189	Poste entier	0	2	
	LPA Le Neubourg (27)	1190	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Saint Hilaire du Harcouët (50)	1191	Poste entier	0	1	
	LEGTA Yvetot (76)	1192	Poste entier	0	1	
Nouvelle-Aquitaine	LEGTA Angoulême (16)	1212	Poste entier	0	2	
	LEGTA Bourcefranc (17)	1214	Poste entier	0	1	
	LEGTA Surgères (17)	1220	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Henri Queuille à Neuvic (19)	1216	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Bergerac Monbazillac (24)	1223	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Périgueux (24)	1224	Poste entier	0	2	
	LEGTPA Bordeaux Blanquefort (33)	1213	Poste entier	0	1	
	LPA Mugron (40)	1221	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Nérac (47)	1222	Poste entier	0	1	
	LEGTA Pau Montardon (64)	1218	Poste entier	0	1	
	LEGTA Bressuire (79)	1215	Poste entier	0	1	
LEGTA Melle (79)	1225	Poste entier	1	0		

Annexe A - secteur Enseignement

Economie

SESG/Gest. Entreprise / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Occitanie	LEGTA Poitiers Venours (86)	1219	Poste entier	0	2	
	LEGTPA Limoges Les Vaseix (87)	1217	Poste entier	0	2	
	LEGTA Pamiers (09)	1231	Poste entier	0	1	
	LEGTA Carcassonne (11)	1227	Poste entier	0	2	
	LEGTPA Nîmes (30)	1230	Poste entier	0	1	
	LEGTA Toulouse (31)	1233	Poste entier	0	1	
	Site d'Auch du LEGTA Auch Beaulieu Lavacant (32)	1226	Poste entier	0	1	
	LEGTA de l'Hérault (34)	1229	Poste entier	0	2	
	LEGTA Figeac (46)	1228	Poste entier	0	2	
	LEGTA Vic en Bigorre (65)	1234	Poste entier	0	1	
	LEGTA Perpignan Roussillon (66)	1232	Poste entier	0	1	
	LEGTPA d'Albi (81)	1235	Poste entier	0	2	
Pays de la Loire	LPA Laval (81)	1236	Poste entier	0	1	
	LPA Guérande (44)	1207	Poste entier	0	1	
	LEGTA Angers Le Fresne (49)	1203	Poste entier	0	1	
	LEGTA Laval (53)	1206	Poste entier	0	1	
	LEGTA Fontenay Le Comte (85)	1204	Poste entier	1	1	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	LEGTPA La Roche sur Yon (85)	1205	Poste entier	0	1	
	LEGTA Gap (05)	1247	Poste entier	0	1	
	LEGTA Aix Valabre (13)	1245	Poste entier	0	1	
Guyane	LPA Orange (84)	1246	Poste entier	0	1	
	LEGTPA de Macouria (973)	1249	Poste entier	2	0	
Martinique	LEGTA Croix Rivail (972)	1248	Poste entier	0	1	
Mayotte	Lycée Agricole de Mayotte (976)	1250	Poste entier	1	0	

SESG/Gest. Entreprise / PLPA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LEGTPA Bourg en Bresse (01)	1323	Poste entier	1	0	
	LEGTPA Cibeins (01)	1324	Poste entier	0	1	
	LEGTPA du Bourbonnais (03)	1332	Poste entier	0	3	
	LEGTPA Aubenas (07)	1321	Poste entier	0	2	
	LPA Voiron (38)	1330	Poste entier	0	1	
	Site de Chervé du LEGTPA Roanne Chervé (42)	1328	Poste entier	1	0	
	Site Montbrison du LEGTA Montbrison (42)	1333	Poste entier	0	1	Enseignement sur 2 sites : Montbrison et St Genest Malifaux
	LEGTPA Yssingaux (43)	1322	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Clermont Ferrand Marmilhat (63)	1325	Poste entier	1	0	
	Site de St Gervais du LPA des Combrailles (63)	1331	Poste entier	0	1	Enseignement sur 2 sites : Pontaumur et St Gervais
	LEGTA Saint Genis Laval (69)	1329	Poste entier	0	1	
	LPA Cognin (73)	1326	Poste entier	0	1	
Bourgogne-Franche-Comté	LPA Contamine sur Arve (74)	1327	Poste entier	0	1	
	LEGTA La Barotte - Haute Côte-d'Or (21)	1259	Poste entier	1	0	
	LEGTA Lons Le Saunier-Montmorot (39)	1261	Poste entier	0	1	
	LEGTA Mancy Lons le Saunier (39)	1260	Poste entier	0	2	
	LEGTA du Morvan (58)	1264	Poste entier	0	1	
	LPA Plagny Sermoise (58)	1263	Poste entier	0	2	
	Site de Cosne du LEGTA Nevers Cosne (58)	1262	Poste entier	0	1	
Bretagne	LPA de Charolles (71)	1258	Poste entier	0	1	Enseignement complémentaire en SESG/GC
	LEGTA Guingamp Kernilien (22)	1290	Poste entier	1	1	
	LP Saint Brieuc (22)	1293	Poste entier	0	1	
	LEGTA Quimper Bréhoulou (29)	1291	Poste entier	0	1	
	Site de Châteaulin du LEGTPA de Châteaulin Morlaix (29)	1289	Poste entier	0	1	
Centre-Val de Loire	LPA Saint Aubin du Cormier (35)	1292	Poste entier	0	1	
	LEGTA Chartres (28)	1255	Poste entier	0	1	
	LEGTA Tours Fondettes (37)	1256	Poste entier	0	1	
	LPA Chambray Les Tours (37)	1254	Poste entier	0	1	
Corse	Site de Montoire du LEGTA Vendôme Blois Montoire (41)	1257	Poste entier	1	0	
	LEGTA Sartène (2A)	1338	Poste entier	1	0	
	LEGTPA Charleville Mézières (08)	1276	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Troyes Saint Pouange (10)	1279	Poste entier	1	0	
	LEGTPA Avize (51)	1274	Poste entier	1	0	
	LEGTA Chaumont (52)	1278	Poste entier	0	1	
	Site de Bar le Duc du LEGTPA de la Meuse (55)	1280	Poste entier	1	1	
	Site de Verdun du LEGTPA de la Meuse (55)	1281	Poste entier	0	1	Enseignement sur 2 sites : Bar Le Duc et Verdun
	LEGTA Château Salins (57)	1277	Poste entier	1	0	
	LEGTA Metz Courcelles Chaussy (57)	1282	Poste entier	0	1	
Grand Est	LPA Erstein (67)	1275	Poste entier	0	1	
	LEGTPA de Rouffach (68)	1283	Poste entier	0	1	
	LEGTPA des Vosges (88)	1284	Poste entier	1	0	
	LEGTPA Lomme (59)	1273	Poste entier	0	1	
	LPA Valenciennes Raismes (59)	1272	Poste entier	0	1	
Hauts-de-France	LEGTA Amiens le Paraclet (80)	1271	Poste entier	0	1	
	LPA de la baie de Somme (80)	1270	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Brie Comte Robert (77)	1251	Poste entier	1	0	
Île-de-France	LEGTPA La Bretonnière (77)	1252	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Saint Germain en Laye (78)	1253	Poste entier	0	1	
Normandie	LEGTA Evreux (27)	1267	Poste entier	0	1	

Annexe A - secteur Enseignement

Economie

SESG/Gest. Entreprise / PLPA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
	LPA Le Neubourg (27)	1268	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Saint Hilaire du Harcouët (50)	1269	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Sées (61)	1265	Poste entier	1	0	
	LPA Alençon (61)	1266	Poste entier	0	1	
Nouvelle-Aquitaine	LPA Barbezieux (16)	1294	Poste entier	1	0	
	LEGTA Bourcefranc (17)	1298	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Henri Bassaler Brive Voutezac (19)	1300	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Tulle Naves (19)	1311	Poste entier	1	0	
	LEGTA Libourne Montagne (33)	1296	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Bazas (33)	1295	Poste entier	0	1	
	LPA La Tour Blanche - Langon (33)	1297	Poste entier	0	1	
	LEGTA Dax (40)	1307	Poste entier	0	1	
	LPA Sabres (40)	1308	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Sainte Livrade sur Lot (47)	1309	Poste entier	0	1	
	LPA Tonneins (47)	1310	Poste entier	0	1	
	LEGTA Bressuire (79)	1299	Poste entier	0	1	
	LEGTA Melle (79)	1312	Poste entier	0	2	
	LPA Ste Pezenne à Niort (79)	1313	Poste entier	0	1	
	LEGTA Poitiers Venours (86)	1304	Poste entier	0	1	
	LPA Montmorillon (86)	1303	Poste entier	0	1	
	LPA Thuré (86)	1306	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Limoges Les Vaseix (87)	1301	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Magnac Laval (87)	1302	Poste entier	0	1	
	LPA Saint Yrieix La Perche (87)	1305	Poste entier	0	1	
Occitanie	LEGTA Pamiers (09)	1318	Poste entier	1	0	
	LEGTA Carcassonne (11)	1315	Poste entier	0	1	
	LEGTA Ondes (31)	1314	Poste entier	0	1	
	LPA Riscle (32)	1317	Poste entier	0	1	
	LPA Castelnaud Le Lez (34)	1316	Poste entier	0	2	
	LEGTA Vic en Bigorre (65)	1319	Poste entier	0	1	
	LPA Moissac (82)	1320	Poste entier	0	1	
Pays de la Loire	LPA Guérande (44)	1288	Poste entier	0	1	
	LEGTA Laval (53)	1286	Poste entier	0	2	
	LPA Brette les Pins (72)	1285	Poste entier	0	1	
	LEGTA Luçon Pétré (85)	1287	Poste entier	0	2	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	LPA Saint Rémy de Provence (13)	1335	Poste entier	0	1	
	LEGTA Hyères (83)	1336	Poste entier	0	1	
	LPA Les Magnanarelles Arcs sur Argens (83)	1337	Poste entier	0	1	
	LPA Isle sur Sorgue (84)	1334	Poste entier	0	1	
Guyane	LEGTPA de Macouria (973)	1341	Poste entier	0	1	
La Réunion	LPA Saint Joseph (974)	1342	Poste entier	0	1	
Martinique	LEGTA Croix Rivail (972)	1339	Poste entier	0	1	
	LPA Le Robert (972)	1340	Poste entier	0	1	
Polynésie Française	LPA Opunohu (987)	1343	Poste entier	1	0	

SESG/Gest commerciale / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LEGTA Bourg les Valence (26)	1358	Poste entier	0	1	
	Site St Genest Malifaux du LEGTA Montbrison (42)	1360	Poste entier	1	0	Enseignement sur 2 sites : Montbrison et St Genest Malifaux
	Site de Pontaurum du LPA des Combrailles (63)	1359	Poste entier	0	1	Enseignement sur 2 sites : Pontaurum et St Gervais - Enseignement en vente en animalerie
	LPA Belleville (69)	1357	Poste entier	0	1	
Bourgogne-Franche-Comté	LEGTA Mâcon Davayé (71)	1344	Poste entier	0	1	
Bretagne	LEGTA Merdrignac (22)	1349	Poste entier	0	2	
Grand Est	LPA Erstein (67)	1345	Poste entier	0	1	
Nouvelle-Aquitaine	LEGTPA Henri Bassaler Brive Voutezac (19)	1350	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Meymac (19)	1351	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Limoges Les Vaseix (87)	1352	Poste entier	0	1	
Occitanie	LEGTA Villefranche de Rouergue (12)	1356	Poste entier	0	1	
	LEGTA de l'Hérault (34)	1353	Poste entier	0	1	
	LEGTA Vic en Bigorre (65)	1355	Poste entier	0	1	
	LPA Tarbes (65)	1354	Poste entier	0	1	
Pays de la Loire	LEGTA Saint Herblain (44)	1347	Poste entier	0	1	
	LEGTA Le Mans (72)	1348	Poste entier	1	1	
	LEGTPA La Roche sur Yon (85)	1346	Poste entier	0	1	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	LPA Orange (84)	1361	Poste entier	0	1	

SESG/Gest commerciale / PLPA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LPA La Tour du Pin (38)	1384	Poste entier	0	1	
	LPA Voiron (38)	1386	Poste entier	0	1	
	LPA Montravel (42)	1385	Poste entier	0	1	
	Site de Fontannes du LEGTPA Brioude Bonnefont (43)	1383	Poste entier	0	1	
	Site de Pontaurum du LPA des Combrailles (63)	1387	Poste entier	1	0	Enseignement sur 2 sites : Pontaurum et St Gervais - Enseignement en vente en animalerie
Bourgogne-Franche-Comté	LPA Champs sur Yonne (89)	1364	Poste entier	1	0	
Bretagne	LEGTA Merdrignac (22)	1372	Poste entier	0	1	
	Site de St Jean du LPA St Jean Brévelay	1373	Poste entier	0	1	

Annexe A - secteur Enseignement

Economie

SESG/Gest commerciale / PLPA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
	Hennebont (56)					
Centre-Val de Loire	LPA Chambray Les Tours (37)	1363	Poste entier	1	1	
Grand Est	LEGTA Chaumont (52)	1370	Poste entier	0	1	
Hauts-de-France	LEGTPA Lomme (59)	1369	Poste entier	1	1	
	LPA Valenciennes Raismes (59)	1367	Poste entier	0	1	
	Site du Quesnoy du LEGTA du Nord (59)	1366	Poste entier	0	1	Enseignement complémentaire en SESG/GE
	LPA Ribécourt (60)	1368	Poste entier	0	1	
	LEGTA Amiens le Paraclet (80)	1365	Poste entier	0	1	Enseignement complémentaire en SESG/GE
Île-de-France	LEGTPA La Bretonnière (77)	1362	Poste entier	1	0	
Nouvelle-Aquitaine	LEGTPA Bergerac Monbazillac (24)	1377	Poste entier	0	1	
	LPA La Tour Blanche - Langon (33)	1374	Poste entier	0	1	
	LPA Tonneins (47)	1376	Poste entier	0	1	
	LPA Ste Pezenne à Niort (79)	1378	Poste entier	0	1	Enseignement complémentaire en STA/Production Horticole
	LEGTPA Magnac Laval (87)	1375	Poste entier	0	2	
Occitanie	LEGTA Carcassonne (11)	1379	Poste entier	0	1	
	LPA Mirande (32)	1382	Poste entier	0	1	
	LPA Castelnau Le Lez (34)	1380	Poste entier	0	1	
	LEGTA Figeac (46)	1381	Poste entier	1	0	Enseignement complémentaire en SESG/GE, Spécialité Vente en animalerie
Pays de la Loire	LPA Brette les Pins (72)	1371	Poste entier	0	1	
Mayotte	Lycée Agricole de Mayotte (976)	1388	Poste entier	1	0	

SESG/Eco Sociale et fam. / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Grand Est	LEGTA Château Salins (57)	1389	Poste entier	1	0	

SESG/Eco Sociale et fam. / PLPA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LEGTPA du Bourbonnais (03)	1422	Poste entier	0	1	
	LPA Voiron (38)	1421	Poste entier	1	0	
	LEGTPA Yssingeaux (43)	1419	Poste entier	1	0	
	LPA Cognin (73)	1420	Poste entier	0	1	
Bourgogne-Franche-Comté	LEGTA Mancy Lons le Saunier (39)	1392	Poste entier	0	2	
	LEGTA du Morvan (58)	1395	Poste entier	1	0	
	LPA Plagny Sermoise (58)	1393	Poste entier	0	1	
	LPA Champs sur Yonne (89)	1394	Poste entier	1	2	
Bretagne	LEGTA Caulnes (22)	1405	Poste entier	0	1	
	LP Saint Briec (22)	1407	Poste entier	0	2	
	Site de St Jean du LPA St Jean Brévelay	1406	Poste entier	1	0	
	Hennebont (56)					
Centre-Val de Loire	LEGTA Bourges Le Subdray (18)	1391	Poste entier	0	1	
	LPA Chambray Les Tours (37)	1390	Poste entier	0	2	
Grand Est	LEGTPA Troyes Saint Pouange (10)	1403	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Châlons en Champagne (51)	1401	Poste entier	1	0	
	LEGTA Château Salins (57)	1402	Poste entier	0	1	
Hauts-de-France	LPA Aumont (02)	1398	Poste entier	1	0	
	Site de Sains du Nord du LEGTA du Nord (59)	1399	Poste entier	0	1	
	Site de Péronne du LPA de la Haute Somme (80)	1400	Poste entier	1	1	
Normandie	LPA Alençon (61)	1396	Poste entier	0	2	
	Site de Neufchâtel en Bray du LPA du Pays de Bray (76)	1397	Poste entier	0	1	
Nouvelle-Aquitaine	LPA Barbezieux (16)	1409	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Tulle Naves (19)	1414	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Alphonse Defumade - Ahun (23)	1408	Poste entier	1	0	
	LPA Mugron (40)	1412	Poste entier	1	1	
	LPA Tonneins (47)	1413	Poste entier	1	1	
	LPA Oloron Sainte Marie (64)	1410	Poste entier	1	0	
	LPA Thuré (86)	1411	Poste entier	0	1	
Occitanie	LPA de Pézenas (34)	1416	Poste entier	0	1	
	LPA Cahors (46)	1415	Poste entier	0	1	
	LPA Rivesaltes (66)	1417	Poste entier	1	0	
	LEGTPA de Montauban (82)	1418	Poste entier	0	1	
Pays de la Loire	LEGTA Fontenay Le Comte (85)	1404	Poste entier	0	2	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	LPA Saint Rémy de Provence (13)	1424	Poste entier	0	1	
	LEGTA Hyères (83)	1425	Poste entier	0	1	
	LEGTA Carpentras (84)	1423	Poste entier	0	1	
Mayotte	Lycée Agricole de Mayotte (976)	1426	Poste entier	2	0	

Biologie

Biologie-Ecologie / IAE

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Centre-Val de Loire	LEGTA Bourges Le Subdray (18)	1427	Poste entier	1	0	

Biologie-Ecologie / Agrégé

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LEGTPA Clermont Ferrand Marmilhat (63)	1431	Poste entier	0	1	

Annexe A - secteur Enseignement

Biologie

Biologie-Ecologie / Agrégé

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Hauts-de-France	LEGTA Amiens le Paraclet (80)	1428	Poste entier	0	1	
Nouvelle-Aquitaine	LEGTPA Bordeaux Blanquefort (33)	1429	Poste entier	0	1	
Occitanie	LEGTA Toulouse (31)	1430	Poste entier	0	2	

Biologie-Ecologie / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision	
Auvergne-Rhône-Alpes	LEGTPA Bourg en Bresse (01)	1493	Poste entier	0	1		
	LEGTPA Cibeins (01)	1495	Poste entier	0	2		
	LEGTPA du Bourbonnais (03)	1497	Poste entier	0	1		
	LEGTPA Aubenas (07)	1492	Poste entier	1	1		
	LEGTA Lyon Dardilly (69)	1496	Poste entier	0	1		
	LEGTA Chambéry La Motte Servolex (73)	1494	Poste entier	1	0		
Bourgogne-Franche-Comté	LEGTPA Beaune (21)	1439	Poste entier	0	1	Enseignement complémentaire en génie alimentaire	
	LEGTPA Dijon Quétigny (21)	1442	Poste entier	0	1		
	LEGTA Mancy Lons le Saunier (39)	1440	Poste entier	1	0		
	Site de Nevers du LEGTA Nevers Cosne (58)	1441	Poste entier	0	1		
	LEGTPA d'Auxerre (89)	1444	Poste entier	0	1		
	LEGTA Valdoie (90)	1443	Poste entier	0	1		
Bretagne	LEGTA Caulnes (22)	1469	Poste entier	0	1		
	LEGTA Rennes Le Rheu (35)	1470	Poste entier	0	1		
Centre-Val de Loire	LEGTA Bourges Le Subdray (18)	1434	Poste entier	0	2		
	LEGTA de Châteauroux (36)	1435	Poste entier	1	0		
	LEGTA Tours Fondettes (37)	1436	Poste entier	0	1		
	Site de Montoire du LEGTA Vendôme Blois Montoire (41)	1437	Poste entier	0	1	Enseignement sur 2 sites : Blois et Montoire	
	Site du Chesnoy du LEGTA Le Chesnoy Les Barres (45)	1438	Poste entier	0	1		
Grand Est	LEGTPA Troyes Saint Pouange (10)	1458	Poste entier	0	1		
	LEGTPA Avize (51)	1453	Poste entier	0	1	Enseignement complémentaire en BMB	
	LEGTPA Châlons en Champagne (51)	1455	Poste entier	0	1	Enseignement complémentaire en génie alimentaire	
	LPA Fayl Billot (52)	1457	Poste entier	0	1		
	LEGTPA de Meurthe et Moselle (54)	1460	Poste entier	0	1		
	Site de Bar le Duc du LEGTPA de la Meuse (55)	1459	Poste entier	0	1		
	LEGTA Château Salins (57)	1456	Poste entier	0	1		
	LEGTA Obernai (67)	1454	Poste entier	0	3		
	LEGTPA de Colmar Wintzenheim (68)	1461	Poste entier	0	1		
	LEGTPA des Vosges (88)	1462	Poste entier	0	1		
Hauts-de-France	LEGTA Crézancy (02)	1450	Poste entier	0	1		
	Site d'Arras du LEGTA du Pas de Calais (62)	1451	Poste entier	0	2		
	Site de Radinghem du LEGTA du Pas de Calais (62)	1452	Poste entier	0	1	Enseignement en Cynégétique	
Île-de-France	LEGTPA Brie Comte Robert (77)	1432	Poste entier	2	0		
	LEGTPA Saint Germain en Laye (78)	1433	Poste entier	1	0		
Normandie	LEGTA E. de Chambray (27)	1447	Poste entier	1	0		
	LEGTA Evreux (27)	1446	Poste entier	0	1		
	LEGTA Saint Lô Thère (50)	1448	Poste entier	0	1		
	LEGTPA Sées (61)	1445	Poste entier	0	2		
	LEGTA Yvetot (76)	1449	Poste entier	0	2		
	LEGTA Angoulême (16)	1472	Poste entier	0	1		
Nouvelle-Aquitaine	LEGTPA Henri Bassaler Brive Voutezac (19)	1476	Poste entier	0	1		
	LEGTPA Meymac (19)	1477	Poste entier	0	1		
	LEGTPA Alphonse Defumade - Ahun (23)	1471	Poste entier	0	1		
	LEGTPA Périgueux (24)	1484	Poste entier	0	1		
	LEGTA Libourne Montagne (33)	1473	Poste entier	0	1		
	LEGTPA Bordeaux Blanquefort (33)	1474	Poste entier	0	1		
	LPA Mugron (40)	1482	Poste entier	0	1		
	LPA Tonneins (47)	1483	Poste entier	0	1		
	LEGTA Pau Montardon (64)	1479	Poste entier	0	1		
	LEGTA Bressuire (79)	1475	Poste entier	1	0		
	LEGTA Melle (79)	1485	Poste entier	0	1		
	LEGTA Poitiers Venours (86)	1480	Poste entier	0	2		
	LPA Thuré (86)	1481	Poste entier	0	1		
	LEGTPA Limoges Les Vaseix (87)	1478	Poste entier	0	1		
	Occitanie	LEGTA Carcassonne (11)	1486	Poste entier	0	1	
		LPA Saint Afrique (12)	1490	Poste entier	0	1	
		LPA Castelnau Le Lez (34)	1487	Poste entier	0	1	
LPA de Pézenas (34)		1488	Poste entier	0	1		
Site de Saint Chély du LEGTPA de la Lozère (48)		1489	Poste entier	0	1		
LEGTPA d'Albi (81)		1491	Poste entier	0	1		
Pays de la Loire	LEGTA Saint Herblain (44)	1467	Poste entier	0	2		
	LEGTA Angers Le Fresne (49)	1463	Poste entier	0	1		
	LEGTA Laval (53)	1466	Poste entier	0	2		
	LEGTA Le Mans (72)	1468	Poste entier	0	1		
	LEGTA Fontenay Le Comte (85)	1464	Poste entier	0	1		
	LEGTPA La Roche sur Yon (85)	1465	Poste entier	0	1		
Provence-Alpes-Côte d'Azur	LEGTA Digne Carmejane (04)	1500	Poste entier	0	1		
	LEGTA Aix Valabre (13)	1498	Poste entier	0	2		
	LEGTA Avignon (84)	1499	Poste entier	0	2		

Annexe A - secteur Enseignement

Biologie

Biologie-Ecologie / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Guadeloupe	LEGTPA Guadeloupe (971)	1501	Poste entier	1	0	
Guyane	LEGTPA de Macouria (973)	1503	Poste entier	1	0	
Martinique	LEGTA Croix Rivail (972)	1502	Poste entier	1	0	
Polynésie Française	LPA Opunohu (987)	1504	Poste entier	2	0	

Biologie-Ecologie / PLPA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LEGTPA Bourg en Bresse (01)	1545	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Aurillac (15)	1544	Poste entier	1	0	
	LEGTA Vienne Seyssuel (38)	1552	Poste entier	0	1	
	LPA La Tour du Pin (38)	1547	Poste entier	0	1	
	LPA Voiron (38)	1553	Poste entier	0	1	
	LPA Montravel (42)	1549	Poste entier	0	1	
	Site St Genest Malifaux du LEGTA Montbrison (42)	1554	Poste entier	0	1	
	LPA Rochefort Montagne (63)	1550	Poste entier	0	1	
	LEGTA Lyon Dardilly (69)	1548	Poste entier	1	0	
	LEGTA Saint Genis Laval (69)	1551	Poste entier	0	1	
	LPA Contamine sur Arve (74)	1546	Poste entier	0	1	
	Bourgogne-Franche-Comté	LEGTA La Barotte - Haute Côte-d'Or (21)	1509	Poste entier	0	1
LEGTA du Morvan (58)		1513	Poste entier	0	1	
LPA Plagny Sermoise (58)		1510	Poste entier	0	1	
LPA Tournus (71)		1511	Poste entier	0	1	
LPA Champs sur Yonne (89)		1512	Poste entier	0	1	
Bretagne	LEGTA Caulnes (22)	1528	Poste entier	0	1	
	Site de Châteaulin du LEGTPA de Châteaulin Morlaix (29)	1529	Poste entier	0	1	
Centre-Val de Loire	LEGTA de Châteauroux (36)	1506	Poste entier	0	1	
	Site de Blois du LEGTA Vendôme Blois Montoire (41)	1507	Poste entier	0	1	
	Site de Vendôme du LEGTA Vendôme Blois Montoire (41)	1508	Poste entier	0	1	
Corse	LEGTA Sartène (2A)	1560	Poste entier	0	1	
Grand Est	LEGTPA Charleville Mézières (08)	1523	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Châlons en Champagne (51)	1522	Poste entier	1	0	Enseignement complémentaire en BMB
	LEGTA Metz Courcelles Chaussy (57)	1524	Poste entier	0	1	
	LPA Erstein (67)	1521	Poste entier	1	0	
Hauts-de-France	LPA Valenciennes Raismes (59)	1520	Poste entier	0	1	Enseignement sur 2 sites : Valenciennes et Arras
	Site de Péronne du LPA de la Haute Somme (80)	1519	Poste entier	1	0	
Île-de-France	LEGTPA Brie Comte Robert (77)	1505	Poste entier	0	1	
Normandie	LPA de Vire (14)	1518	Poste entier	0	1	
	LEGTA Saint Lô Thère (50)	1514	Poste entier	1	0	
	LPA Envermeu (76)	1517	Poste entier	1	0	
	Site de Merval du LPA du Pays de Bray (76)	1515	Poste entier	0	1	
	Site de Neufchâtel en Bray du LPA du Pays de Bray (76)	1516	Poste entier	0	1	
Nouvelle-Aquitaine	LPA Barbezieux (16)	1530	Poste entier	0	1	
	LPA Le Petit Chadignac à Saintes (17)	1533	Poste entier	0	1	
	LPA Le Renaudin à Jonzac (17)	1534	Poste entier	1	0	
	LEGTPA Bergerac Monbazillac (24)	1536	Poste entier	0	1	
	LPA Sabres (40)	1535	Poste entier	0	1	
	LPA Orthez (64)	1531	Poste entier	0	1	
	LPA Ste Pezenne à Niort (79)	1537	Poste entier	0	2	
	LPA Saint Yrieix La Perche (87)	1532	Poste entier	0	1	
Occitanie	LEGTA Pamiers (09)	1542	Poste entier	0	1	
	LEGTA Carcassonne (11)	1538	Poste entier	0	2	
	LEGTA Castelnaudary (11)	1540	Poste entier	0	1	
	LPA Mirande (32)	1541	Poste entier	0	1	Enseignement sur 2 sites : Mirande et Riscle
	LPA Castelnaud Le Lez (34)	1539	Poste entier	0	1	
Pays de la Loire	LPA Moissac (82)	1543	Poste entier	0	1	
	LPA Guérande (44)	1527	Poste entier	0	1	
	LPA Montreuil Bellay (49)	1526	Poste entier	0	1	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	LPA Brette les Pins (72)	1525	Poste entier	0	1	
	LEGTA Digne Carmejane (04)	1558	Poste entier	1	0	
	LEGTA Aix Valabre (13)	1555	Poste entier	1	0	
	LPA Saint Rémy de Provence (13)	1559	Poste entier	0	1	
	LEGTA Carpentras (84)	1557	Poste entier	0	1	
Mayotte	LPA Isle sur Sorgue (84)	1556	Poste entier	0	1	
	Lycée Agricole de Mayotte (976)	1561	Poste entier	1	0	

Bioch. microbio. biotech / Agrégé

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Centre-Val de Loire	Site du Chesnoy du LEGTA Le Chesnoy Les Barres (45)	1562	Poste entier	0	2	

Bioch. microbio. biotech / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LEGTPA Bourg en Bresse (01)	1579	Poste entier	0	3	
	LPA Saint Flour (15)	1581	Poste entier	0	1	

Annexe A - secteur Enseignement

Biologie

Bioch. microbio. biotech / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
	LEGTA Saint Genis Laval (69)	1582	Poste entier	0	1	
	LEGTA Saint Genis Laval (69)	1583	Poste entier	0	1	Enseignement complémentaire en génie alimentaire
	LEGTA La Roche sur Foron (74)	1580	Poste entier	0	3	
Bourgogne-Franche-Comté	LEGTA Plombières les Dijon (21)	1566	Poste entier	0	1	
	LEGTA Mamirolle (25)	1564	Poste entier	0	1	
	LEGTA Poligny (39)	1565	Poste entier	0	3	
Bretagne	LEGTA le gros chêne à Pontivy (56)	1572	Poste entier	1	1	
Centre-Val de Loire	Site de Vendôme du LEGTA Vendôme Blois Montoire (41)	1563	Poste entier	0	1	
Grand Est	LEGTPA de Meurthe et Moselle (54)	1570	Poste entier	0	1	
Hauts-de-France	Site de Douai du LEGTA du Nord (59)	1568	Poste entier	0	1	
	Site du Quesnoy du LEGTA du Nord (59)	1569	Poste entier	0	1	Enseignement complémentaire en IAA/GIA
Normandie	LEGTA Yvetot (76)	1567	Poste entier	0	1	
Nouvelle-Aquitaine	LEGTA Surgères (17)	1576	Poste entier	0	2	
	LEGTPA Bordeaux Blanquefort (33)	1573	Poste entier	0	2	
	LEGTA Bressuire (79)	1574	Poste entier	2	2	
	LPA de Poitiers (86)	1575	Poste entier	0	1	
Occitanie	LEGTA Villefranche de Rouergue (12)	1578	Poste entier	0	3	
	LEGTA de l'Hérault (34)	1577	Poste entier	0	1	
Pays de la Loire	LEGTA Fontenay Le Comte (85)	1571	Poste entier	0	1	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	LEGTA Avignon (84)	1584	Poste entier	1	0	
Martinique	LPA Le Robert (972)	1585	Poste entier	0	1	

Bioch. microbio. biotech / PLPA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Bretagne	LEGTA le gros chêne à Pontivy (56)	1586	Poste entier	0	1	
Nouvelle-Aquitaine	LPA Saint Yrieix La Perche (87)	1587	Poste entier	0	1	

Agronomie

STA/Productions végétales / IAE

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LEGTA La Côte Saint André (38)	1601	Poste entier	0	1	
	Site de Fontannes du LEGTPA Brioude Bonnefont (43)	1599	Poste entier	0	1	
	LPA Contamine sur Arve (74)	1600	Poste entier	0	1	Enseignement complémentaire en STA/PA
Grand Est	Site de Bar le Duc du LEGTPA de la Meuse (55)	1589	Poste entier	0	1	
Île-de-France	LEGTPA Saint Germain en Laye (78)	1588	Poste entier	0	1	
Nouvelle-Aquitaine	LEGTPA Tulle Naves (19)	1592	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Périgueux (24)	1591	Poste entier	0	1	
	LPA Saint Yrieix La Perche (87)	1590	Poste entier	0	1	
Occitanie	LEGTA Carcassonne (11)	1594	Poste entier	0	1	
	LEGTA Castelnaudary (11)	1596	Poste entier	0	1	
	LPA de Narbonne (11)	1595	Poste entier	0	1	Enseignement complémentaire en STAE/AP
	LPA Saint Afrique (12)	1597	Poste entier	0	1	
	LEGTA Ondes (31)	1593	Poste entier	0	1	
	LEGTA Toulouse (31)	1598	Poste entier	1	0	

STA/Productions végétales / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LEGTPA Aubenas (07)	1634	Poste entier	0	1	
	Site de Chervé du LEGTPA Roanne Chervé (42)	1636	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Clermont Ferrand Marmilhat (63)	1635	Poste entier	0	1	
Bourgogne-Franche-Comté	LEGTA La Barotte - Haute Côte-d'Or (21)	1607	Poste entier	1	0	
	LEGTPA Dijon Quétigny (21)	1608	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Besançon (25)	1606	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Vesoul (70)	1609	Poste entier	0	1	
	LEGTPA d'Auxerre (89)	1610	Poste entier	1	1	
Bretagne	LEGTA Guingamp Kernilien (22)	1625	Poste entier	0	1	
	LEGTA Rennes Le Rheu (35)	1626	Poste entier	0	1	
Centre-Val de Loire	LEGTA Bourges Le Subdray (18)	1603	Poste entier	0	1	
	Site de Montoire du LEGTA Vendôme Blois Montoire (41)	1604	Poste entier	0	1	
	Site du Chesnoy du LEGTA Le Chesnoy Les Barres (45)	1605	Poste entier	0	1	
Grand Est	LEGTPA Reithel (08)	1621	Poste entier	1	0	
	LEGTPA Châlons en Champagne (51)	1619	Poste entier	0	1	
	Site de Bar le Duc du LEGTPA de la Meuse (55)	1620	Poste entier	1	0	
	LEGTA Obernai (67)	1618	Poste entier	0	1	
Hauts-de-France	LEGTA de la Thiérache (02)	1616	Poste entier	1	0	
	Site d'Arras du LEGTA du Pas de Calais (62)	1617	Poste entier	1	0	
Île-de-France	LEGTPA Brie Comte Robert (77)	1602	Poste entier	0	1	
Normandie	LEGTA 'le Robillard' (14)	1615	Poste entier	0	1	
	LPA Le Neubourg (27)	1613	Poste entier	0	1	
	LEGTA Coutances (50)	1612	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Sées (61)	1611	Poste entier	0	1	
	LEGTA Yvetot (76)	1614	Poste entier	0	1	
Nouvelle-Aquitaine	LPA Le Renaudin à Jonzac (17)	1627	Poste entier	0	1	
Occitanie	LEGTA Castelnaudary (11)	1630	Poste entier	0	1	

Annexe A - secteur Enseignement

Agronomie

STA/Productions végétales / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
	LEGTA Toulouse (31)	1632	Poste entier	1	0	
	Site d'Auch du LEGTA Auch Beaulieu Lavacant (32)	1628	Poste entier	0	1	
	LPA Castelnau Le Lez (34)	1629	Poste entier	0	1	Enseignement complémentaire en STAE/AP
	LEGTA Perpignan Roussillon (66)	1631	Poste entier	0	1	
	LEGTPA d'Albi (81)	1633	Poste entier	0	1	
Pays de la Loire	LEGTA Angers Le Fresne (49)	1622	Poste entier	0	1	
	LEGTA Laval (53)	1623	Poste entier	0	1	
	LEGTA Le Mans (72)	1624	Poste entier	1	0	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	LEGTA Aix Valabre (13)	1637	Poste entier	0	1	
Mayotte	Lycée Agricole de Mayotte (976)	1638	Poste entier	1	0	

STA/Productions végétales / PLPA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LPA Durdard Larequille (03)	1660	Poste entier	0	1	Enseignement complémentaire en Economie
	LEGTPA Aubenas (07)	1658	Poste entier	0	1	Enseignement complémentaire en agroéquipement
	LEGTA Bourg les Valence (26)	1662	Poste entier	0	1	
	LEGTA La Côte Saint André (38)	1661	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Clermont Ferrand Marmilhat (63)	1659	Poste entier	0	2	
Bretagne	LEGTA Caulnes (22)	1649	Poste entier	1	0	
	LPA Saint Aubin du Cormier (35)	1650	Poste entier	0	1	
Grand Est	LEGTPA Troyes Saint Pouange (10)	1644	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Châlons en Champagne (51)	1643	Poste entier	0	1	
	LEGTPA de Rouffach (68)	1645	Poste entier	0	1	
Île-de-France	LEGTPA Brie Comte Robert (77)	1639	Poste entier	1	1	
Normandie	LEGTA 'le Robillard' (14)	1642	Poste entier	0	1	
	LEGTA E. de Chambray (27)	1640	Poste entier	0	1	
	Site de Merval du LPA du Pays de Bray (76)	1641	Poste entier	0	1	
Nouvelle-Aquitaine	LEGTA Dax (40)	1654	Poste entier	0	1	
	LPA Mugron (40)	1655	Poste entier	0	1	Enseignement sur 2 sites : Mugron et Dax
	LPA Orthez (64)	1651	Poste entier	0	1	
	LEGTA Poitiers Venours (86)	1652	Poste entier	0	1	
	LPA Saint Yrieix La Perche (87)	1653	Poste entier	0	1	
Occitanie	LPA Saint Afrique (12)	1656	Poste entier	1	0	
	LPA Saint Gaudens (31)	1657	Poste entier	0	1	
Pays de la Loire	LPA Château Gontier (53)	1646	Poste entier	1	0	
	LEGTA Le Mans (72)	1648	Poste entier	0	1	
	LEGTA Luçon Pêtré (85)	1647	Poste entier	1	0	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	LEGTA Carpentras (84)	1664	Poste entier	0	1	
	LPA Isle sur Sorgue (84)	1663	Poste entier	0	1	
Guadeloupe	LEGTPA Guadeloupe (971)	1665	Poste entier	0	1	
Guyane	LEGTPA de Macouria (973)	1666	Poste entier	1	0	
La Réunion	LEGTA Saint Paul (974)	1668	Poste entier	0	1	
	LPA Saint Joseph (974)	1667	Poste entier	0	1	
Mayotte	Lycée Agricole de Mayotte (976)	1669	Poste entier	0	1	
Polynésie Française	LPA Opunohu (987)	1670	Poste entier	0	1	

Sces et tech vigne vin / IAE

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Bourgogne-Franche-Comté	LEGTA Mâcon Davayé (71)	1671	Poste entier	0	1	
Grand Est	LEGTPA de Rouffach (68)	1672	Poste entier	1	0	
Occitanie	LEGTPA Nîmes (30)	1674	Poste entier	0	1	
	LEGTA de l'Hérault (34)	1673	Poste entier	1	0	

Sces et tech vigne vin / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Bourgogne-Franche-Comté	LEGTPA Beaune (21)	1675	Poste entier	0	1	
Grand Est	LEGTPA Avize (51)	1676	Poste entier	1	0	
	LEGTPA de Rouffach (68)	1677	Poste entier	1	0	
Nouvelle-Aquitaine	LEGTA Libourne Montagne (33)	1678	Poste entier	0	2	
Occitanie	LEGTA Carcassonne (11)	1679	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Nîmes (30)	1680	Poste entier	0	1	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	LPA Orange (84)	1681	Poste entier	0	1	Enseignement complémentaire en STA/PV

Sces et tech vigne vin / PLPA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Bourgogne-Franche-Comté	Site de Cosne du LEGTA Nevers Cosne (58)	1683	Poste entier	1	0	
Centre-Val de Loire	LPA Amboise (37)	1682	Poste entier	1	0	
Grand Est	LEGTPA de Rouffach (68)	1685	Poste entier	0	1	
Hauts-de-France	LEGTA Crézancy (02)	1684	Poste entier	0	1	
Nouvelle-Aquitaine	LPA Le Renaudin à Jonzac (17)	1688	Poste entier	0	1	
	LEGTA Libourne Montagne (33)	1686	Poste entier	0	1	
	LPA La Tour Blanche - Langon (33)	1687	Poste entier	0	2	
Occitanie	LEGTA Carcassonne (11)	1689	Poste entier	0	1	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	LEGTA Hyères (83)	1691	Poste entier	1	0	
	LPA Orange (84)	1690	Poste entier	0	1	

Annexe A - secteur Enseignement

Agronomie

STA/Production horticole / IAE

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LPA Montravel (42)	1693	Poste entier	0	1	
Nouvelle-Aquitaine	LEGTPA Henri Bassaler Brive Voutezac (19)	1692	Poste entier	0	1	
La Réunion	LPA Saint Joseph (974)	1694	Poste entier	0	1	

STA/Production horticole / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Grand Est	LEGTPA de Colmar Wintzenheim (68)	1696	Poste entier	1	0	
Île-de-France	LEGTPA Brie Comte Robert (77)	1695	Poste entier	0	1	
Nouvelle-Aquitaine	LPA Ste Pezenne à Niort (79)	1699	Poste entier	0	1	
	LPA Thuré (86)	1698	Poste entier	0	1	
Occitanie	LPA Castelnau Le Lez (34)	1700	Poste entier	0	1	
Pays de la Loire	LEGTA Angers Le Fresne (49)	1697	Poste entier	0	2	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	LEGTA Avignon (84)	1701	Poste entier	0	1	

STA/Production horticole / PLPA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LPA La Tour du Pin (38)	1714	Poste entier	0	1	
	LPA Montravel (42)	1715	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Clermont Ferrand Marmilhat (63)	1713	Poste entier	0	1	
Bretagne	LEGTA Merdrignac (22)	1709	Poste entier	0	1	Enseignement des techniques d'Art Floral en CAP Fleuriste
	Site de Châteaulin du LEGTPA de Châteaulin Morlaix (29)	1708	Poste entier	0	1	
Centre-Val de Loire	Site de Blois du LEGTA Vendôme Blois Montoire (41)	1703	Poste entier	0	2	
Hauts-de-France	LPA Valenciennes Raismes (59)	1705	Poste entier	0	2	
Île-de-France	LEGTPA Saint Germain en Laye (78)	1702	Poste entier	1	1	
Normandie	LEGTA Coutances (50)	1704	Poste entier	0	1	
Nouvelle-Aquitaine	LPA Ste Pezenne à Niort (79)	1710	Poste entier	0	1	
Occitanie	LPA Rivesaltes (66)	1711	Poste entier	0	1	
	LPA Moissac (82)	1712	Poste entier	0	1	
Pays de la Loire	LEGTA Angers Le Fresne (49)	1706	Poste entier	0	1	
	LEGTA Luçon Pétré (85)	1707	Poste entier	0	2	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	LPA Saint Rémy de Provence (13)	1716	Poste entier	0	1	

STA/Productions animales / IAE

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LEGTPA Aurillac (15)	1730	Poste entier	0	1	
Bourgogne-Franche-Comté	LEGTPA Besançon (25)	1718	Poste entier	0	1	
Bretagne	LEGTA Caulnes (22)	1722	Poste entier	0	1	
	LEGTA Guingamp Kernilien (22)	1723	Poste entier	0	1	
Centre-Val de Loire	Site du Chesnoy du LEGTA Le Chesnoy Les Barres (45)	1717	Poste entier	0	1	
Normandie	LEGTA 'le Robillard' (14)	1721	Poste entier	0	1	
	LEGTA Saint Lô Thère (50)	1719	Poste entier	0	1	
	LEGTA Yvetot (76)	1720	Poste entier	0	1	
Nouvelle-Aquitaine	LEGTA Melle (79)	1725	Poste entier	1	0	Enseignement complémentaire en STA/PV
	LEGTPA Limoges Les Vaseix (87)	1724	Poste entier	0	1	
Occitanie	LEGTA Carcassonne (11)	1726	Poste entier	0	1	
	LEGTA Rodez La Roque (12)	1727	Poste entier	0	1	
	LPA Saint Afrique (12)	1728	Poste entier	1	0	
	LEGTA Toulouse (31)	1729	Poste entier	1	0	

STA/Productions animales / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LEGTPA Bourg en Bresse (01)	1753	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Cibeins (01)	1754	Poste entier	0	1	
	LEGTA La Côte Saint André (38)	1756	Poste entier	0	1	
	Site Montbrison du LEGTA Montbrison (42)	1757	Poste entier	0	1	Enseignement sur 2 sites : Montbrison et St Genest Malifaux
	LEGTPA Clermont Ferrand Marmilhat (63)	1755	Poste entier	0	1	
Bourgogne-Franche-Comté	LEGTPA Besançon (25)	1733	Poste entier	0	1	
	Site de Nevers du LEGTA Nevers Cosne (58)	1734	Poste entier	0	1	
	LEGTPA d'Auxerre (89)	1735	Poste entier	0	1	
Centre-Val de Loire	LEGTA Tours Fondettes (37)	1731	Poste entier	0	1	
	Site de Vendôme du LEGTA Vendôme Blois Montoire (41)	1732	Poste entier	0	1	
Grand Est	LEGTPA Troyes Saint Pouange (10)	1741	Poste entier	0	1	
	LEGTA Chaumont (52)	1740	Poste entier	0	1	
	LEGTPA de Rouffach (68)	1742	Poste entier	1	0	Enseignement complémentaire en STA/PV
Hauts-de-France	LEGTA Crézancy (02)	1738	Poste entier	0	1	
	LEGTA de la Thiérache (02)	1739	Poste entier	1	0	
Normandie	LEGTA 'le Robillard' (14)	1737	Poste entier	0	1	
	LEGTA Saint Lô Thère (50)	1736	Poste entier	0	1	
Nouvelle-Aquitaine	LEGTPA Alphonse Defumade - Ahun (23)	1745	Poste entier	1	1	
	LEGTPA Périgueux (24)	1748	Poste entier	0	1	
	LEGTA Pau Montardon (64)	1747	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Limoges Les Vaseix (87)	1746	Poste entier	0	1	
Occitanie	Site d'Auch du LEGTA Auch Beaulieu Lavacant (32)	1749	Poste entier	0	1	

Annexe A - secteur Enseignement

Agronomie

STA/Productions animales / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
	LEGTA Figeac (46)	1750	Poste entier	0	1	Enseignement spécialisé canin/félin
	LEGTA Vic en Bigorre (65)	1751	Poste entier	0	1	
	LEGTPA d'Albi (81)	1752	Poste entier	0	1	
Pays de la Loire	LEGTA Laval (53)	1743	Poste entier	0	1	
	LEGTA Luçon Pétré (85)	1744	Poste entier	0	1	
Guadeloupe	LEGTPA Guadeloupe (971)	1758	Poste entier	1	0	
Mayotte	Lycée Agricole de Mayotte (976)	1759	Poste entier	0	1	

STA/Productions animales / PLPA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LEGTPA Cibeins (01)	1791	Poste entier	0	1	
	LPA Saint Flour (15)	1793	Poste entier	0	1	
	Site St Genest Malifaux du LEGTA Montbrison (42)	1794	Poste entier	0	1	Enseignement complémentaire en techniques animalières
	LPA Rochefort Montagne (63)	1792	Poste entier	0	1	
Bourgogne-Franche-Comté	LEGTA La Barotte - Haute Côte-d'Or (21)	1766	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Besançon (25)	1764	Poste entier	1	0	
	LEGTA du Morvan (58)	1767	Poste entier	0	1	
	LEGTA Fontaines (71)	1765	Poste entier	0	1	
Bretagne	LEGTA Caulnes (22)	1777	Poste entier	1	0	
	LEGTA Guingamp Kernilien (22)	1778	Poste entier	0	1	
	LPA Saint Aubin du Cormier (35)	1779	Poste entier	0	1	Enseignement complémentaire en STA/PV
Centre-Val de Loire	LEGTA Chartres (28)	1761	Poste entier	0	1	
	LEGTA Tours Fondettes (37)	1762	Poste entier	1	0	
	Site de Montoire du LEGTA Vendôme Blois Montoire (41)	1763	Poste entier	1	1	
Corse	LPA Borgo (2B)	1795	Poste entier	1	0	
Grand Est	LEGTPA Rethel (08)	1775	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Rethel (08)	1776	Poste entier	0	1	Enseignement production animale à compétence équine
	LEGTPA Châlons en Champagne (51)	1771	Poste entier	0	1	
	LEGTA Chaumont (52)	1773	Poste entier	1	0	
	LEGTPA de Meurthe et Moselle (54)	1774	Poste entier	1	0	
Hauts-de-France	LEGTA Château Salins (57)	1772	Poste entier	0	1	Enseignement complémentaire en STA/PV
	LEGTA Crézancy (02)	1770	Poste entier	1	0	
Île-de-France	LEGTPA Brie Comte Robert (77)	1760	Poste entier	1	0	
Normandie	LPA Le Neubourg (27)	1768	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Saint Hilaire du Harcouët (50)	1769	Poste entier	0	1	
Nouvelle-Aquitaine	LEGTPA Bazas (33)	1780	Poste entier	0	1	
	LPA Oloron Sainte Marie (64)	1781	Poste entier	0	1	Enseignement complémentaire en STA/PV
	LPA Orthez (64)	1782	Poste entier	0	1	
	LEGTA Poitiers Venours (86)	1783	Poste entier	1	0	
	LPA Saint Yrieix La Perche (87)	1784	Poste entier	0	1	
Occitanie	LEGTA Pamiers (09)	1787	Poste entier	0	1	
	LPA Saint Affrique (12)	1788	Poste entier	0	1	
	LPA Saint Gaudens (31)	1789	Poste entier	0	1	Enseignement complémentaire en STA/PV
	LEGTA Figeac (46)	1785	Poste entier	0	2	
	Site de Saint Chély du LEGTPA de la Lozère (48)	1786	Poste entier	0	1	
	LPA Lavour (81)	1790	Poste entier	0	1	
Guadeloupe	LEGTPA Guadeloupe (971)	1796	Poste entier	1	0	
Polynésie Française	LPA Opunohu (987)	1797	Poste entier	0	1	

PS/Animalerie / PLPA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LPA La Tour du Pin (38)	1803	Poste entier	0	1	
Bretagne	LEGTA Merdrignac (22)	1799	Poste entier	2	1	
Hauts-de-France	LPA Aumont (02)	1798	Poste entier	1	0	
Nouvelle-Aquitaine	LEGTPA Sainte Livrade sur Lot (47)	1801	Poste entier	1	0	
	LEGTPA Magnac Laval (87)	1800	Poste entier	1	1	
Occitanie	LPA Tarbes (65)	1802	Poste entier	0	1	

PS/Hippologie / PLPA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LPA Contamine sur Arve (74)	1816	Poste entier	0	1	
Bourgogne-Franche-Comté	LEGTA Mancy Lons le Saunier (39)	1805	Poste entier	0	2	
Centre-Val de Loire	LPA Amboise (37)	1804	Poste entier	0	1	
Corse	LEGTA Sartène (2A)	1818	Poste entier	1	0	Enseignement en Equitation
Normandie	LEGTPA Saint Hilaire du Harcouët (50)	1806	Poste entier	0	2	
Nouvelle-Aquitaine	LEGTPA Tulle Naves (19)	1809	Poste entier	1	0	Enseignement complémentaire en Equitation
	LEGTPA Nérac (47)	1808	Poste entier	0	1	Enseignement complémentaire en Hippologie/Equitation
Occitanie	LEGTPA Limoges Les Vaseix (87)	1807	Poste entier	1	0	Enseignement en Maréchalierie
	LPA Saint Affrique (12)	1815	Poste entier	0	1	Enseignement en Equitation
	LPA Mirande (32)	1812	Poste entier	0	1	
	LPA Mirande (32)	1813	Poste entier	0	1	Enseignement en Maréchalierie
	LPA Mirande (32)	1814	Poste entier	0	1	Enseignement en Sellerie
	Site de Saint Chély du LEGTPA de la Lozère (48)	1810	Poste entier	1	0	Enseignement complémentaire en équitation
	Site de Saint Chély du LEGTPA de la Lozère	1811	Poste entier	1	0	Enseignement en Maréchalierie

Annexe A - secteur Enseignement

Agronomie

PS/Hippologie / PLPA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
	(48)					
Provence-Alpes-Côte d'Azur	LPA des Calanques à Marseille (13)	1817	Poste entier	1	0	Enseignement en Maréchalierie

PS/Aquaculture / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Pays de la Loire	LPA Château Gontier (53)	1819	Poste entier	0	1	

Aménagement

STAE/Gest aménag esp nat. / IAE

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Nouvelle-Aquitaine	LPA Sabres (40)	1820	Poste entier	0	1	

STAE/Gest aménag esp nat. / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LPA Saint Flour (15)	1837	Poste entier	0	1	
	LEGTA Grenoble Saint Ismier (38)	1835	Poste entier	0	1	
	LEGTA Vienne Seyssuel (38)	1838	Poste entier	1	0	
	LPA Rochefort Montagne (63)	1836	Poste entier	2	0	
Bourgogne-Franche-Comté	LEGTA Lons Le Saunier-Montmorot (39)	1823	Poste entier	0	1	
Bretagne	Site de Morlaix du LEGTPA de Châteaulin Morlaix (29)	1828	Poste entier	0	1	
Centre-Val de Loire	Site de Vendôme du LEGTA Vendôme Blois Montoire (41)	1821	Poste entier	1	0	
	Site du Chesnoy du LEGTA Le Chesnoy Les Barres (45)	1822	Poste entier	0	2	Enseignement sur 2 sites : Le Chesnoy et Les Barres
Corse	LEGTA Sartène (2A)	1841	Poste entier	1	1	
Grand Est	LEGTPA Charleville Mézières (08)	1824	Poste entier	1	0	Enseignement complémentaire en STA/PV
	LEGTPA de Meurthe et Moselle (54)	1825	Poste entier	0	1	
	LEGTPA de Colmar Wintzenheim (68)	1826	Poste entier	1	0	
Nouvelle-Aquitaine	LEGTA Bourcefranc (17)	1829	Poste entier	1	0	
	LEGTPA Henri Queuille à Neuvic (19)	1830	Poste entier	1	1	
	LEGTPA Périgueux (24)	1831	Poste entier	0	1	
	LEGTA Melle (79)	1832	Poste entier	0	1	
Occitanie	LEGTA Pamiers (09)	1834	Poste entier	0	1	
	Site de Saint Chély du LEGTPA de la Lozère (48)	1833	Poste entier	0	1	
Pays de la Loire	LEGTPA La Roche sur Yon (85)	1827	Poste entier	0	2	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	LEGTA Digne Carmejane (04)	1840	Poste entier	1	0	
	LEGTA Antibes (06)	1839	Poste entier	1	0	
La Réunion	LEGTA Saint Paul (974)	1842	Poste entier	0	2	

STAE/Gest aménag esp nat. / PLPA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Bourgogne-Franche-Comté	LEGTA Lons Le Saunier-Montmorot (39)	1844	Poste entier	0	1	
	LPA de Velet (71)	1843	Poste entier	0	1	
Bretagne	LPA Saint Aubin du Cormier (35)	1850	Poste entier	0	1	
Grand Est	LEGTPA de Colmar Wintzenheim (68)	1849	Poste entier	0	1	
Hauts-de-France	Site de Sains du Nord du LEGTA du Nord (59)	1847	Poste entier	0	1	
	LEGTA de l'Oise (60)	1848	Poste entier	0	1	
	LPA de la baie de Somme (80)	1846	Poste entier	0	1	
Normandie	LPA de Vire (14)	1845	Poste entier	0	2	
Nouvelle-Aquitaine	LEGTA Angoulême (16)	1851	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Henri Queuille à Neuvic (19)	1852	Poste entier	0	1	
	LPA Oloron Sainte Marie (64)	1853	Poste entier	0	1	
Occitanie	LEGTA Pamiers (09)	1856	Poste entier	0	1	
	LPA Cahors (46)	1854	Poste entier	0	2	
	Site de Saint Chély du LEGTPA de la Lozère (48)	1855	Poste entier	0	1	Enseignement complémentaire en STAE/AP
Provence-Alpes-Côte d'Azur	LPA des Calanques à Marseille (13)	1857	Poste entier	1	0	
	LPA Isle sur Sorgue (84)	1858	Poste entier	0	1	
Guyane	LEGTPA de Macouria (973)	1859	Poste entier	1	0	

STAE/Aménag. forestier / IAE

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Corse	LEGTA Sartène (2A)	1862	Poste entier	0	1	
Grand Est	LEGTA Croigny (10)	1860	Poste entier	0	1	
Nouvelle-Aquitaine	LEGTPA Meymac (19)	1861	Poste entier	0	1	

STAE/Aménag. forestier / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Centre-Val de Loire	Site du Chesnoy du LEGTA Le Chesnoy Les Barres (45)	1863	Poste entier	0	1	Enseignement sur 2 sites : Le Chesnoy et Les Barres
Pays de la Loire	LEGTA Le Mans (72)	1864	Poste entier	0	1	Enseignement complémentaire en SESG d'entreprise forestière

STAE/Aménag. forestier / PLPA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	Site de Noirétable du LEGTPA de Roanne	1873	Poste entier	0	1	

Annexe A - secteur Enseignement

Aménagement

STAE/Aménagt. forestier / PLPA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
	Chervé (42)					
	Site de Saugues du LEGTPA Brioude Bonnefont (43)	1872	Poste entier	0	2	
Centre-Val de Loire	Site du Chesnoy du LEGTA Le Chesnoy Les Barres (45)	1865	Poste entier	1	2	Enseignement sur 2 sites : Le Chesnoy et Les Barres
Grand Est	LEGTPA des Vosges (88)	1867	Poste entier	0	2	
	LEGTPA des Vosges (88)	1868	Poste entier	0	1	Enseignement complémentaire en SESG entreprise forestière
Normandie	LPA Envermeu (76)	1866	Poste entier	0	1	
Nouvelle-Aquitaine	LEGTPA Meymac (19)	1870	Poste entier	1	1	
	LEGTPA Bazas (33)	1869	Poste entier	0	1	
Occitanie	LEGTA Vic en Bigorre (65)	1871	Poste entier	1	0	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	LPA Isle sur Sorgue (84)	1874	Poste entier	0	1	

STAE/Aménagement paysager / IAE

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LEGTA Grenoble Saint Ismier (38)	1875	Poste entier	0	1	Enseignement complémentaire en STA/PV

STAE/Aménagement paysager / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LEGTPA Clermont Ferrand Marmilhat (63)	1882	Poste entier	0	1	
	LEGTA Lyon Dardilly (69)	1883	Poste entier	0	1	
Bretagne	LEGTA Rennes Le Rheu (35)	1880	Poste entier	0	1	
Centre-Val de Loire	LEGTA de Châteauroux (36)	1876	Poste entier	0	1	
Hauts-de-France	LEGTPA Lomme (59)	1878	Poste entier	0	1	
Normandie	LEGTA Coutances (50)	1877	Poste entier	0	1	
Nouvelle-Aquitaine	LPA Orthez (64)	1881	Poste entier	0	1	
Pays de la Loire	LEGTA Saint Herblain (44)	1879	Poste entier	0	1	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	LPA des Calanques à Marseille (13)	1884	Poste entier	1	0	

STAE/Aménagement paysager / PLPA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LEGTPA Romans (26)	1925	Poste entier	0	1	
	LEGTA Grenoble Saint Ismier (38)	1923	Poste entier	0	1	
	LPA Montravel (42)	1924	Poste entier	0	2	
	LEGTPA Yssingaux (43)	1922	Poste entier	0	1	
Bourgogne-Franche-Comté	LEGTPA Besançon (25)	1889	Poste entier	1	0	Enseignement complémentaire en STAE/GAEN
	LEGTPA d'Auxerre (89)	1891	Poste entier	1	0	
	LEGTA Valdoie (90)	1890	Poste entier	0	1	
Bretagne	LEGTA Merdrignac (22)	1905	Poste entier	0	1	
	LPA Saint Aubin du Cormier (35)	1906	Poste entier	1	0	
	Site d'Hennebont du LPA St Jean Brévelay Hennebont (56)	1907	Poste entier	0	1	Enseignement sur 2 sites : St Jean Brévelay et Hennebont
	Site de St Jean du LPA St Jean Brévelay Hennebont (56)	1908	Poste entier	0	1	
Centre-Val de Loire	LEGTA de Châteauroux (36)	1887	Poste entier	1	0	
	LPA Beaune La Rolande (45)	1888	Poste entier	0	1	
Corse	LPA Borgo (2B)	1929	Poste entier	1	0	
Grand Est	LPA Fayl Billot (52)	1896	Poste entier	0	2	
	LEGTA Metz Courcelles Chaussy (57)	1897	Poste entier	0	2	
	LEGTPA de Colmar Wintzenheim (68)	1898	Poste entier	0	2	
Hauts-de-France	LEGTPA Lomme (59)	1895	Poste entier	0	1	
	LPA Valenciennes Raismes (59)	1894	Poste entier	0	3	
	LEGTA de l'Oise (60)	1893	Poste entier	0	1	
Île-de-France	LEGTPA Brie Comte Robert (77)	1885	Poste entier	0	2	
	LEGTPA Saint Germain en Laye (78)	1886	Poste entier	0	2	
Normandie	LPA de Vire (14)	1892	Poste entier	0	1	
Nouvelle-Aquitaine	LPA Le Petit Chadignac à Saintes (17)	1911	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Périgueux (24)	1914	Poste entier	1	2	
	LPA Camille Godard du Haillan (33)	1909	Poste entier	1	2	
	LEGTPA Nérac (47)	1913	Poste entier	0	1	Enseignement complémentaire en STAE/GAEN
	LPA Orthez (64)	1910	Poste entier	0	1	
	LPA Ste Pezenne à Niort (79)	1915	Poste entier	0	3	
	LPA Thuré (86)	1912	Poste entier	1	2	
Occitanie	LEGTA Castelnaudary (11)	1917	Poste entier	1	0	
	LEGTPA Nîmes (30)	1918	Poste entier	0	1	
	LEGTA Ondes (31)	1916	Poste entier	0	1	
	LPA Tarbes (65)	1919	Poste entier	0	1	
	LEGTPA d'Albi (81)	1920	Poste entier	0	1	
	LPA Moissac (82)	1921	Poste entier	0	2	
Pays de la Loire	LPA de Nantes Grand Blottreau (44)	1903	Poste entier	1	0	
	LPA Guérande (44)	1904	Poste entier	0	1	
	LEGTA Angers Le Fresne (49)	1899	Poste entier	0	1	
	LPA Montreuil Bellay (49)	1902	Poste entier	0	1	
	LPA Brette les Pins (72)	1900	Poste entier	1	0	Enseignement complémentaire en agroéquipement
	LEGTA Luçon Pétré (85)	1901	Poste entier	0	1	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	LEGTA Digne Carmejane (04)	1927	Poste entier	0	1	
	LPA des Calanques à Marseille (13)	1926	Poste entier	0	1	
	LPA Saint Rémy de Provence (13)	1928	Poste entier	1	0	Enseignement complémentaire en STAE/GAEN

Annexe A - secteur Enseignement

Aménagement

STAE/Aménagement paysager / PLPA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Guyane	LEGTPA de Macouria (973)	1930	Poste entier	1	0	
Polynésie Française	LPA Opunohu (987)	1931	Poste entier	0	1	

Equipement

Sc techno équip/Agroéquip / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LEGTPA Cibeins (01)	1948	Poste entier	0	1	
	LPA Saint Flour (15)	1950	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Romans (26)	1949	Poste entier	0	2	
	Site Montbrison du LEGTA Montbrison (42)	1951	Poste entier	0	2	
	LEGTA Chambéry La Motte Servolex (73)	1947	Poste entier	0	1	
Bourgogne-Franche-Comté	LEGTPA Vesoul (70)	1935	Poste entier	1	1	
Centre-Val de Loire	Site du Chesnoy du LEGTA Le Chesnoy Les Barres (45)	1934	Poste entier	0	1	
Hauts-de-France	LEGTA Amiens le Paraclet (80)	1936	Poste entier	1	0	
Île-de-France	LEGTPA Brie Comte Robert (77)	1932	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Saint Germain en Laye (78)	1933	Poste entier	0	1	
Nouvelle-Aquitaine	LEGTA Angoulême (16)	1940	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Alphonse Defumade - Ahun (23)	1939	Poste entier	1	0	
	LEGTPA Périgueux (24)	1942	Poste entier	1	0	
	LEGTA Poitiers Venours (86)	1941	Poste entier	0	1	
Occitanie	LEGTA Pamiers (09)	1945	Poste entier	0	1	
	LEGTA Carcassonne (11)	1944	Poste entier	0	1	
	LEGTA Ondes (31)	1943	Poste entier	0	3	
	LEGTA Toulouse (31)	1946	Poste entier	0	1	
Pays de la Loire	LEGTA Angers Le Fresne (49)	1937	Poste entier	0	1	
	LEGTA Laval (53)	1938	Poste entier	1	0	Enseignement complémentaire en STA/PV
Provence-Alpes-Côte d'Azur	LEGTA Antibes (06)	1952	Poste entier	0	1	

Sc techno équip/Agroéquip / PLPA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LEGTPA Bourg en Bresse (01)	2000	Poste entier	0	1	
	LEGTA Grenoble Saint Ismier (38)	2004	Poste entier	0	1	
	LEGTA La Côte Saint André (38)	2005	Poste entier	0	1	
	Site de Chervé du LEGTPA Roanne Chervé (42)	2006	Poste entier	0	1	Enseignement sur 2 sites : Noirétable et Chervé
	Site de Fontannes du LEGTPA Brioude Bonnefont (43)	2001	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Clermont Ferrand Marmilhat (63)	2003	Poste entier	0	1	
Bourgogne-Franche-Comté	LEGTA Chambéry La Motte Servolex (73)	2002	Poste entier	0	1	
	LPA Tourmus (71)	1959	Poste entier	0	1	
Bretagne	LEGTPA d'Auxerre (89)	1960	Poste entier	0	1	
	Site de Châteaulin du LEGTPA de Châteaulin Morlaix (29)	1978	Poste entier	0	1	
Centre-Val de Loire	Site de Morlaix du LEGTPA de Châteaulin Morlaix (29)	1979	Poste entier	1	0	
	LEGTA Tours Fondettes (37)	1955	Poste entier	2	0	
	LPA Amboise (37)	1954	Poste entier	1	0	Enseignement sur 2 EPL : LPA Amboise et site de Blois
	Site de Montoire du LEGTA Vendôme Blois Montoire (41)	1956	Poste entier	1	0	Enseignement sur 2 sites : Montoire et Blois
	Site de Vendôme du LEGTA Vendôme Blois Montoire (41)	1957	Poste entier	1	0	Enseignement sur 2 sites : Vendôme et Blois
Corse	Site du Chesnoy du LEGTA Le Chesnoy Les Barres (45)	1958	Poste entier	1	1	
	LEGTA Sartène (2A)	2011	Poste entier	1	0	
Grand Est	LEGTPA Troyes Saint Pouange (10)	1971	Poste entier	1	0	
	LPA Fayl Billot (52)	1970	Poste entier	0	1	
	LEGTPA de Meurthe et Moselle (54)	1973	Poste entier	0	1	
	LEGTA Château Salins (57)	1969	Poste entier	1	0	
	LEGTA Metz Courcelles Chaussy (57)	1972	Poste entier	1	0	
	LEGTA Obernai (67)	1968	Poste entier	0	1	
	LEGTPA de Colmar Wintzenheim (68)	1974	Poste entier	1	0	
Hauts-de-France	LEGTA de la Thiérache (02)	1966	Poste entier	0	1	
	LPA de Dunkerque Rosendaël (59)	1967	Poste entier	1	0	
Île-de-France	LEGTPA Brie Comte Robert (77)	1953	Poste entier	0	1	
	LEGTA 'le Robillard' (14)	1965	Poste entier	0	1	
Normandie	LEGTA Evreux (27)	1961	Poste entier	1	0	
	LPA Le Neubourg (27)	1962	Poste entier	0	2	
	LEGTPA Saint Hilaire du Harcouët (50)	1963	Poste entier	1	0	
	LPA Envermeu (76)	1964	Poste entier	0	1	Enseignement en agroéquipement spécialisé foresterie et scierie
	LPA Barbezieux (16)	1980	Poste entier	0	1	
Nouvelle-Aquitaine	LEGTA Bourcefranc (17)	1982	Poste entier	1	0	Enseignement complémentaire en PS/Aquaculture
	LPA Le Renaudin à Jonzac (17)	1986	Poste entier	1	0	
	LEGTPA Henri Bassaler Brive Voutezac (19)	1983	Poste entier	1	0	
	LEGTPA Tulle Naves (19)	1989	Poste entier	1	0	
	LEGTPA Bazas (33)	1981	Poste entier	1	1	
	LPA Mugron (40)	1988	Poste entier	0	2	
	LPA Orthez (64)	1984	Poste entier	0	1	

Annexe A - secteur Enseignement

Equipement

Sc techno équip/Agroéquip / PLPA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Occitanie	LPA Thuré (86)	1987	Poste entier	1	0	
	LPA Saint Yrieix La Perche (87)	1985	Poste entier	1	2	
	LEGTA Carcassonne (11)	1990	Poste entier	1	0	
	LEGTA Castelnaudary (11)	1991	Poste entier	0	1	
	LPA Saint Afrique (12)	1996	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Nîmes (30)	1995	Poste entier	0	1	
	LPA Riscle (32)	1994	Poste entier	0	1	
	LPA de Pézenas (34)	1992	Poste entier	0	1	
	Site de Saint Chély du LEGTPA de la Lozère (48)	1993	Poste entier	0	1	
	LEGTA Vic en Bigorre (65)	1997	Poste entier	0	1	
Pays de la Loire	LPA Laval (81)	1998	Poste entier	0	1	
	LPA Moissac (82)	1999	Poste entier	0	1	
	LPA de Nantes Grand Blottereau (44)	1977	Poste entier	0	1	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	LPA Château Gontier (53)	1975	Poste entier	0	1	
	LEGTPA La Roche sur Yon (85)	1976	Poste entier	0	1	
	LPA des Calanques à Marseille (13)	2007	Poste entier	1	0	
	LPA Saint Rémy de Provence (13)	2009	Poste entier	0	1	
Guyane	LEGTA Hyères (83)	2010	Poste entier	1	1	
	LPA Orange (84)	2008	Poste entier	1	0	
	LEGTPA de Macouria (973)	2013	Poste entier	1	0	
La Réunion	LPA Saint Joseph (974)	2014	Poste entier	0	1	
Martinique	LEGTA Croix Rivail (972)	2012	Poste entier	1	0	
Mayotte	Lycée Agricole de Mayotte (976)	2015	Poste entier	1	0	
Polynésie Française	LPA Opunohu (987)	2016	Poste entier	1	0	

Sc techno équip/équip AA / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LEGTA La Roche sur Foron (74)	2017	Poste entier	0	1	Enseignement en Génie Industriel

Sc techno équip/équip Hyd / IAE

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Occitanie	Site de La Canourgue du LEGTPA de la Lozère (48)	2018	Poste entier	0	1	

Sc techno équip/équip Hyd / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LEGTA Vienne Seyssuel (38)	2027	Poste entier	2	0	
Bourgogne-Franche-Comté	LEGTA Mamirolle (25)	2020	Poste entier	0	1	
Centre-Val de Loire	LEGTA Tours Fondettes (37)	2019	Poste entier	0	1	
Grand Est	LEGTA Metz Courcelles Chaussy (57)	2024	Poste entier	1	0	
	LEGTA Obernai (67)	2023	Poste entier	1	0	
Hauts-de-France	Site de Douai du LEGTA du Nord (59)	2022	Poste entier	1	0	
Normandie	LEGTA 'le Robillard' (14)	2021	Poste entier	0	1	
Nouvelle-Aquitaine	LEGTPA Alphonse Defumade - Ahun (23)	2025	Poste entier	0	1	
Occitanie	LEGTPA Nîmes (30)	2026	Poste entier	0	1	

Agroalimentaire

Génie procédés IAA/GA / IAE

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LEGTA Bourg les Valence (26)	2030	Poste entier	0	1	
Grand Est	LEGTPA Charleville Mézières (08)	2028	Poste entier	0	1	
Nouvelle-Aquitaine	LEGTA Surgères (17)	2029	Poste entier	0	1	

Génie procédés IAA/GA / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LPA Saint Flour (15)	2047	Poste entier	1	0	
	Site Montbrison du LEGTA Montbrison (42)	2049	Poste entier	0	1	Enseignement complémentaire en BMB
	LEGTA Saint Genis Laval (69)	2048	Poste entier	0	1	
	LPA Belleville (69)	2046	Poste entier	0	1	Enseignement complémentaire BMB en Viticulture
Bourgogne-Franche-Comté	LEGTA Plombières les Dijon (21)	2034	Poste entier	0	2	
	LEGTA Mâcon Davayé (71)	2033	Poste entier	0	1	Enseignement complémentaire en BMB
Centre-Val de Loire	LEGTA Chartres (28)	2032	Poste entier	0	1	
	LPA Chambray Les Tours (37)	2031	Poste entier	1	0	
Grand Est	LEGTPA de Meurthe et Moselle (54)	2038	Poste entier	0	1	
	Site de Bar le Duc du LEGTPA de la Meuse (55)	2037	Poste entier	0	2	
	LEGTPA de Colmar Wintzenheim (68)	2039	Poste entier	1	0	
Hauts-de-France	Site de Douai du LEGTA du Nord (59)	2036	Poste entier	0	1	
Normandie	LEGTA Yvetot (76)	2035	Poste entier	0	1	
Nouvelle-Aquitaine	LEGTA Surgères (17)	2043	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Sainte Livrade sur Lot (47)	2044	Poste entier	0	1	
Occitanie	LEGTA Toulouse (31)	2045	Poste entier	0	1	
Pays de la Loire	LEGTA Le Mans (72)	2042	Poste entier	1	0	
	LPA Brette les Pins (72)	2040	Poste entier	0	1	
	LEGTPA La Roche sur Yon (85)	2041	Poste entier	0	1	Enseignement complémentaire en BMB
Provence-Alpes-Côte d'Azur	LEGTA Avignon (84)	2050	Poste entier	0	1	

Annexe A - secteur Enseignement

Agroalimentaire

Génie procédés IAA/GA / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
La Réunion	LPA Saint Joseph (974)	2052	Poste entier	0	1	
Martinique	LPA Le Robert (972)	2051	Poste entier	0	3	

Génie procédés IAA/GA / PLPA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Hauts-de-France	Site du Quesnoy du LEGTA du Nord (59)	2053	Poste entier	1	0	
Nouvelle-Aquitaine	LEGTA Surgères (17)	2054	Poste entier	0	1	
Martinique	LPA Le Robert (972)	2055	Poste entier	0	1	

Scientifiques

Mathématiques / Agrégé

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LEGTPA Clermont Ferrand Marmilhat (63)	2059	Poste entier	0	1	
Bourgogne-Franche-Comté	LEGTPA Dijon Quétigny (21)	2057	Poste entier	0	1	
Centre-Val de Loire	Site du Chesnoy du LEGTA Le Chesnoy Les Barres (45)	2056	Poste entier	0	3	
Pays de la Loire	LEGTA Angers Le Fresne (49)	2058	Poste entier	1	0	

Mathématiques / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision	
Auvergne-Rhône-Alpes	LEGTPA Cibeins (01)	2132	Poste entier	0	1		
	LEGTPA Aubenais (07)	2128	Poste entier	0	1		
	LEGTA Bourg les Valence (26)	2142	Poste entier	0	1		
	LEGTPA Romans (26)	2140	Poste entier	0	1		
	LEGTA La Côte Saint André (38)	2135	Poste entier	0	1		
	LEGTA La Côte Saint André (38)	2136	Poste entier	0	1	Enseignement complémentaire en informatique	
	LEGTPA Yssingaux (43)	2129	Poste entier	0	1		
	Site de Fontannes du LEGTPA Brioude Bonnefont (43)	2130	Poste entier	0	1		
	LEGTPA Clermont Ferrand Marmilhat (63)	2133	Poste entier	0	1		
	LPA Rochefort Montagne (63)	2139	Poste entier	0	1		
	LEGTA Lyon Dardilly (69)	2138	Poste entier	0	1		
	LEGTA Saint Genis Laval (69)	2141	Poste entier	0	1		
	LEGTA Chambéry La Motte Servolex (73)	2131	Poste entier	0	1		
	LEGTA La Roche sur Foron (74)	2137	Poste entier	0	1		
LPA Contamine sur Arve (74)	2134	Poste entier	0	1			
Bourgogne-Franche-Comté	LEGTA Mamirolle (25)	2072	Poste entier	0	1		
	LEGTPA Besançon (25)	2069	Poste entier	0	1		
	LEGTA Mancy Lons le Saunier (39)	2071	Poste entier	1	0	Enseignement complémentaire en informatique	
	Site de Nevers du LEGTA Nevers Cosne (58)	2073	Poste entier	0	1		
	LEGTPA Vesoul (70)	2074	Poste entier	0	1		
	LEGTA Fontaines (71)	2070	Poste entier	0	1		
	LEGTA Merdrignac (22)	2100	Poste entier	1	0		
Bretagne	LEGTA Quimper Bréhoulou (29)	2101	Poste entier	0	1		
	LEGTA Quimper Bréhoulou (29)	2101	Poste entier	0	1		
Centre-Val de Loire	LEGTA Bourges Le Subdray (18)	2063	Poste entier	1	0		
	LEGTA de Châteauroux (36)	2064	Poste entier	1	1		
	LEGTA Tours Fondettes (37)	2065	Poste entier	0	1		
	LPA Chambray Les Tours (37)	2062	Poste entier	0	1		
	Site de Vendôme du LEGTA Vendôme Blois Montoire (41)	2066	Poste entier	0	2		
	Site du Chesnoy du LEGTA Le Chesnoy Les Barres (45)	2067	Poste entier	0	1		
	Site du Chesnoy du LEGTA Le Chesnoy Les Barres (45)	2068	Poste entier	0	1	Enseignement sur 2 sites : Le Chesnoy et Les Barres	
Grand Est	LEGTA Croigny (10)	2092	Poste entier	0	1	Enseignement sur 2 sites : Croigny et Troyes St Pouange - Enseignement complémentaire en informatique	
	LEGTPA Avize (51)	2087	Poste entier	0	1		
	LEGTPA Châlons en Champagne (51)	2088	Poste entier	0	1		
	LEGTPA Châlons en Champagne (51)	2089	Poste entier	1	0	Enseignement complémentaire en informatique	
	LEGTA Chaumont (52)	2091	Poste entier	0	1		
	LEGTPA de Meurthe et Moselle (54)	2094	Poste entier	0	1		
	LEGTA Château Salins (57)	2090	Poste entier	0	1		
	LEGTA Metz Courcelles Chaussy (57)	2093	Poste entier	0	1		
	Hauts-de-France	LEGTA Crézancy (02)	2081	Poste entier	0	1	
		LEGTPA Lomme (59)	2085	Poste entier	0	1	
		LPA Valenciennes Raismes (59)	2084	Poste entier	0	1	
		LEGTA de l'Oise (60)	2082	Poste entier	0	1	
		LEGTA de l'Oise (60)	2083	Poste entier	0	1	Enseignement complémentaire en informatique
Site de Radinghem du LEGTA du Pas de Calais (62)		2086	Poste entier	0	1		
LEGTA Amiens le Paraclet (80)		2080	Poste entier	1	0	Enseignement complémentaire en informatique	
Île-de-France	LEGTPA Brie Comte Robert (77)	2060	Poste entier	0	2		
	LEGTPA Saint Germain en Laye (78)	2061	Poste entier	2	1		
Normandie	LEGTA 'le Robillard' (14)	2079	Poste entier	0	2		
	LEGTA E. de Chambray (27)	2076	Poste entier	1	1		
	LEGTA Saint Lô Thère (50)	2077	Poste entier	0	1		
	LEGTPA Sées (61)	2075	Poste entier	1	0	Enseignement complémentaire en informatique	
	LEGTA Yvetot (76)	2078	Poste entier	0	1		

Annexe A - secteur Enseignement

Scientifiques

Mathématiques / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Nouvelle-Aquitaine	LEGTA Bourcefranc (17)	2105	Poste entier	0	2	
	LEGTA G. Desclauze à Saintes (17)	2111	Poste entier	0	1	
	LPA Le Renaudin à Jonzac (17)	2112	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Henri Queuille à Neuvic (19)	2106	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Alphonse Defumade - Ahun (23)	2102	Poste entier	0	2	
	LEGTPA Bergerac Monbazillac (24)	2114	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Périgueux (24)	2115	Poste entier	0	2	
	LEGTA Libourne Montagne (33)	2104	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Bazas (33)	2103	Poste entier	0	1	
	LPA Mugron (40)	2113	Poste entier	0	1	
	LEGTA Pau Montardon (64)	2109	Poste entier	0	1	
	LEGTA Melle (79)	2116	Poste entier	0	1	
	LEGTA Poitiers Venours (86)	2110	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Limoges Les Vaseix (87)	2107	Poste entier	0	2	
	LEGTPA Magnac Laval (87)	2108	Poste entier	1	0	
	Occitanie	LEGTA Carcassonne (11)	2119	Poste entier	0	2
LEGTA Ondes (31)		2118	Poste entier	0	1	
LEGTA Toulouse (31)		2126	Poste entier	1	1	
LPA Riscle (32)		2125	Poste entier	0	1	
Site d'Auch du LEGTA Auch Beaulieu Lavacant (32)		2117	Poste entier	0	1	
LEGTA de l'Hérault (34)		2121	Poste entier	0	2	
LPA de Pézenas (34)		2122	Poste entier	0	1	
LEGTA Figeac (46)		2120	Poste entier	0	1	
Site de La Canourgue du LEGTPA de la Lozère (48)		2123	Poste entier	0	1	
Site de Saint Chély du LEGTPA de la Lozère (48)		2124	Poste entier	0	1	
LEGTPA de Montauban (82)		2127	Poste entier	0	2	
Pays de la Loire		LPA Château Gontier (53)	2096	Poste entier	0	1
	LEGTA Le Mans (72)	2099	Poste entier	1	0	
	LPA Brette les Pins (72)	2095	Poste entier	0	1	Enseignement complémentaire en informatique
	LEGTA Fontenay Le Comte (85)	2097	Poste entier	1	0	
	LEGTPA La Roche sur Yon (85)	2098	Poste entier	0	1	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	LPA Saint Rémy de Provence (13)	2145	Poste entier	0	1	
	LEGTA Avignon (84)	2143	Poste entier	0	1	
	LEGTA Carpentras (84)	2144	Poste entier	0	1	
Guyane	LEGTPA de Macouria (973)	2147	Poste entier	1	0	
Martinique	LPA Le Robert (972)	2146	Poste entier	0	1	
Mayotte	Lycée Agricole de Mayotte (976)	2148	Poste entier	0	1	
	Lycée Agricole de Mayotte (976)	2149	Poste entier	1	0	Enseignement complémentaire en informatique

Maths Physique-Chimie / PLPA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LEGTPA Bourg en Bresse (01)	2220	Poste entier	1	0	
	LEGTPA du Bourbonnais (03)	2230	Poste entier	1	0	
	LEGTA Grenoble Saint Ismier (38)	2223	Poste entier	0	1	
	LPA La Tour du Pin (38)	2224	Poste entier	0	1	
	LPA Voiron (38)	2229	Poste entier	0	2	
	LPA Montravel (42)	2226	Poste entier	0	1	
	Site de Fontannes du LEGTPA Brioude Bonnefont (43)	2221	Poste entier	0	1	Enseignement sur 2 sites : Fontannes et Saugues
	LPA Rochefort Montagne (63)	2227	Poste entier	0	1	
	LEGTA Lyon Dardilly (69)	2225	Poste entier	1	0	
	LEGTA Saint Genis Laval (69)	2228	Poste entier	0	1	
	LPA Belleville (69)	2219	Poste entier	0	2	
	LPA Cognin (73)	2222	Poste entier	0	2	Enseignement complémentaire en informatique
	Bourgogne-Franche-Comté	LEGTA La Barotte - Haute Côte-d'Or (21)	2160	Poste entier	2	0
LEGTA Plombières les Dijon (21)		2162	Poste entier	0	1	
LEGTPA Besançon (25)		2157	Poste entier	0	1	
LEGTA du Morvan (58)		2166	Poste entier	0	1	
Site de Cosne du LEGTA Nevers Cosne (58)		2161	Poste entier	1	0	
LEGTPA Vesoul (70)		2164	Poste entier	0	1	
LEGTA Fontaines (71)		2159	Poste entier	0	1	
LPA de Velet (71)		2158	Poste entier	0	1	
LPA Tournus (71)		2163	Poste entier	0	2	
LPA Champs sur Yonne (89)		2165	Poste entier	0	1	
Bretagne	LEGTA Guingamp Kernilien (22)	2187	Poste entier	1	0	
	Site de Morlaix du LEGTPA de Châteaulin Morlaix (29)	2186	Poste entier	0	1	
	LPA Saint Aubin du Cormier (35)	2188	Poste entier	1	0	
	Site de St Jean du LPA St Jean Brévelay Hennebont (56)	2189	Poste entier	0	1	Enseignement sur 2 sites : St Jean Brévelay et Hennebont
Centre-Val de Loire	LEGTA de Châteauroux (36)	2152	Poste entier	0	2	
	Site de Blois du LEGTA Vendôme Blois Montoire (41)	2153	Poste entier	1	0	
	Site de Montoire du LEGTA Vendôme Blois Montoire (41)	2154	Poste entier	1	0	
	Site de Montoire du LEGTA Vendôme Blois Montoire (41)	2155	Poste entier	0	1	Enseignement complémentaire en informatique
	LPA Beaune La Rolande (45)	2156	Poste entier	2	0	

Annexe A - secteur Enseignement

Scientifiques

Maths Physique-Chimie / PLPA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision	
Corse	LEGTA Sartène (2A)	2235	Poste entier	0	1		
	LPA Borgo (2B)	2234	Poste entier	0	1		
Grand Est	LEGTPA Charleville Mézières (08)	2178	Poste entier	0	1		
	LEGTPA Troyes Saint Pouange (10)	2180	Poste entier	1	0		
	Site de Bar le Duc du LEGTPA de la Meuse (55)	2181	Poste entier	0	1	Enseignement sur 2 sites : Bar Le Duc et Verdun	
Hauts-de-France	LEGTA Château Salins (57)	2179	Poste entier	0	1		
	LEGTA Crézancy (02)	2172	Poste entier	0	1		
	LPA Valenciennes Raismes (59)	2177	Poste entier	0	1		
	Site de Douai du LEGTA du Nord (59)	2173	Poste entier	0	1	Enseignement complémentaire en informatique	
	Site de Sains du Nord du LEGTA du Nord (59)	2174	Poste entier	0	1	Enseignement sur 2 sites : Sains du Nord et Douai	
Île-de-France	LEGTA de l'Oise (60)	2175	Poste entier	0	1		
	Site de Péronne du LPA de la Haute Somme (80)	2176	Poste entier	0	1		
	LEGTPA Brie Comte Robert (77)	2150	Poste entier	0	1		
Normandie	LEGTPA La Bretonnière (77)	2151	Poste entier	0	1		
	LEGTA Evreux (27)	2168	Poste entier	0	2		
	LEGTA Coutances (50)	2169	Poste entier	0	1		
	LEGTPA Sées (61)	2167	Poste entier	1	0		
	LEGTA Yvetot (76)	2170	Poste entier	1	0		
	Site de Merval du LPA du Pays de Bray (76)	2171	Poste entier	0	2		
Nouvelle-Aquitaine	LPA Le Petit Chadignac à Saintes (17)	2196	Poste entier	1	0	Enseignement sur 2 sites : G.Desclaudes et Petit Chadignac	
	LEGTPA Henri Bassaler Brive Voutezac (19)	2192	Poste entier	1	0		
	LEGTPA Henri Queuille à Neuvic (19)	2193	Poste entier	1	0		
	LEGTPA Alphonse Defumade - Ahun (23)	2190	Poste entier	1	1		
	LEGTPA Périgueux (24)	2201	Poste entier	0	1		
	LPA La Tour Blanche - Langon (33)	2191	Poste entier	0	1		
	LEGTA Dax (40)	2198	Poste entier	0	1		
	LPA Mugron (40)	2199	Poste entier	2	0		
	LEGTPA Sainte Livrade sur Lot (47)	2200	Poste entier	0	1		
	LPA Orthez (64)	2194	Poste entier	0	1		
	LPA Ste Pezenne à Niort (79)	2202	Poste entier	1	0		
	LPA Thuré (86)	2197	Poste entier	1	0		
	LPA Saint Yrieix La Perche (87)	2195	Poste entier	1	0		
	Occitanie	LEGTA Pamiers (09)	2209	Poste entier	0	1	
		LEGTA Carcassonne (11)	2204	Poste entier	0	1	
		LPA de Narbonne (11)	2205	Poste entier	1	0	
		LEGTA Villefranche de Rouergue (12)	2215	Poste entier	0	1	
LPA Saint Affrique (12)		2211	Poste entier	0	1		
LPA Saint Gaudens (31)		2212	Poste entier	1	0	Enseignement complémentaire en informatique	
LPA Riscle (32)		2208	Poste entier	1	0		
LPA Castelnaud Le Lez (34)		2206	Poste entier	0	2		
LEGTA Figeac (46)		2207	Poste entier	0	1		
LPA Cahors (46)		2203	Poste entier	0	1		
LEGTA Vic en Bigorre (65)		2214	Poste entier	0	1		
LPA Tarbes (65)		2213	Poste entier	0	1		
LPA Rivesaltes (66)		2210	Poste entier	0	1		
LPA Lavour (81)		2216	Poste entier	0	1		
LEGTPA de Montauban (82)		2217	Poste entier	0	1		
LPA Moissac (82)		2218	Poste entier	1	0		
Pays de la Loire	LPA de Nantes Grand Blottereau (44)	2185	Poste entier	1	0		
	LPA Montreuil Bellay (49)	2184	Poste entier	0	1		
	LPA Brette les Pins (72)	2182	Poste entier	0	1		
	LEGTA Fontenay Le Comte (85)	2183	Poste entier	0	1		
Provence-Alpes-Côte d'Azur	LEGTA Gap (05)	2232	Poste entier	0	1		
	LPA des Calanques à Marseille (13)	2231	Poste entier	0	1		
	LPA Les Magnananelles Arcs sur Argens (83)	2233	Poste entier	0	2		
Guyane	LEGTPA de Macouria (973)	2237	Poste entier	0	1		
La Réunion	LEGTA Saint Paul (974)	2239	Poste entier	0	1		
	LPA Saint Joseph (974)	2238	Poste entier	0	1		
Martinique	LPA Le Robert (972)	2236	Poste entier	0	1		
Polynésie Française	LPA Opunohu (987)	2240	Poste entier	1	0		

Physique-Chimie / Agrégé

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LEGTA Bourg les Valence (26)	2245	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Clermont Ferrand Marmilhat (63)	2244	Poste entier	0	2	
Centre-Val de Loire	Site du Chesnoy du LEGTA Le Chesnoy Les Barres (45)	2241	Poste entier	0	2	
Nouvelle-Aquitaine	LEGTPA Bordeaux Blanquefort (33)	2242	Poste entier	0	1	
Occitanie	LEGTA Toulouse (31)	2243	Poste entier	0	2	

Physique-Chimie / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LEGTPA Bourg en Bresse (01)	2299	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Cibeins (01)	2301	Poste entier	0	1	
	Site de Fontannes du LEGTPA Brioude Bonnefont (43)	2300	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Clermont Ferrand Marmilhat (63)	2302	Poste entier	0	2	

Annexe A - secteur Enseignement

Scientifiques

Physique-Chimie / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Bourgogne-Franche-Comté	LEGTA La Roche sur Foron (74)	2303	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Beaune (21)	2252	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Besançon (25)	2253	Poste entier	0	1	
	LEGTA du Morvan (58)	2256	Poste entier	1	0	
	Site de Nevers du LEGTA Nevers Cosne (58)	2254	Poste entier	0	2	
Bretagne	LEGTA Valdoie (90)	2255	Poste entier	1	0	
	LEGTA Caulnes (22)	2275	Poste entier	0	1	Enseignement complémentaire en informatique
Centre-Val de Loire	LEGTA Guingamp Kernilien (22)	2276	Poste entier	0	1	
	LEGTA Bourges Le Subdray (18)	2248	Poste entier	0	2	
	LEGTA de Châteauroux (36)	2249	Poste entier	0	1	
	Site de Vendôme du LEGTA Vendôme Blois Montoire (41)	2250	Poste entier	0	1	Enseignement complémentaire en BMB
Grand Est	Site du Chesnoy du LEGTA Le Chesnoy Les Barres (45)	2251	Poste entier	0	2	
	LEGTPA Rethel (08)	2269	Poste entier	0	1	
Hauts-de-France	LEGTPA Troyes Saint Pouange (10)	2267	Poste entier	0	1	
	Site de Bar le Duc du LEGTPA de la Meuse (55)	2268	Poste entier	0	1	
	LEGTA Château Salins (57)	2266	Poste entier	1	0	
	LEGTA Obernai (67)	2265	Poste entier	0	1	
	LEGTPA de Colmar Wintzenheim (68)	2270	Poste entier	0	1	
	LEGTPA de Rouffach (68)	2271	Poste entier	0	2	
	LEGTA de la Thiérache (02)	2262	Poste entier	0	1	
Île-de-France	LEGTPA Lomme (59)	2263	Poste entier	0	1	
	Site d'Arras du LEGTA du Pas de Calais (62)	2264	Poste entier	0	1	
Normandie	LEGTPA Brie Comte Robert (77)	2246	Poste entier	1	1	
	LEGTPA Saint Germain en Laye (78)	2247	Poste entier	0	2	
	LEGTA 'le Robillard' (14)	2261	Poste entier	0	1	
	LEGTA Coutances (50)	2258	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Sées (61)	2257	Poste entier	0	1	
Nouvelle-Aquitaine	LEGTA Yvetot (76)	2259	Poste entier	0	1	
	Site de Merval du LPA du Pays de Bray (76)	2260	Poste entier	0	1	
	LEGTA Angoulême (16)	2277	Poste entier	0	1	
	LEGTA Bourcefranc (17)	2279	Poste entier	0	1	
	LEGTA Surgères (17)	2282	Poste entier	0	1	Enseignement complémentaire en génie industriel et en BMB
	LEGTPA Tulle Naves (19)	2283	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Bordeaux Blanquefort (33)	2278	Poste entier	0	3	
	LEGTA Bressuire (79)	2280	Poste entier	1	0	
	LEGTA Melle (79)	2284	Poste entier	0	1	
	LEGTA Poitiers Venours (86)	2281	Poste entier	0	1	
Occitanie	LEGTA Pamiers (09)	2292	Poste entier	0	1	
	LEGTA Carcassonne (11)	2287	Poste entier	0	1	
	LEGTA Rodez La Roque (12)	2293	Poste entier	1	0	
	LEGTA Villefranche de Rouergue (12)	2297	Poste entier	0	2	
	LEGTPA Nîmes (30)	2291	Poste entier	0	1	
	LEGTA Ondes (31)	2286	Poste entier	0	1	
	LEGTA Toulouse (31)	2295	Poste entier	0	1	
	Site d'Auch du LEGTA Auch Beaulieu Lavacant (32)	2285	Poste entier	0	1	
	LEGTA de l'Hérault (34)	2290	Poste entier	0	2	
	LPA Castelnau Le Lez (34)	2288	Poste entier	0	1	
	LEGTA Figeac (46)	2289	Poste entier	0	1	
	LEGTA Vic en Bigorre (65)	2296	Poste entier	0	2	
	LPA Tarbes (65)	2294	Poste entier	0	1	
	LEGTPA de Montauban (82)	2298	Poste entier	0	1	
	Pays de la Loire	LEGTA Saint Herblain (44)	2273	Poste entier	0	1
LEGTA Laval (53)		2272	Poste entier	0	1	
LEGTA Le Mans (72)		2274	Poste entier	0	1	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	LEGTA Digne Carmejane (04)	2307	Poste entier	1	0	
	LEGTA Antibes (06)	2305	Poste entier	0	1	
	LEGTA Aix Valabre (13)	2304	Poste entier	0	2	
	LPA Les Magnananelles Arcs sur Argens (83)	2308	Poste entier	1	0	
	LEGTA Avignon (84)	2306	Poste entier	0	2	
Martinique	LEGTA Croix Rivaill (972)	2309	Poste entier	0	1	
Mayotte	Lycée Agricole de Mayotte (976)	2310	Poste entier	1	0	

TIM / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LEGTPA Cibeins (01)	2337	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Romans (26)	2338	Poste entier	0	1	
	Site Montbrison du LEGTA Montbrison (42)	2339	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Yssingeaux (43)	2336	Poste entier	0	1	
Bourgogne-Franche-Comté	LEGTPA Beaune (21)	2312	Poste entier	0	1	
	LEGTPA d'Auxerre (89)	2313	Poste entier	1	0	
Bretagne	LEGTA Merdrignac (22)	2325	Poste entier	0	1	
Grand Est	Site de Bar le Duc du LEGTPA de la Meuse (55)	2319	Poste entier	0	1	
	LEGTA Château Salins (57)	2318	Poste entier	1	0	
	LEGTPA de Colmar Wintzenheim (68)	2320	Poste entier	0	1	
Hauts-de-France	LEGTPA de Rouffach (68)	2321	Poste entier	0	1	
	LEGTA de la Thiérache (02)	2316	Poste entier	1	0	

Annexe A - secteur Enseignement

Scientifiques

TIM / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
	LEGTPA Lomme (59)	2317	Poste entier	0	1	
	LEGTA de l'Oise (60)	2315	Poste entier	1	0	
Île-de-France	LEGTPA Brie Comte Robert (77)	2311	Poste entier	1	0	
Normandie	LEGTA 'le Robillard' (14)	2314	Poste entier	0	1	
Nouvelle-Aquitaine	LEGTA Angoulême (16)	2326	Poste entier	0	1	
	LEGTA Libourne Montagne (33)	2327	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Bordeaux Blanquefort (33)	2328	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Nérac (47)	2330	Poste entier	0	1	
	LPA Thuré (86)	2329	Poste entier	0	1	
Occitanie	LEGTA Carcassonne (11)	2332	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Nîmes (30)	2334	Poste entier	0	1	
	LEGTA Toulouse (31)	2335	Poste entier	0	1	
	Site d'Auch du LEGTA Auch Beaulieu Lavacant (32)	2331	Poste entier	0	1	
	LEGTA Figeac (46)	2333	Poste entier	0	1	
Pays de la Loire	LEGTA Saint Herblain (44)	2323	Poste entier	0	1	
	LEGTA Le Mans (72)	2324	Poste entier	0	1	
	LEGTA Fontenay Le Comte (85)	2322	Poste entier	0	1	
Martinique	LPA Le Robert (972)	2340	Poste entier	0	1	

TIM / PLPA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LEGTPA Aubenas (07)	2367	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Aurillac (15)	2368	Poste entier	0	1	
	LEGTA Vienne Seyssuel (38)	2372	Poste entier	1	0	
	Site de Fontannes du LEGTPA Brioude Bonnefont (43)	2369	Poste entier	0	1	
	LPA Rochefort Montagne (63)	2371	Poste entier	1	0	
	LEGTA Lyon Dardilly (69)	2370	Poste entier	0	1	
Bourgogne-Franche-Comté	LEGTA Poligny (39)	2344	Poste entier	0	1	
	LPA Tourmus (71)	2345	Poste entier	0	1	
	LPA Champs sur Yonne (89)	2346	Poste entier	0	1	
Bretagne	LEGTA Quimper Bréhoulou (29)	2355	Poste entier	0	1	
	LEGTA le gros chêne à Pontivy (56)	2354	Poste entier	0	1	
Centre-Val de Loire	LEGTA Chartres (28)	2342	Poste entier	0	1	
	Site du Chesnoy du LEGTA Le Chesnoy Les Barres (45)	2343	Poste entier	1	0	
Grand Est	LEGTPA Charleville Mézières (08)	2348	Poste entier	1	0	
	LEGTPA Troyes Saint Pouange (10)	2350	Poste entier	0	1	
	LEGTA Chaumont (52)	2349	Poste entier	0	1	Enseignement sur 2 EPL : Chaumont et Fayl Billot
Île-de-France	LEGTPA La Bretonnière (77)	2341	Poste entier	0	1	
Normandie	LEGTA Coutances (50)	2347	Poste entier	0	1	
Nouvelle-Aquitaine	LPA Le Petit Chadignac à Saintes (17)	2360	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Tulle Naves (19)	2363	Poste entier	0	1	
	LEGTA Dax (40)	2361	Poste entier	0	1	
	LPA Tonneins (47)	2362	Poste entier	0	1	
	LPA Oloron Sainte Marie (64)	2358	Poste entier	0	1	
	LEGTA Poitiers Venours (86)	2359	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Limoges Les Vaseix (87)	2356	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Magnac Laval (87)	2357	Poste entier	0	1	
Occitanie	LPA Mirande (32)	2364	Poste entier	0	1	
	LEGTA Vic en Bigorre (65)	2365	Poste entier	0	1	
	LEGTPA d'Albi (81)	2366	Poste entier	0	1	
Pays de la Loire	LPA Brette les Pins (72)	2351	Poste entier	0	1	
	LEGTA Luçon Pétré (85)	2353	Poste entier	0	1	
	LEGTPA La Roche sur Yon (85)	2352	Poste entier	0	1	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	LEGTA Gap (05)	2375	Poste entier	0	1	
	LEGTA Antibes (06)	2374	Poste entier	0	1	
	LEGTA Aix Valabre (13)	2373	Poste entier	0	1	
Guadeloupe	LEGTPA Guadeloupe (971)	2376	Poste entier	0	1	
La Réunion	LEGTA Saint Paul (974)	2377	Poste entier	0	1	
Mayotte	Lycée Agricole de Mayotte (976)	2378	Poste entier	1	0	

Education Physique et Sportive

E.P.S. / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LEGTPA Bourg en Bresse (01)	2448	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Cibeins (01)	2454	Poste entier	0	2	
	LEGTPA du Bourbonnais (03)	2466	Poste entier	0	1	
	LPA Durdard Larequille (03)	2456	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Aubenas (07)	2446	Poste entier	0	1	
	LEGTA Bourg les Valence (26)	2463	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Romans (26)	2461	Poste entier	0	1	
	LEGTA Grenoble Saint Ismier (38)	2457	Poste entier	0	1	
	LEGTA La Côte Saint André (38)	2458	Poste entier	0	1	Compétence pleine nature - Raid
	LEGTA Vienne Seyssuel (38)	2464	Poste entier	0	1	
	LPA Voiron (38)	2465	Poste entier	0	1	
	Site de Fontannes du LEGTPA Brioude Bonnefont (43)	2449	Poste entier	0	1	

Annexe A - secteur Enseignement

Education Physique et Sportive

E.P.S. / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
	Site de Fontannes du LEGTPA Brioude Bonnefont (43)	2450	Poste entier	0	1	Enseignement rugby
	Site de Saugues du LEGTPA Brioude Bonnefont (43)	2451	Poste entier	0	1	Enseignement sur 2 sites : Fontannes et Saugues
	LPA Rochefort Montagne (63)	2460	Poste entier	0	1	
	LEGTA Lyon Dardilly (69)	2459	Poste entier	0	1	
	LEGTA Saint Genis Laval (69)	2462	Poste entier	0	1	
	LPA Belleville (69)	2447	Poste entier	0	1	
	LEGTA Chambéry La Motte Servolex (73)	2452	Poste entier	0	2	Enseignement ski haut niveau - monitorat ski alpin impératif
	LEGTA Chambéry La Motte Servolex (73)	2453	Poste entier	0	2	Spécialité ski haut niveau + APPN
	LPA Cognin (73)	2455	Poste entier	0	1	
Bourgogne-Franche-Comté	LEGTA La Barotte - Haute Côte-d'Or (21)	2387	Poste entier	1	0	
	LEGTPA Besançon (25)	2386	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Vesoul (70)	2391	Poste entier	0	2	
	LEGTA Mâcon Davayé (71)	2388	Poste entier	0	1	
	LPA Tournus (71)	2389	Poste entier	0	1	
	LEGTPA d'Auxerre (89)	2392	Poste entier	0	2	
	LPA Champs sur Yonne (89)	2393	Poste entier	0	1	
	LEGTA Valdoie (90)	2390	Poste entier	0	1	
Bretagne	LEGTA Guingamp Kernilien (22)	2417	Poste entier	1	0	
	LP Saint Brieuc (22)	2419	Poste entier	0	1	
	Site de St Jean du LPA St Jean Brévelay Hennebont (56)	2418	Poste entier	0	1	Enseignement sur 2 sites : St Jean Brévelay et Hennebont
Centre-Val de Loire	LEGTA de Châteauroux (36)	2382	Poste entier	1	0	
	LEGTA Tours Fondettes (37)	2383	Poste entier	0	1	
	LPA Amboise (37)	2381	Poste entier	0	1	
	Site de Vendôme du LEGTA Vendôme Blois Montoire (41)	2384	Poste entier	0	1	
	Site du Chesnoy du LEGTA Le Chesnoy Les Barres (45)	2385	Poste entier	0	1	
Corse	LPA Borgo (2B)	2467	Poste entier	1	0	
Grand Est	LEGTA Croigny (10)	2412	Poste entier	1	0	Enseignement sur 2 sites : Croigny et Troyes Saint Pouange
	LEGTPA Avize (51)	2407	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Châlons en Champagne (51)	2409	Poste entier	0	1	
	LEGTA Chaumont (52)	2410	Poste entier	0	1	
	LPA Fayl Billot (52)	2411	Poste entier	1	0	
	Site de Bar le Duc du LEGTPA de la Meuse (55)	2413	Poste entier	1	0	
	LEGTA Obernai (67)	2408	Poste entier	0	1	
	LEGTPA de Colmar Wintzenheim (68)	2414	Poste entier	1	0	
Hauts-de-France	LPA Aumont (02)	2400	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Lomme (59)	2404	Poste entier	0	1	
	LPA de Dunkerque Rosendaël (59)	2405	Poste entier	0	1	
	Site du Quesnoy du LEGTA du Nord (59)	2401	Poste entier	1	0	Enseignement sur 2 sites : Raismes et Le Quesnoy
	LEGTA de l'Oise (60)	2402	Poste entier	0	1	
	LPA Ribécourt (60)	2403	Poste entier	1	0	
	Site d'Arras du LEGTA du Pas de Calais (62)	2406	Poste entier	0	1	
	LPA de la baie de Somme (80)	2399	Poste entier	1	0	
Île-de-France	LEGTPA La Bretonnière (77)	2379	Poste entier	0	1	Enseignement sur 2 EPL : Brie Comte Robert et La Bretonnière
	LEGTPA Saint Germain en Laye (78)	2380	Poste entier	0	1	
Normandie	LEGTA E. de Chambray (27)	2395	Poste entier	0	1	
	LEGTA E. de Chambray (27)	2396	Poste entier	0	1	Enseignement complémentaire en golf - Enseignement sur 2 sites : E. Chambray et Le Neubourg
	LEGTA Evreux (27)	2394	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Saint Hilaire du Harcouët (50)	2397	Poste entier	0	1	
	LPA Envermeu (76)	2398	Poste entier	1	0	
Nouvelle-Aquitaine	LEGTA Surgères (17)	2427	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Henri Queuille à Neuvic (19)	2422	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Alphonse Defumade - Ahun (23)	2420	Poste entier	1	0	
	LEGTPA Périgueux (24)	2431	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Bordeaux Blanquefort (33)	2421	Poste entier	0	1	
	LPA Sabres (40)	2429	Poste entier	0	1	
	LPA Tonneins (47)	2430	Poste entier	0	1	
	LPA Orthez (64)	2424	Poste entier	0	1	
	LEGTA Melle (79)	2432	Poste entier	0	1	
	LEGTA Poitiers Venours (86)	2425	Poste entier	1	0	
	LPA Thuré (86)	2428	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Magnac Laval (87)	2423	Poste entier	0	1	
	LPA Saint Yrieix La Perche (87)	2426	Poste entier	0	1	
Occitanie	LEGTA Pamiers (09)	2438	Poste entier	0	1	
	LEGTA Carcassonne (11)	2434	Poste entier	0	1	Enseignement en section rugby
	LEGTA Castelnaudary (11)	2435	Poste entier	0	2	
	LEGTA Villefranche de Rouergue (12)	2444	Poste entier	0	1	
	LPA Saint Afrique (12)	2440	Poste entier	1	0	
	LEGTPA Nîmes (30)	2437	Poste entier	0	2	
	LPA Saint Gaudens (31)	2441	Poste entier	0	1	
	Site d'Auch du LEGTA Auch Beaulieu Lavacant (32)	2433	Poste entier	0	1	

Annexe A - secteur Enseignement

Education Physique et Sportive

E.P.S. / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
	Site de La Canourgue du LEGTPA de la Lozère (48)	2436	Poste entier	0	1	
	LEGTA Vic en Bigorre (65)	2443	Poste entier	0	1	
	LPA Tarbes (65)	2442	Poste entier	0	1	
	LPA Rivesaltes (66)	2439	Poste entier	0	1	
	LEGTPA de Montauban (82)	2445	Poste entier	0	1	
Pays de la Loire	LPA Château Gontier (53)	2415	Poste entier	1	0	
	LEGTPA La Roche sur Yon (85)	2416	Poste entier	0	1	
Guyane	LEGTPA de Macouria (973)	2468	Poste entier	1	0	
La Réunion	LEGTA Saint Paul (974)	2470	Poste entier	1	0	
	LEGTA Saint Paul (974)	2471	Poste entier	0	1	Enseignement sur 2 EPL : Saint Paul et Saint Joseph
	LPA Saint Joseph (974)	2469	Poste entier	0	1	
Mayotte	Lycée Agricole de Mayotte (976)	2472	Poste entier	0	1	

Education Socio Culturelle

Education socioculturelle / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LEGTPA Cibeins (01)	2548	Poste entier	0	1	
	LEGTPA du Bourbonnais (03)	2556	Poste entier	0	2	
	LEGTPA Aubenas (07)	2545	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Aurillac (15)	2546	Poste entier	0	1	
	LPA Saint Flour (15)	2553	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Romans (26)	2552	Poste entier	0	2	
	LEGTA Vienne Seyssuel (38)	2555	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Clermont Ferrand Marmilhat (63)	2549	Poste entier	0	2	
	LPA Rochefort Montagne (63)	2551	Poste entier	0	1	
	LEGTA Saint Genis Laval (69)	2554	Poste entier	0	1	
	LEGTA Chambéry La Motte Servolex (73)	2547	Poste entier	0	3	
	LPA Cognin (73)	2550	Poste entier	0	1	
Bourgogne-Franche-Comté	LEGTA La Barotte - Haute Côte-d'Or (21)	2486	Poste entier	0	1	
	LEGTA Plombières les Dijon (21)	2491	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Beaune (21)	2483	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Dijon Quétigny (21)	2492	Poste entier	0	1	
	LEGTA Mamirolle (25)	2488	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Besançon (25)	2484	Poste entier	0	1	
	LEGTA Mancy Lons le Saunier (39)	2487	Poste entier	0	3	
	LEGTA Poligny (39)	2490	Poste entier	0	1	
	LEGTA du Morvan (58)	2495	Poste entier	0	1	
	Site de Nevers du LEGTA Nevers Cosne (58)	2489	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Vesoul (70)	2493	Poste entier	1	0	
	LEGTA Fontaines (71)	2485	Poste entier	0	1	
	LPA Champs sur Yonne (89)	2494	Poste entier	0	1	
Bretagne	LEGTA Guingamp Kermilien (22)	2519	Poste entier	0	2	
	LEGTA Merdrignac (22)	2520	Poste entier	0	1	Enseignement en arts appliqués
	Site de Châteaulin du LEGTPA de Châteaulin Morlaix (29)	2517	Poste entier	0	1	
	Site de Morlaix du LEGTPA de Châteaulin Morlaix (29)	2518	Poste entier	1	1	
Centre-Val de Loire	LEGTA Bourges Le Subdray (18)	2476	Poste entier	0	4	
	LEGTA Chartres (28)	2477	Poste entier	0	1	
	LEGTA de Châteauroux (36)	2478	Poste entier	1	0	
	LPA Chambray Les Tours (37)	2475	Poste entier	0	1	
	Site de Montoire du LEGTA Vendôme Blois Montoire (41)	2479	Poste entier	0	1	
	Site du Chesnoy du LEGTA Le Chesnoy Les Barres (45)	2480	Poste entier	0	1	
	Site du Chesnoy du LEGTA Le Chesnoy Les Barres (45)	2481	Poste entier	0	1	Enseignement sur 2 sites : Le Chesnoy et Les Barres
	Site du Chesnoy du LEGTA Le Chesnoy Les Barres (45)	2482	Poste entier	1	0	Enseignement sur 2 sites : Le Chesnoy et LPA Beaune La Rolande
Grand Est	LEGTPA Charleville Mézières (08)	2505	Poste entier	1	0	
	LEGTA Croigny (10)	2507	Poste entier	1	0	
	LEGTPA Avize (51)	2503	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Châlons en Champagne (51)	2504	Poste entier	0	1	
	LEGTPA de Meurthe et Moselle (54)	2509	Poste entier	0	1	
	Site de Bar le Duc du LEGTPA de la Meuse (55)	2508	Poste entier	0	1	
	LEGTA Château Salins (57)	2506	Poste entier	0	1	
	LEGTPA de Colmar Wintzenheim (68)	2510	Poste entier	0	1	
	LEGTPA de Rouffach (68)	2511	Poste entier	1	1	
	LEGTPA des Vosges (88)	2512	Poste entier	0	1	
Hauts-de-France	LEGTA de la Thiérache (02)	2501	Poste entier	0	1	
	Site de Douai du LEGTA du Nord (59)	2499	Poste entier	1	0	
	Site du Quesnoy du LEGTA du Nord (59)	2500	Poste entier	0	1	
	Site d'Arras du LEGTA du Pas de Calais (62)	2502	Poste entier	0	1	
Île-de-France	LEGTPA Brie Comte Robert (77)	2473	Poste entier	0	2	
	LEGTPA Saint Germain en Laye (78)	2474	Poste entier	0	1	
Normandie	LEGTA 'le Robillard' (14)	2498	Poste entier	0	1	
	LEGTA Coutances (50)	2497	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Sées (61)	2496	Poste entier	0	1	

Annexe A - secteur Enseignement

Education Socio Culturelle

Education socioculturelle / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Nouvelle-Aquitaine	LEGTA Angoulême (16)	2521	Poste entier	0	1	
	LEGTA Bourcefranc (17)	2523	Poste entier	0	1	
	LEGTA Surgères (17)	2529	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Henri Bassaler Brive Voutezac (19)	2525	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Meymac (19)	2526	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Tulle Naves (19)	2533	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Périgueux (24)	2532	Poste entier	0	2	
	LEGTA Libourne Montagne (33)	2522	Poste entier	0	1	
	LPA Mugron (40)	2530	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Nérac (47)	2531	Poste entier	0	1	
	LEGTA Bressuire (79)	2524	Poste entier	0	1	
	LEGTA Poitiers Venours (86)	2528	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Limoges Les Vaseix (87)	2527	Poste entier	0	1	Enseignement complémentaire en Lettres Modernes
Occitanie	LEGTA Pamiers (09)	2539	Poste entier	0	1	
	LEGTA Rodez La Roque (12)	2541	Poste entier	0	1	
	LEGTA Villefranche de Rouergue (12)	2543	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Nîmes (30)	2538	Poste entier	0	2	
	LEGTA Ondes (31)	2535	Poste entier	0	2	
	LEGTA Toulouse (31)	2542	Poste entier	0	1	
	Site d'Auch du LEGTA Auch Beaulieu Lavacant (32)	2534	Poste entier	0	1	
	LPA de Pézenas (34)	2536	Poste entier	1	0	
	Site de La Canourgue du LEGTPA de la Lozère (48)	2537	Poste entier	0	1	
	LEGTA Perpignan Roussillon (66)	2540	Poste entier	0	1	
LEGTPA d'Albi (81)	2544	Poste entier	0	1		
Pays de la Loire	LEGTA Le Mans (72)	2516	Poste entier	0	2	
	LEGTA Fontenay Le Comte (85)	2513	Poste entier	0	2	
	LEGTA Luçon Pétré (85)	2515	Poste entier	1	0	
	LEGTPA La Roche sur Yon (85)	2514	Poste entier	0	1	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	LEGTA Hyères (83)	2559	Poste entier	0	1	
	LEGTA Avignon (84)	2557	Poste entier	0	1	
	LEGTA Carpentras (84)	2558	Poste entier	0	1	
Guadeloupe	LEGTPA Guadeloupe (971)	2560	Poste entier	0	2	
La Réunion	LEGTA Saint Paul (974)	2561	Poste entier	0	1	

Education socioculturelle / PLPA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LEGTPA du Bourbonnais (03)	2629	Poste entier	0	1	
	LPA Durdats Larequille (03)	2624	Poste entier	0	1	
	LPA Saint Flour (15)	2626	Poste entier	0	1	
	LPA Voiron (38)	2627	Poste entier	1	0	
	Site Montbrison du LEGTA Montbrison (42)	2630	Poste entier	0	1	
	LPA Rochefort Montagne (63)	2625	Poste entier	0	1	
	Site de St Gervais du LPA des Combrailles (63)	2628	Poste entier	0	1	Enseignement sur 2 sites : Pontaumur et St Gervais
Bourgogne-Franche-Comté	LEGTA Lons Le Saunier-Montmorot (39)	2568	Poste entier	0	1	
	LEGTA Fontaines (71)	2567	Poste entier	0	1	
	LEGTA Mâcon Davayé (71)	2569	Poste entier	0	1	
	LPA Tournus (71)	2570	Poste entier	0	1	
	LEGTPA d'Auxerre (89)	2572	Poste entier	1	0	
	LEGTA Valdoie (90)	2571	Poste entier	0	1	
Bretagne	LP Saint Brieuc (22)	2594	Poste entier	0	1	
	LPA Saint Aubin du Cormier (35)	2591	Poste entier	0	2	
	Site de St Jean du LPA St Jean Brévelay Hennebont (56)	2592	Poste entier	0	1	
	Site de St Jean du LPA St Jean Brévelay Hennebont (56)	2593	Poste entier	0	1	Enseignement sur 2 sites : St Jean Brévelay et Hennebont
Centre-Val de Loire	LEGTA Bourges Le Subdray (18)	2565	Poste entier	0	1	
	LPA Amboise (37)	2563	Poste entier	0	1	
	LPA Chambray Les Tours (37)	2564	Poste entier	0	1	
	LPA Beaune La Rolande (45)	2566	Poste entier	0	1	
Corse	LEGTA Sartène (2A)	2634	Poste entier	0	1	
Grand Est	LEGTA Château Salins (57)	2585	Poste entier	0	1	
	LPA Erstein (67)	2584	Poste entier	0	1	
	LEGTPA de Colmar Wintzenheim (68)	2586	Poste entier	0	1	
Hauts-de-France	LEGTA de la Thiérache (02)	2581	Poste entier	0	1	
	LPA Aumont (02)	2578	Poste entier	1	1	
	LPA Valenciennes Raismes (59)	2582	Poste entier	0	1	
	Site de Sains du Nord du LEGTA du Nord (59)	2579	Poste entier	0	1	
	Site de Radinghem du LEGTA du Pas de Calais (62)	2583	Poste entier	1	0	
	LPA de la baie de Somme (80)	2577	Poste entier	1	0	
	Site de Péronne du LPA de la Haute Somme (80)	2580	Poste entier	0	3	
Île-de-France	LEGTPA La Bretonnière (77)	2562	Poste entier	1	1	
Normandie	LPA Le Neubourg (27)	2574	Poste entier	0	1	
	LPA Le Neubourg (27)	2575	Poste entier	0	1	Enseignement complémentaire en arts plastiques
	LEGTPA Sées (61)	2573	Poste entier	0	1	
	Site de Neufchâtel en Bray du LPA du Pays de	2576	Poste entier	0	1	

Annexe A - secteur Enseignement

Education Socio Culturelle

Education socioculturelle / PLPA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
	Bray (76)					
Nouvelle-Aquitaine	LPA Barbezieux (16)	2595	Poste entier	1	1	
	LPA Le Renaudin à Jonzac (17)	2604	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Tulle Naves (19)	2609	Poste entier	1	0	
	LEGTA Libourne Montagne (33)	2596	Poste entier	0	1	
	LPA Camille Godard du Haillan (33)	2597	Poste entier	0	1	
	LPA Mugron (40)	2606	Poste entier	0	1	
	LPA Sabres (40)	2607	Poste entier	0	1	
	LPA Tonneins (47)	2608	Poste entier	0	1	
	LPA Oloron Sainte Marie (64)	2602	Poste entier	0	1	
	LPA Ste Pezenne à Niort (79)	2610	Poste entier	0	1	
	LPA Ste Pezenne à Niort (79)	2611	Poste entier	1	0	Enseignement sur 2 sites : LPA Ste Pezenne à Niort et LEGTA Melle
	LPA de Poitiers (86)	2598	Poste entier	0	2	
	LPA Montmorillon (86)	2601	Poste entier	0	1	
	LPA Thuré (86)	2605	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Limoges Les Vaseix (87)	2599	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Magnac Laval (87)	2600	Poste entier	0	1	
	LPA Saint Yrieix La Perche (87)	2603	Poste entier	0	2	
Occitanie	LEGTA Carcassonne (11)	2614	Poste entier	0	1	
	LEGTA Castelnaudary (11)	2617	Poste entier	1	0	
	LPA de Narbonne (11)	2615	Poste entier	0	1	
	LPA Saint Affrique (12)	2620	Poste entier	0	2	
	LPA Saint Gaudens (31)	2621	Poste entier	0	1	
	Site d'Auch du LEGTA Auch Beaulieu Lavacant (32)	2612	Poste entier	0	1	
	LPA Castelnaud Le Lez (34)	2616	Poste entier	0	2	
	LEGTA Figeac (46)	2618	Poste entier	0	1	
	LPA Cahors (46)	2613	Poste entier	0	1	
	LPA Rivesaltes (66)	2619	Poste entier	0	2	
	LPA Lavaur (81)	2622	Poste entier	0	1	
	LEGTPA de Montauban (82)	2623	Poste entier	1	0	
	Pays de la Loire	LPA de Nantes Grand Blottereau (44)	2590	Poste entier	0	1
LPA Château Gontier (53)		2588	Poste entier	0	1	
LPA Brette les Pins (72)		2587	Poste entier	1	1	
LEGTA Fontenay Le Comte (85)		2589	Poste entier	0	2	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	LEGTA Digne Carmejane (04)	2631	Poste entier	0	1	
	LPA Saint Rémy de Provence (13)	2632	Poste entier	0	2	
	LPA Les Magnananelles Arcs sur Argens (83)	2633	Poste entier	0	1	
Guyane	LEGTPA de Macouria (973)	2635	Poste entier	1	0	
Mayotte	Lycée Agricole de Mayotte (976)	2636	Poste entier	2	0	

Littéraires

Lettres modernes / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision	
Auvergne-Rhône-Alpes	LEGTPA Cibeins (01)	2696	Poste entier	0	2		
	LEGTPA du Bourbonnais (03)	2703	Poste entier	0	1		
	LEGTA Grenoble Saint Ismier (38)	2699	Poste entier	0	1		
	LEGTA La Côte Saint André (38)	2700	Poste entier	0	1		
	Site de Fontannes du LEGTPA Brioude Bonnefont (43)	2694	Poste entier	0	2		
	LEGTPA Clermont Ferrand Marmilhat (63)	2697	Poste entier	0	1		
	LPA Rochefort Montagne (63)	2702	Poste entier	0	1		
	LEGTA Chambéry La Motte Servolex (73)	2695	Poste entier	0	2		
	LPA Cognin (73)	2698	Poste entier	0	1		
	LEGTA La Roche sur Foron (74)	2701	Poste entier	0	1		
	Bourgogne-Franche-Comté	LEGTA La Barotte - Haute Côte-d'Or (21)	2645	Poste entier	0	1	
		LEGTA Plombières les Dijon (21)	2648	Poste entier	0	1	
		LEGTPA Dijon Quétigny (21)	2649	Poste entier	0	2	
		LEGTA Lons Le Saunier-Montmorot (39)	2646	Poste entier	0	1	
Site de Nevers du LEGTA Nevers Cosne (58)		2647	Poste entier	0	1		
LEGTPA Vesoul (70)		2651	Poste entier	1	0		
LEGTA Fontaines (71)		2644	Poste entier	0	1		
LPA Tournus (71)		2650	Poste entier	0	1		
LEGTPA d'Auxerre (89)		2652	Poste entier	0	1		
Bretagne		LEGTA Guingamp Kernilien (22)	2673	Poste entier	0	1	
	LEGTA Merdrignac (22)	2674	Poste entier	0	1		
	LEGTA Quimper Bréhoulou (29)	2675	Poste entier	0	1		
Centre-Val de Loire	LEGTA Bourges Le Subdray (18)	2638	Poste entier	1	0		
	LEGTA de Châteauroux (36)	2639	Poste entier	0	2		
	Site de Blois du LEGTA Vendôme Blois Montoire (41)	2640	Poste entier	0	1		
	Site de Montoire du LEGTA Vendôme Blois Montoire (41)	2641	Poste entier	0	1		
	Site de Vendôme du LEGTA Vendôme Blois Montoire (41)	2642	Poste entier	0	2		
Grand Est	Site du Chesnoy du LEGTA Le Chesnoy Les Barres (45)	2643	Poste entier	0	1		
	LEGTPA Charleville Mézières (08)	2663	Poste entier	1	0		
	LEGTPA Avize (51)	2661	Poste entier	0	1		

Annexe A - secteur Enseignement

Littéraires

Lettres modernes / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Hauts-de-France	Site de Bar le Duc du LEGTPA de la Meuse (55)	2664	Poste entier	0	1	
	LEGTA Obernai (67)	2662	Poste entier	0	3	
	LEGTPA de Colmar Wintzenheim (68)	2665	Poste entier	0	1	
	LEGTPA de Rouffach (68)	2666	Poste entier	0	2	
	LEGTA Crézancy (02)	2656	Poste entier	0	1	
	LEGTA de la Thiérache (02)	2659	Poste entier	1	0	
	Site de Douai du LEGTA du Nord (59)	2657	Poste entier	0	1	
	Site d'Arras du LEGTA du Pas de Calais (62)	2660	Poste entier	0	1	
	Site de Péronne du LPA de la Haute Somme (80)	2658	Poste entier	0	1	
Île-de-France	LEGTPA Saint Germain en Laye (78)	2637	Poste entier	0	1	
Normandie	LEGTA 'le Robillard' (14)	2655	Poste entier	0	1	
	LEGTA Evreux (27)	2653	Poste entier	0	1	
	LPA Le Neubourg (27)	2654	Poste entier	0	1	
Nouvelle-Aquitaine	LEGTA Angoulême (16)	2676	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Tulle Naves (19)	2682	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Périgueux (24)	2681	Poste entier	0	2	
	LEGTA Libourne Montagne (33)	2677	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Sainte Livrade sur Lot (47)	2680	Poste entier	0	1	
	LEGTA Bressuire (79)	2678	Poste entier	0	2	
	LEGTA Poitiers Venours (86)	2679	Poste entier	0	2	
Occitanie	LEGTA Rodez La Roque (12)	2690	Poste entier	0	1	
	LPA Saint Affrique (12)	2691	Poste entier	0	2	
	LEGTPA Nîmes (30)	2688	Poste entier	0	2	
	LEGTA Ondes (31)	2683	Poste entier	0	1	
	LEGTA Toulouse (31)	2692	Poste entier	0	2	
	LEGTA de l'Hérault (34)	2686	Poste entier	0	1	
	LPA Castelnau Le Lez (34)	2684	Poste entier	0	1	
	LPA de Pézenas (34)	2687	Poste entier	1	1	
	LEGTA Figeac (46)	2685	Poste entier	0	2	
	LEGTA Vic en Bigorre (65)	2693	Poste entier	0	1	
	LPA Rivesaltes (66)	2689	Poste entier	0	1	
Pays de la Loire	LEGTA Saint Herblain (44)	2670	Poste entier	0	1	
	LPA de Nantes Grand Blottereau (44)	2671	Poste entier	0	1	
	LEGTA Laval (53)	2668	Poste entier	0	2	
	LEGTA Le Mans (72)	2672	Poste entier	0	1	
	LEGTA Fontenay Le Comte (85)	2667	Poste entier	0	1	
	LEGTA Luçon Pétré (85)	2669	Poste entier	0	1	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	LEGTA Gap (05)	2706	Poste entier	0	1	
	LEGTA Aix Valabre (13)	2704	Poste entier	0	1	
	LPA des Calanques à Marseille (13)	2705	Poste entier	0	1	
	LPA Saint Rémy de Provence (13)	2707	Poste entier	0	1	
	LEGTA Hyères (83)	2708	Poste entier	1	0	
Guadeloupe	LEGTPA Guadeloupe (971)	2709	Poste entier	1	0	
Guyane	LEGTPA de Macouria (973)	2711	Poste entier	1	1	
La Réunion	LEGTA Saint Paul (974)	2713	Poste entier	0	1	
	LPA Saint Joseph (974)	2712	Poste entier	0	1	
Martinique	LPA Le Robert (972)	2710	Poste entier	1	0	
Mayotte	Lycée Agricole de Mayotte (976)	2714	Poste entier	3	0	

Lettres Anglais / PLPA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision	
Auvergne-Rhône-Alpes	LEGTPA du Bourbonnais (03)	2775	Poste entier	0	1		
	LPA Durdats Larequille (03)	2770	Poste entier	0	1		
	LPA Saint Flour (15)	2772	Poste entier	0	1		
	LPA La Tour du Pin (38)	2771	Poste entier	1	0		
	LEGTPA Clermont Ferrand Marmilhat (63)	2767	Poste entier	0	1		
	Site de Pontaurmur du LPA des Combrailles (63)	2773	Poste entier	0	1	Enseignement sur 2 sites : Pontaurmur et St Gervais	
		Site de St Gervais du LPA des Combrailles (63)	2774	Poste entier	0	1	Enseignement sur 2 sites : Pontaurmur et St Gervais
		LPA Belleville (69)	2766	Poste entier	0	2	
		LPA Cognin (73)	2768	Poste entier	0	1	
	LPA Contamine sur Arve (74)	2769	Poste entier	0	1		
Bourgogne-Franche-Comté	LEGTA du Morvan (58)	2725	Poste entier	0	1		
	Site de Cosne du LEGTA Nevers Cosne (58)	2722	Poste entier	1	0		
	LEGTA Mâcon Davayé (71)	2721	Poste entier	0	1		
	LPA de Velet (71)	2720	Poste entier	1	0		
	LEGTPA d'Auxerre (89)	2723	Poste entier	0	1		
	LPA Champs sur Yonne (89)	2724	Poste entier	0	1		
Bretagne	LEGTA Merdrignac (22)	2744	Poste entier	0	1		
	LP Saint Briec (22)	2748	Poste entier	0	1		
	LEGTA Quimper Bréhoulou (29)	2745	Poste entier	0	1		
	Site d'Hennebont du LPA St Jean Brévelay Hennebont (56)	2746	Poste entier	1	0		
	Site de St Jean du LPA St Jean Brévelay Hennebont (56)	2747	Poste entier	0	1		
Centre-Val de Loire	LEGTA Bourges Le Subdray (18)	2719	Poste entier	0	1		
	LPA Amboise (37)	2717	Poste entier	0	1		
	LPA Chambray Les Tours (37)	2718	Poste entier	0	1		
Corse	LPA Borgo (2B)	2778	Poste entier	0	1		

Annexe A - secteur Enseignement

Littéraires

Lettres Anglais / PLPA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Grand Est	LEGTPA Troyes Saint Pouange (10)	2738	Poste entier	1	0	
	LEGTPA Châlons en Champagne (51)	2736	Poste entier	1	0	
	Site de Bar le Duc du LEGTPA de la Meuse (55)	2739	Poste entier	1	0	Enseignement sur 2 sites : Bar Le Duc et Verdun
	LEGTA Château Salins (57)	2737	Poste entier	0	2	
Hauts-de-France	LEGTPA de Rouffach (68)	2740	Poste entier	1	0	
	LPA Valenciennes Raismes (59)	2735	Poste entier	1	0	
	Site du Quesnoy du LEGTA du Nord (59)	2731	Poste entier	0	1	
	LEGTA de l'Oise (60)	2732	Poste entier	1	1	
	Site de Péronne du LPA de la Haute Somme (80)	2733	Poste entier	1	0	
	Site de Péronne du LPA de la Haute Somme (80)	2734	Poste entier	0	1	Enseignement sur 2 sites : Péronne et Ribemont
Île-de-France	LEGTPA La Bretonnière (77)	2715	Poste entier	1	1	
	LEGTPA Saint Germain en Laye (78)	2716	Poste entier	0	2	
Normandie	LEGTA E. de Chambray (27)	2729	Poste entier	0	1	
	LEGTA Evreux (27)	2727	Poste entier	1	0	
	LEGTA Coutances (50)	2728	Poste entier	1	0	
	LPA Alençon (61)	2726	Poste entier	0	1	
	LPA Envermeu (76)	2730	Poste entier	1	0	
Nouvelle-Aquitaine	LPA Barbezieux (16)	2749	Poste entier	0	1	
	LEGTA Bourcefranc (17)	2751	Poste entier	0	1	
	LPA Le Petit Chadignac à Saintes (17)	2754	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Bergerac Monbazillac (24)	2758	Poste entier	0	1	
	LPA La Tour Blanche - Langon (33)	2750	Poste entier	1	0	
	LPA Sabres (40)	2756	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Nérac (47)	2757	Poste entier	0	1	Enseignement sur 2 sites : Tonneins et Nérac
	LPA Orthez (64)	2753	Poste entier	0	1	
	LPA Thuré (86)	2755	Poste entier	1	0	
	LEGTPA Magnac Laval (87)	2752	Poste entier	0	1	
Occitanie	LEGTA Pamiers (09)	2764	Poste entier	0	2	
	LEGTA Castelnaudary (11)	2760	Poste entier	0	1	
	LPA Saint Afrique (12)	2765	Poste entier	0	1	
	LPA Mirande (32)	2762	Poste entier	1	1	
	LPA Riscle (32)	2763	Poste entier	0	1	
	Site d'Auch du LEGTA Auch Beaulieu Lavacant (32)	2759	Poste entier	0	1	
	LEGTA de l'Hérault (34)	2761	Poste entier	0	1	
Pays de la Loire	LPA Château Gontier (53)	2742	Poste entier	0	1	
	LPA Brette les Pins (72)	2741	Poste entier	0	2	
	LEGTPA La Roche sur Yon (85)	2743	Poste entier	0	1	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	LPA des Calanques à Marseille (13)	2776	Poste entier	0	1	
	LPA Saint Rémy de Provence (13)	2777	Poste entier	0	1	
Guyane	LEGTPA de Macouria (973)	2779	Poste entier	1	0	
La Réunion	LPA Saint Joseph (974)	2780	Poste entier	0	1	

Lettres Espagnol / PLPA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LEGTPA Bourg en Bresse (01)	2793	Poste entier	1	0	
	LEGTA Bourg les Valence (26)	2796	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Romans (26)	2794	Poste entier	1	0	
	LEGTA Saint Genis Laval (69)	2795	Poste entier	1	0	
Bretagne	Site de Morlaix du LEGTPA de Châteaulin Morlaix (29)	2784	Poste entier	0	1	
Centre-Val de Loire	LEGTA Bourges Le Subdray (18)	2783	Poste entier	0	1	
Île-de-France	LEGTPA Brie Comte Robert (77)	2781	Poste entier	0	1	
	LEGTPA La Bretonnière (77)	2782	Poste entier	0	1	
Nouvelle-Aquitaine	LEGTPA Bergerac Monbazillac (24)	2786	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Bazas (33)	2785	Poste entier	0	1	
Occitanie	LEGTA Pamiers (09)	2790	Poste entier	1	0	
	LPA de Narbonne (11)	2788	Poste entier	0	1	
	LPA Saint Afrique (12)	2791	Poste entier	0	1	
	LPA Castelnau Le Lez (34)	2789	Poste entier	0	1	
	LPA Cahors (46)	2787	Poste entier	0	1	
	LEGTA Vic en Bigorre (65)	2792	Poste entier	0	1	
Guyane	LEGTPA de Macouria (973)	2797	Poste entier	1	0	
La Réunion	LEGTA Saint Paul (974)	2798	Poste entier	0	1	
Polynésie Française	LPA Opunohu (987)	2799	Poste entier	0	1	

Lettres Allemand / PLPA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Grand Est	LEGTPA de Rouffach (68)	2801	Poste entier	0	1	
Hauts-de-France	LEGTA de l'Oise (60)	2800	Poste entier	1	0	Enseignement sur 2 EPL : LEGTA de l'Oise et LEGTA Amiens le Paraclet

Lettres Histoire / PLPA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LEGTPA Bourg en Bresse (01)	2847	Poste entier	0	1	
	LEGTPA du Bourbonnais (03)	2853	Poste entier	0	1	
	LEGTA Vienne Seyssuel (38)	2850	Poste entier	0	1	
	LPA La Tour du Pin (38)	2849	Poste entier	0	1	

Annexe A - secteur Enseignement

Littéraires

Lettres Histoire / PLPA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
	Site Montbrison du LEGTA Montbrison (42)	2854	Poste entier	0	1	Enseignement sur 2 sites : Montbrison et St Genest Malifaux
	LEGTPA Yssingaux (43)	2845	Poste entier	1	1	
	Site de Pontaugur du LPA des Combrailles (63)	2851	Poste entier	0	1	
	Site de St Gervais du LPA des Combrailles (63)	2852	Poste entier	0	1	Enseignement sur 2 sites : Pontaugur et St Gervais
	LPA Belleville (69)	2846	Poste entier	0	1	
	LEGTA Chambéry La Motte Servolex (73)	2848	Poste entier	0	1	
Bourgogne-Franche-Comté	LEGTA La Barotte - Haute Côte-d'Or (21)	2805	Poste entier	0	1	
	LEGTA Mancy Lons le Saunier (39)	2806	Poste entier	0	1	
	Site de Cosne du LEGTA Nevers Cosne (58)	2807	Poste entier	1	0	
	LEGTPA d'Auxerre (89)	2808	Poste entier	0	1	
	LPA Champs sur Yonne (89)	2809	Poste entier	0	1	
Bretagne	LEGTA Merdrignac (22)	2829	Poste entier	0	1	
	LEGTA le gros chêne à Pontivy (56)	2830	Poste entier	0	1	
	Site de St Jean du LPA St Jean Brévelay Hennebont (56)	2831	Poste entier	0	1	Enseignement sur 2 sites : St Jean Brévelay et Hennebont
Centre-Val de Loire	LPA Amboise (37)	2803	Poste entier	1	0	
	LPA Chambray Les Tours (37)	2804	Poste entier	0	1	
Grand Est	LEGTPA Charleville Mézières (08)	2819	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Reithel (08)	2823	Poste entier	0	2	
	LEGTA Croigny (10)	2821	Poste entier	0	1	
	Site de Bar le Duc du LEGTPA de la Meuse (55)	2822	Poste entier	0	1	Enseignement sur 2 sites : Bar Le Duc et Verdun
	LEGTA Château Salins (57)	2820	Poste entier	0	1	
Hauts-de-France	LEGTPA Lomme (59)	2817	Poste entier	0	1	
	LPA Valenciennes Raismes (59)	2815	Poste entier	0	1	
	LPA Ribécourt (60)	2816	Poste entier	1	0	
	Site d'Arras du LEGTA du Pas de Calais (62)	2818	Poste entier	0	1	
Île-de-France	LEGTPA Saint Germain en Laye (78)	2802	Poste entier	0	1	
Normandie	LEGTA 'le Robillard' (14)	2814	Poste entier	0	1	
	LPA de Vire (14)	2813	Poste entier	0	1	
	LPA Alençon (61)	2810	Poste entier	0	1	
	LPA Envermeu (76)	2812	Poste entier	0	1	
	Site de Merval du LPA du Pays de Bray (76)	2811	Poste entier	0	1	
Nouvelle-Aquitaine	LPA Barbezieux (16)	2832	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Bazas (33)	2833	Poste entier	0	1	
	LPA Mugron (40)	2837	Poste entier	0	1	
	LPA Tonneins (47)	2838	Poste entier	0	1	
	LPA Orthez (64)	2835	Poste entier	0	1	
	LPA Montmorillon (86)	2834	Poste entier	0	1	
	LPA Thuré (86)	2836	Poste entier	1	1	
Occitanie	LPA Saint Affrique (12)	2842	Poste entier	0	2	
	LEGTPA Nîmes (30)	2841	Poste entier	0	1	
	LEGTA Ondes (31)	2839	Poste entier	0	1	
	LPA Saint Gaudens (31)	2843	Poste entier	0	1	
	LPA Castelnau Le Lez (34)	2840	Poste entier	0	1	
	LPA Moissac (82)	2844	Poste entier	0	1	
Pays de la Loire	LEGTA Saint Herblain (44)	2828	Poste entier	0	1	
	LPA Montreuil Bellay (49)	2827	Poste entier	2	0	
	LPA Château Gontier (53)	2825	Poste entier	0	1	
	LPA Brette les Pins (72)	2824	Poste entier	0	1	
	LEGTA Fontenay Le Comte (85)	2826	Poste entier	1	0	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	LPA Les Magnanarelles Arcs sur Argens (83)	2856	Poste entier	0	1	
	LEGTA Carpentras (84)	2855	Poste entier	0	1	
Guadeloupe	LEGTPA Guadeloupe (971)	2857	Poste entier	0	1	
Guyane	LEGTPA de Macouria (973)	2858	Poste entier	1	0	
Polynésie Française	LPA Opunohu (987)	2859	Poste entier	1	0	

Histoire-Géographie / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LEGTPA Cibeins (01)	2898	Poste entier	0	2	
	LEGTPA du Bourbonnais (03)	2907	Poste entier	1	0	
	LEGTPA Aurillac (15)	2896	Poste entier	0	1	
	LEGTA Bourg les Valence (26)	2906	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Romans (26)	2904	Poste entier	0	1	
	LEGTA La Côte Saint André (38)	2902	Poste entier	0	1	
	Site de Noirétable du LEGTPA de Roanne Chervé (42)	2903	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Clermont Ferrand Marmilhat (63)	2899	Poste entier	0	1	
	LEGTA Saint Genis Laval (69)	2905	Poste entier	0	1	
	LEGTA Chambéry La Motte Servolex (73)	2897	Poste entier	0	3	
	LPA Cognin (73)	2900	Poste entier	1	0	
	LPA Contamine sur Arve (74)	2901	Poste entier	1	0	
Bourgogne-Franche-Comté	LEGTPA Besançon (25)	2867	Poste entier	0	2	
	LEGTA Mâcon Davayé (71)	2868	Poste entier	0	1	
	LPA Tournus (71)	2869	Poste entier	1	0	
	LEGTA Valdoie (90)	2870	Poste entier	0	1	
Bretagne	LEGTA Caulnes (22)	2885	Poste entier	0	1	
	LEGTA le gros chêne à Pontivy (56)	2886	Poste entier	0	1	
Centre-Val de Loire	LEGTA Bourges Le Subdray (18)	2863	Poste entier	0	2	

Annexe A - secteur Enseignement

Littéraires

Histoire-Géographie / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
	Site de Vendôme du LEGTA Vendôme Blois Montoire (41)	2864	Poste entier	0	2	
	LPA Beaune La Rolande (45)	2866	Poste entier	0	1	
	Site du Chesnoy du LEGTA Le Chesnoy Les Barres (45)	2865	Poste entier	0	1	
Grand Est	LEGTPA Charleville Mézières (08)	2878	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Rethel (08)	2881	Poste entier	1	0	
	LEGTPA Avize (51)	2876	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Châlons en Champagne (51)	2877	Poste entier	0	1	
	LEGTA Chaumont (52)	2880	Poste entier	0	1	
	LEGTA Château Salins (57)	2879	Poste entier	0	1	
Hauts-de-France	LEGTA Amiens le Paraclet (80)	2874	Poste entier	0	2	
	Site de Péronne du LPA de la Haute Somme (80)	2875	Poste entier	1	0	Enseignement sur 2 sites : Péronne et Ribemont
Île-de-France	LEGTPA Brie Comte Robert (77)	2860	Poste entier	0	2	
	LEGTPA La Bretonnière (77)	2861	Poste entier	1	0	
	LEGTPA Saint Germain en Laye (78)	2862	Poste entier	0	2	
Normandie	LEGTA 'le Robillard' (14)	2873	Poste entier	0	1	
	LEGTA Coutances (50)	2872	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Sées (61)	2871	Poste entier	0	2	
Nouvelle-Aquitaine	LPA Le Renaudin à Jonzac (17)	2890	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Henri Queuille à Neuvic (19)	2887	Poste entier	0	1	
	LEGTA Poitiers Venours (86)	2889	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Limoges Les Vaseix (87)	2888	Poste entier	0	1	
Occitanie	LEGTA Pamiers (09)	2892	Poste entier	1	1	
	LEGTA Villefranche de Rouergue (12)	2894	Poste entier	1	0	
	LEGTA Toulouse (31)	2893	Poste entier	0	1	
	Site de Saint Chély du LEGTPA de la Lozère (48)	2891	Poste entier	1	0	
	LEGTPA de Montauban (82)	2895	Poste entier	0	1	
Pays de la Loire	LEGTA Laval (53)	2883	Poste entier	0	1	
	LEGTA Le Mans (72)	2884	Poste entier	0	1	
	LEGTPA La Roche sur Yon (85)	2882	Poste entier	0	1	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	LEGTA Aix Valabre (13)	2908	Poste entier	0	1	
	LEGTA Carpentras (84)	2909	Poste entier	0	2	
Guadeloupe	LEGTPA Guadeloupe (971)	2910	Poste entier	0	1	
Guyane	LEGTPA de Macouria (973)	2911	Poste entier	1	0	
La Réunion	LPA Saint Joseph (974)	2912	Poste entier	0	1	
Mayotte	Lycée Agricole de Mayotte (976)	2913	Poste entier	1	0	
Polynésie Française	LPA Opunohu (987)	2914	Poste entier	1	0	

Anglais / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LEGTPA Bourg en Bresse (01)	2971	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Cibeins (01)	2973	Poste entier	0	2	
	LEGTPA Aubenas (07)	2970	Poste entier	0	1	
	LPA Vairon (38)	2978	Poste entier	0	1	
	Site de Chervé du LEGTPA Roanne Chervé (42)	2976	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Clermont Ferrand Marmilhat (63)	2974	Poste entier	0	1	
	LPA Rochefort Montagne (63)	2977	Poste entier	0	1	
	LEGTA Lyon Dardilly (69)	2975	Poste entier	0	1	
	LEGTA Chambéry La Motte Servolex (73)	2972	Poste entier	0	1	
Bourgogne-Franche-Comté	LEGTA La Barotte - Haute Côte-d'Or (21)	2923	Poste entier	0	1	
	LEGTA Plombières les Dijon (21)	2926	Poste entier	1	0	
	LEGTA Lons Le Saunier-Montmorot (39)	2924	Poste entier	0	2	
	LEGTA Fontaines (71)	2922	Poste entier	0	1	
	LEGTA Mâcon Davayé (71)	2925	Poste entier	1	0	
	LEGTPA d'Auxerre (89)	2928	Poste entier	0	1	
	LEGTA Valdoie (90)	2927	Poste entier	0	2	
Bretagne	LEGTA Guingamp Kernilien (22)	2945	Poste entier	0	1	
	LEGTA Merdrignac (22)	2946	Poste entier	0	1	
	Site de Morlaix du LEGTPA de Châteaulin Morlaix (29)	2944	Poste entier	0	1	
	LEGTA le gros chêne à Pontivy (56)	2947	Poste entier	0	1	
Centre-Val de Loire	LEGTA Bourges Le Subdray (18)	2916	Poste entier	0	2	
	LEGTA Chartres (28)	2917	Poste entier	1	0	
	LEGTA Tours Fondettes (37)	2918	Poste entier	0	1	
	Site de Vendôme du LEGTA Vendôme Blois Montoire (41)	2919	Poste entier	0	1	
	LPA Beaune La Rolande (45)	2921	Poste entier	1	0	
	Site du Chesnoy du LEGTA Le Chesnoy Les Barres (45)	2920	Poste entier	0	1	
Grand Est	LEGTPA Rethel (08)	2938	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Troyes Saint Pouange (10)	2937	Poste entier	1	0	
	LEGTA Chaumont (52)	2936	Poste entier	1	0	
	LEGTA Obernai (67)	2935	Poste entier	0	1	
Hauts-de-France	LPA Aumont (02)	2933	Poste entier	0	1	
	Site de Sains du Nord du LEGTA du Nord (59)	2934	Poste entier	0	1	
	LEGTA Amiens le Paraclet (80)	2932	Poste entier	1	0	
Île-de-France	LEGTPA Brie Comte Robert (77)	2915	Poste entier	0	1	
Normandie	LEGTA E. de Chambray (27)	2931	Poste entier	0	1	

Annexe A - secteur Enseignement

Littéraires

Anglais / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision	
Nouvelle-Aquitaine	LEGTA Coutances (50)	2930	Poste entier	1	0		
	LEGTPA Sées (61)	2929	Poste entier	0	2		
	LEGTA G. Desclaude à Saintes (17)	2956	Poste entier	0	1		
	LEGTA Surgères (17)	2957	Poste entier	0	1		
	LEGTPA Henri Queuille à Neuvic (19)	2952	Poste entier	0	1		
	LEGTPA Meymac (19)	2953	Poste entier	0	1		
	LEGTPA Alphonse Defumade - Ahun (23)	2948	Poste entier	0	1		
	LEGTA Libourne Montagne (33)	2950	Poste entier	1	0		
	LEGTPA Bazas (33)	2949	Poste entier	0	1		
	LEGTPA Bordeaux Blanquefort (33)	2951	Poste entier	0	1		
	LPA Mugron (40)	2958	Poste entier	0	1		
	LEGTPA Nérac (47)	2959	Poste entier	1	0		
	LEGTPA Sainte Livrade sur Lot (47)	2960	Poste entier	0	1		
	LEGTPA Limoges Les Vaseix (87)	2954	Poste entier	0	2		
Occitanie	LPA Saint Yrieix La Perche (87)	2955	Poste entier	1	0		
	LEGTA Rodez La Roque (12)	2966	Poste entier	0	1		
	LPA Saint Afrique (12)	2967	Poste entier	0	1		
	LEGTPA Nîmes (30)	2964	Poste entier	0	2		
	LEGTA Ondes (31)	2961	Poste entier	0	1		
	LEGTA Toulouse (31)	2968	Poste entier	0	1		
	LEGTA de l'Hérault (34)	2962	Poste entier	0	1		
	Site de La Canourgue du LEGTPA de la Lozère (48)	2963	Poste entier	1	0		
	LEGTA Vic en Bigorre (65)	2969	Poste entier	1	0		
	LPA Rivesaltes (66)	2965	Poste entier	0	1		
	Pays de la Loire	LEGTA Saint Herblain (44)	2943	Poste entier	0	1	
		LEGTA Laval (53)	2941	Poste entier	0	1	
		LEGTA Fontenay Le Comte (85)	2939	Poste entier	0	1	
		LEGTA Luçon Pétré (85)	2942	Poste entier	0	1	
LEGTPA La Roche sur Yon (85)		2940	Poste entier	0	1		
Provence-Alpes-Côte d'Azur	LEGTA Digne Carmejane (04)	2981	Poste entier	0	1		
	LEGTA Antibes (06)	2979	Poste entier	0	1		
	LPA Orange (84)	2980	Poste entier	0	1		
Guadeloupe	LEGTPA Guadeloupe (971)	2982	Poste entier	0	1		
La Réunion	LEGTA Saint Paul (974)	2984	Poste entier	0	1		
Martinique	LEGTA Croix Rivaill (972)	2983	Poste entier	0	1		
Mayotte	Lycée Agricole de Mayotte (976)	2985	Poste entier	1	0		

Allemand / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Bourgogne-Franche-Comté	LEGTPA Besançon (25)	2986	Poste entier	0	1	
Grand Est	LEGTA Obernai (67)	2988	Poste entier	1	0	
	LPA Erstein (67)	2989	Poste entier	1	0	Enseignement sur 2 sites : LPA Erstein et LEGTA Obernai
	LEGTPA de Rouffach (68)	2990	Poste entier	0	1	
Hauts-de-France	Site d'Arras du LEGTA du Pas de Calais (62)	2987	Poste entier	1	0	Enseignement sur 2 EPL : Arras et Douai

Espagnol / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Bourgogne-Franche-Comté	LEGTPA Dijon Quétigny (21)	2994	Poste entier	1	0	
	LPA Champs sur Yonne (89)	2995	Poste entier	0	1	Enseignement sur 2 sites : Champs sur Yonne et Auxerre
Centre-Val de Loire	LEGTA de Châteauroux (36)	2991	Poste entier	0	1	
	Site de Vendôme du LEGTA Vendôme Blois Montoire (41)	2992	Poste entier	0	1	
	Site du Chesnoy du LEGTA Le Chesnoy Les Barres (45)	2993	Poste entier	0	1	
Hauts-de-France	Site d'Arras du LEGTA du Pas de Calais (62)	2998	Poste entier	0	1	Enseignement sur 2 sites : Arras et Radinghem
	LEGTA Amiens le Paraclet (80)	2997	Poste entier	0	1	
Normandie	LEGTA Yvetot (76)	2996	Poste entier	0	1	
Nouvelle-Aquitaine	LEGTA Angoulême (16)	2999	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Henri Bassaler Brive Voutezac (19)	3001	Poste entier	0	1	
	LEGTA Libourne Montagne (33)	3000	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Sainte Livrade sur Lot (47)	3003	Poste entier	0	1	Enseignement sur 2 sites : Nérac et Sainte Livrade
	LEGTA Pau Montardon (64)	3002	Poste entier	0	1	
Occitanie	LEGTA Toulouse (31)	3007	Poste entier	0	2	
	LPA Mirande (32)	3005	Poste entier	1	0	
	LEGTA de l'Hérault (34)	3004	Poste entier	0	1	
	LEGTA Perpignan Roussillon (66)	3006	Poste entier	0	1	
	LEGTPA de Montauban (82)	3008	Poste entier	0	2	

Techniques documentaires

Documentation / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LEGTPA Bourg en Bresse (01)	3067	Poste entier	1	0	
	LEGTA Grenoble Saint Ismier (38)	3070	Poste entier	0	1	
	LEGTA La Côte Saint André (38)	3071	Poste entier	0	1	
	LEGTA Vienne Seyssuel (38)	3073	Poste entier	0	1	

Annexe A - secteur Enseignement

Techniques documentaires

Documentation / PCEA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
	Site de Chervé du LEGTPA Roanne Chervé (42)	3072	Poste entier	0	1	
	Site Montbrison du LEGTA Montbrison (42)	3074	Poste entier	0	1	
	Site de Fontannes du LEGTPA Brioude Bonnefont (43)	3068	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Clermont Ferrand Marmilhat (63)	3069	Poste entier	0	2	
Bourgogne-Franche-Comté	LEGTA Mamirolle (25)	3017	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Besançon (25)	3015	Poste entier	0	1	
	LEGTA du Morvan (58)	3020	Poste entier	0	1	
	Site de Cosne du LEGTA Nevers Cosne (58)	3018	Poste entier	0	1	
	Site de Nevers du LEGTA Nevers Cosne (58)	3019	Poste entier	0	1	
	LEGTA Mâcon Davayé (71)	3016	Poste entier	0	1	
Bretagne	LEGTA Quimper Bréhoulou (29)	3043	Poste entier	0	1	
	Site de Morlaix du LEGTPA de Châteaulin Morlaix (29)	3042	Poste entier	0	1	
	LEGTA Rennes Le Rheu (35)	3044	Poste entier	0	1	
Centre-Val de Loire	LEGTA Bourges Le Subdray (18)	3011	Poste entier	0	2	
	LEGTA Chartres (28)	3012	Poste entier	0	1	
	LEGTA de Châteauroux (36)	3013	Poste entier	1	0	
	Site du Chesnoy du LEGTA Le Chesnoy Les Barres (45)	3014	Poste entier	0	1	Enseignement sur le site des Barres
Grand Est	LEGTPA Charleville Mézières (08)	3031	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Reithel (08)	3035	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Avize (51)	3029	Poste entier	0	1	
	LPA Fayl Billot (52)	3032	Poste entier	0	1	
	Site de Bar le Duc du LEGTPA de la Meuse (55)	3033	Poste entier	1	0	
	Site de Verdun du LEGTPA de la Meuse (55)	3034	Poste entier	1	0	
	LEGTA Obernai (67)	3030	Poste entier	0	2	
	LEGTPA de Colmar Wintzenheim (68)	3036	Poste entier	0	2	
	LEGTPA de Rouffach (68)	3037	Poste entier	0	1	
Hauts-de-France	Site de Sains du Nord du LEGTA du Nord (59)	3025	Poste entier	0	1	
	Site du Quesnoy du LEGTA du Nord (59)	3026	Poste entier	0	1	
	LEGTA de l'Oise (60)	3027	Poste entier	0	1	
	Site d'Arras du LEGTA du Pas de Calais (62)	3028	Poste entier	1	0	
	LEGTA Amiens le Paraclet (80)	3024	Poste entier	1	1	
Île-de-France	LEGTPA Brie Comte Robert (77)	3009	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Saint Germain en Laye (78)	3010	Poste entier	0	2	
Normandie	LEGTA 'le Robillard' (14)	3023	Poste entier	0	1	
	LEGTA E. de Chambray (27)	3021	Poste entier	0	1	
	LPA Le Neubourg (27)	3022	Poste entier	0	1	
Nouvelle-Aquitaine	LEGTA Bourcefranc (17)	3047	Poste entier	0	1	
	LEGTA Surgères (17)	3053	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Henri Bassaler Brive Voutezac (19)	3048	Poste entier	0	2	
	LEGTPA Henri Queuille à Neuvic (19)	3049	Poste entier	0	2	
	LEGTPA Meymac (19)	3050	Poste entier	1	0	
	LEGTPA Tulle Naves (19)	3055	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Périgueux (24)	3054	Poste entier	0	1	
	LEGTA Libourne Montagne (33)	3045	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Bordeaux Blanquefort (33)	3046	Poste entier	0	1	
	LEGTA Poitiers Venours (86)	3052	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Limoges Les Vaseix (87)	3051	Poste entier	0	1	
Occitanie	LEGTA Pamiers (09)	3061	Poste entier	0	1	
	LEGTA Carcassonne (11)	3057	Poste entier	0	1	
	LEGTA Villefranche de Rouergue (12)	3064	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Nîmes (30)	3060	Poste entier	0	1	
	LEGTA Toulouse (31)	3062	Poste entier	0	1	
	Site d'Auch du LEGTA Auch Beaulieu Lavacant (32)	3056	Poste entier	0	1	
	LEGTA de l'Hérault (34)	3058	Poste entier	0	2	
	LPA de Pézenas (34)	3059	Poste entier	0	1	
	LEGTA Vic en Bigorre (65)	3063	Poste entier	0	1	
	LEGTPA d'Albi (81)	3065	Poste entier	0	1	
	LEGTPA de Montauban (82)	3066	Poste entier	0	1	
Pays de la Loire	LEGTA Angers Le Fresne (49)	3038	Poste entier	0	1	
	LEGTA Fontenay Le Comte (85)	3039	Poste entier	0	1	
	LEGTA Luçon Pétré (85)	3041	Poste entier	0	1	
	LEGTPA La Roche sur Yon (85)	3040	Poste entier	0	1	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	LEGTA Digne Carmejane (04)	3079	Poste entier	0	1	
	LEGTA Antibes (06)	3076	Poste entier	0	1	
	LEGTA Aix Valabre (13)	3075	Poste entier	0	1	
	LEGTA Avignon (84)	3077	Poste entier	0	1	
	LEGTA Carpentras (84)	3078	Poste entier	0	1	
La Réunion	LEGTA Saint Paul (974)	3081	Poste entier	0	1	
Martinique	LEGTA Croix Rivail (972)	3080	Poste entier	0	1	

Documentation / PLPA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	LPA Saint Flour (15)	3124	Poste entier	0	1	
	LPA Voiron (38)	3126	Poste entier	0	1	
	LPA Montravel (42)	3122	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Clermont Ferrand Marmilhat (63)	3120	Poste entier	0	1	

Annexe A - secteur Enseignement

Techniques documentaires

Documentation / PLPA

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
	LPA Rochefort Montagne (63)	3123	Poste entier	0	1	
	LEGTA Saint Genis Laval (69)	3125	Poste entier	0	1	
	LPA Contamine sur Arve (74)	3121	Poste entier	0	1	
Bourgogne-Franche-Comté	LEGTA Plombières les Dijon (21)	3089	Poste entier	0	1	
	LEGTA Mancy Lons le Saunier (39)	3088	Poste entier	0	1	
	LPA de Charolles (71)	3087	Poste entier	0	1	
	LPA de Velet (71)	3086	Poste entier	0	1	
	LPA Champs sur Yonne (89)	3090	Poste entier	0	1	
Bretagne	LEGTA Caulnes (22)	3100	Poste entier	0	1	
	Site de St Jean du LPA St Jean Brévelay Hennebont (56)	3101	Poste entier	0	1	
Centre-Val de Loire	LPA Chambray Les Tours (37)	3083	Poste entier	0	1	
	Site de Blois du LEGTA Vendôme Blois Montoire (41)	3084	Poste entier	0	1	
	Site de Montoire du LEGTA Vendôme Blois Montoire (41)	3085	Poste entier	0	1	
Corse	LPA Borgo (2B)	3129	Poste entier	0	1	
Hauts-de-France	LEGTPA Lomme (59)	3097	Poste entier	0	1	
	LPA Valenciennes Raismes (59)	3096	Poste entier	1	0	
	LPA de la baie de Somme (80)	3095	Poste entier	0	1	
Île-de-France	CEZ Rambouillet (78)	3082	Poste entier	0	1	
Normandie	LEGTA Evreux (27)	3091	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Saint Hilaire du Harcouët (50)	3092	Poste entier	0	1	
	LPA Envermeu (76)	3094	Poste entier	1	0	
	Site de Merval du LPA du Pays de Bray (76)	3093	Poste entier	0	1	
Nouvelle-Aquitaine	LEGTA G. Desclaude à Saintes (17)	3105	Poste entier	0	1	
	LPA Le Renaudin à Jonzac (17)	3106	Poste entier	0	1	
	LPA Mugron (40)	3108	Poste entier	0	1	
	LPA Sabres (40)	3109	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Nérac (47)	3110	Poste entier	0	1	
	LPA Tonneins (47)	3111	Poste entier	0	1	
	LPA Oloron Sainte Marie (64)	3103	Poste entier	0	1	
	LPA Orthez (64)	3104	Poste entier	0	1	
	LPA Thuré (86)	3107	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Magnac Laval (87)	3102	Poste entier	0	1	
Occitanie	LEGTA Castelnaudary (11)	3114	Poste entier	0	1	
	LPA Saint Gaudens (31)	3118	Poste entier	0	1	
	LPA Mirande (32)	3116	Poste entier	0	1	
	LPA Riscle (32)	3117	Poste entier	0	1	
	Site d'Auch du LEGTA Auch Beaulieu Lavacant (32)	3112	Poste entier	0	1	
	LPA Cahors (46)	3113	Poste entier	1	0	
	Site de Saint Chély du LEGTPA de la Lozère (48)	3115	Poste entier	0	1	
	LPA Moissac (82)	3119	Poste entier	0	1	
Pays de la Loire	LEGTA Angers Le Fresne (49)	3098	Poste entier	0	1	
	LPA Château Gontier (53)	3099	Poste entier	0	1	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	LEGTA Gap (05)	3128	Poste entier	0	1	
	LPA Isle sur Sorgue (84)	3127	Poste entier	0	1	
La Réunion	LPA Saint Joseph (974)	3130	Poste entier	0	1	

Annexe A' - Listes des postes enseignants offerts dans les lycées professionnels maritimes

Secteur Enseignement					
Pêches maritimes/PLPA					
région	établissement	N°pos te	V	SV	Précision
Bretagne	lycée pro maritime du Guilvinec (29)	9000		1	
Bretagne	lycée pro maritime du Guilvinec (29)	9001		1	
Bretagne	lycée pro maritime de Paimpol (22)	9002	1		
Mécanique navale/PLPA					
région	établissement	N°pos te	V	SV	Précision
Bretagne	lycée pro maritime d'Etel (56)	9003	1		
Bretagne	lycée pro maritime de Paimpol (22)	9004	1		
Bretagne	lycée pro maritime de Paimpol (22)	9005		1	
Bretagne	lycée pro maritime de Paimpol (22)	9006		1	
Bretagne	lycée pro maritime de Saint-Malo (35)	9007		1	
Hauts de France	lycée pro maritime de Boulogne (61)	9008		1	
Pays de la Loire	lycée pro maritime de Nantes (44)	9009		1	
Occitanie	lycée pro maritime de Sète (34)	9010		1	
Occitanie	lycée pro maritime de Sète (34)	9011		1	
Navigation et technique du navire/PLPA					
région	établissement	N°pos te	V	SV	Précision
Bretagne	lycée pro maritime d'Etel (56)	9012	1		
Bretagne	lycée pro maritime d'Etel (56)	9013		1	
Bretagne	lycée pro maritime de Paimpol (22)	9014	1		
Bretagne	lycée pro maritime de Paimpol (22)	9015		1	
Bretagne	lycée pro maritime de Saint-Malo (35)	9016		1	
Hauts de France	lycée pro maritime de Boulogne (61)	9017	1		
Nouvelle Aquitaine	lycée pro maritime de Ciboure (64)	9018	1		

Normandie	lycée pro maritime de Fécamp (76)	9019	1		
Normandie	lycée pro maritime de Fécamp (76)	9020	1		
PACA	lycée pro de Bastia (2B)	9021	1		
PACA	lycée pro de Bastia (2B)	9022	1		
PACA	lycée pro de Bastia (2B)	9023	1		
Pays de la Loire	lycée pro maritime de Nantes (44)	9024	1		
Pays de la Loire	lycée pro maritime de Nantes (44)	9025	1		
Electronique et électrotechnique maritimes/PLPA					
région	établissement	N°pos te	V	SV	Précision
Bretagne	lycée pro maritime du Guilvinec (29)	9026	1		
Bretagne	lycée pro maritime de Saint-Malo (35)	9027	1		
Hauts de France	lycée pro maritime de Boulogne (61)	9028	1		
Normandie	lycée pro maritime de Fécamp (76)	9029		1	
Nouvelle Aquitaine	lycée pro maritime de Ciboure (64)	9030	1		
Pays de la Loire	lycée pro maritime de Nantes (44)	9031	1		
SESG/Gest. Entreprise / PCEA					
région	établissement	N°pos te	V	SV	Précision
Nouvelle Aquitaine	lycée pro maritime de Ciboure (64)	9032	1		spécificité du poste : enseignement complémentaire en réglementation des activités maritimes
Occitanie	lycée pro maritime de Sète (34)	9033		1	
Lettres Histoire / PLPA					
région	établissement	N°pos te	V	SV	Précision
Bretagne	lycée pro maritime d'Etel (56)	9034		1	
Normandie	lycée pro maritime de Cherbourg (50)	9035		1	
Normandie	lycée pro maritime de Fécamp (76)	9036		1	
Nouvelle Aquitaine	lycée pro maritime de la rochelle (17)	9037		1	

maths/physique chimie PLPA					
région	établissement	N°pos te	V	SV	Précision
Bretagne	lycée pro maritime du Guilvinec (29)	9038	1		
Normandie	lycée pro maritime de Cherbourg (50)	9039		1	
Occitanie	lycée pro maritime de Sète (34)	9040		1	
Bretagne	lycée pro maritime de Paimpol (22)	9041		1	
maths/PCEA					
région	établissement	N°pos te	V	SV	Précision
Normandie	lycée pro maritime de Cherbourg (50)	9042		1	
physique chimie / PCEA					
région	établissement	N°pos te	V	SV	Précision
Bretagne	lycée pro maritime de Saint-Malo (35)	9043		1	
histoire-géo/PCEA					
région	établissement	N°pos te	V	SV	Précision
Nouvelle Aquitaine	lycée pro maritime de la rochelle (17)	9044		1	
anglais PCEA					
région	établissement	N°pos te	V	SV	Précision
Bretagne	lycée pro maritime du Guilvinec (29)	9045		1	
lettres PCEA					
région	établissement	N°pos te	V	SV	Précision
Bretagne	lycée pro maritime d'Etel (56)	9046		1	
Lettres Anglais / PLPA					
région	établissement	N°pos te	V	SV	Précision
Occitanie	lycée pro maritime de Sète (34)	9047		1	
Occitanie	lycée pro maritime de Sète (34)	9048		1	

Pays de la Loire	lycée pro maritime de Nantes (44)	9049		1	
SESG/Eco Sociale et fam. / PLPA					
région	établissement	N°poste	V	SV	Précision
Bretagne	lycée pro maritime d'Etel (56)	9050		1	
biologie ecologie / PLPA					
région	établissement	N°poste	V	SV	Précision
Nouvelle Aquitaine	lycée pro maritime de la rochelle (17)	9051		1	
Productions spécialisées option A : aquaculture/PLPA					
région	établissement	N°poste	V	SV	Précision
Bretagne	lycée pro maritime d'Etel (56)	9052		1	Spécificité du poste : gestion du parc ostréicole et cours de commerce
Occitanie	lycée pro maritime de Sète (34)	9053		1	

Annexe B - secteur Education

Education et vie scolaire

CPE / Cons.Prin.Educ.

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision	
Auvergne-Rhône-Alpes	LEGTPA Bourg en Bresse (01)	1120	Poste entier	0	2		
	LEGTPA du Bourbonnais (03)	1139	Poste entier	0	1		
	LPA Durdar Larequille (03)	1125	Poste entier	0	1		
	LEGTPA Aubenas (07)	1119	Poste entier	0	1		
	LPA Saint Flour (15)	1133	Poste entier	0	1		
	LEGTA Bourg les Valence (26)	1135	Poste entier	0	2		
	LEGTPA Romans (26)	1132	Poste entier	0	1		
	LEGTA Grenoble Saint Ismier (38)	1126	Poste entier	0	1		
	LEGTA La Côte Saint André (38)	1127	Poste entier	0	1		
	LPA Voiron (38)	1136	Poste entier	0	1		
	Site de Chervé du LEGTPA Roanne Chervé (42)	1130	Poste entier	0	2		
	Site de Noirétable du LEGTPA de Roanne Chervé (42)	1131	Poste entier	0	1		
	Site Montbrison du LEGTA Montbrison (42)	1140	Poste entier	0	1		
	Site de Fontannes du LEGTPA Brioude Bonnefont (43)	1121	Poste entier	0	2		
	Site de Saugues du LEGTPA Brioude Bonnefont (43)	1122	Poste entier	0	1		
	Site de Pontaumur du LPA des Combrailles (63)	1137	Poste entier	0	1		
	Site de St Gervais du LPA des Combrailles (63)	1138	Poste entier	0	1		
	LEGTA Lyon Dardilly (69)	1129	Poste entier	0	1		
	LEGTA Saint Genis Laval (69)	1134	Poste entier	0	1		
	LEGTA Chambéry La Motte Servolex (73)	1123	Poste entier	0	1		
	LPA Cognin (73)	1124	Poste entier	0	1		
	LEGTA La Roche sur Foron (74)	1128	Poste entier	0	1		
	Bourgogne-Franche-Comté	LEGTA La Barotte - Haute Côte-d'Or (21)	1016	Poste entier	1	0	
LEGTPA Dijon Quétingny (21)		1022	Poste entier	0	1		
LEGTA Mamirolle (25)		1019	Poste entier	0	1		
LEGTA Lons Le Saunier-Montmorot (39)		1017	Poste entier	0	2		
Site de Cosne du LEGTA Nevers Cosne (58)		1020	Poste entier	1	0		
Site de Nevers du LEGTA Nevers Cosne (58)		1021	Poste entier	0	1		
LEGTA Fontaines (71)		1014	Poste entier	0	1		
LEGTA Mâcon Davayé (71)		1018	Poste entier	0	1		
LPA de Charolles (71)		1015	Poste entier	0	1		
LPA de Velet (71)		1013	Poste entier	0	1		
LPA Tournus (71)		1023	Poste entier	1	0		
LEGTPA d'Auxerre (89)		1025	Poste entier	0	1		
LPA Champs sur Yonne (89)		1026	Poste entier	0	1		
LEGTA Valdoie (90)		1024	Poste entier	0	1		
Bretagne		LEGTA Merdrignac (22)	1065	Poste entier	0	1	
	LP Saint Brieuc (22)	1070	Poste entier	0	1		
	LEGTA Quimper Bréhoulou (29)	1067	Poste entier	0	1		
	Site de Châteaulin du LEGTPA de Châteaulin Morlaix (29)	1063	Poste entier	0	1		
	Site de Morlaix du LEGTPA de Châteaulin Morlaix (29)	1064	Poste entier	0	1		
	LEGTA Rennes Le Rheu (35)	1068	Poste entier	0	1		
	LPA Saint Aubin du Cornier (35)	1069	Poste entier	0	1		
	LEGTA le gros chêne à Pontivy (56)	1066	Poste entier	0	1		
	Centre-Val de Loire	LEGTA Bourges Le Subdray (18)	1006	Poste entier	0	2	
		LEGTA Chartres (28)	1007	Poste entier	0	1	
LEGTA de Châteauroux (36)		1008	Poste entier	0	1		
LEGTA Tours Fondettes (37)		1009	Poste entier	0	1		
LPA Amboise (37)		1004	Poste entier	0	1		
LPA Chambray Les Tours (37)		1005	Poste entier	0	1		
Site de Vendôme du LEGTA Vendôme Blois Montoire (41)		1010	Poste entier	0	2		
LPA Beaune La Rolande (45)		1012	Poste entier	0	1		
Site du Chesnoy du LEGTA Le Chesnoy Les Barres (45)		1011	Poste entier	0	2		
LPA Borgo (2B)		1146	Poste entier	0	1		
Corse	LEGTPA Charleville Mézières (08)	1046	Poste entier	0	1		
	LEGTPA Rethel (08)	1053	Poste entier	0	1		
	LEGTPA Avize (51)	1044	Poste entier	0	1		
	LEGTA Chaumont (52)	1048	Poste entier	0	1		
	LPA Fayl Billot (52)	1049	Poste entier	0	1		
	Site de Bar le Duc du LEGTPA de la Meuse (55)	1050	Poste entier	0	1		
	Site de Verdun du LEGTPA de la Meuse (55)	1051	Poste entier	1	0		
	LEGTA Château Salins (57)	1047	Poste entier	1	1		
	LEGTA Metz Courcelles Chaussy (57)	1052	Poste entier	0	2		
	LPA Erstein (67)	1045	Poste entier	0	1		
	LEGTPA des Vosges (88)	1054	Poste entier	0	1		
	Hauts-de-France	LEGTA Crézancy (02)	1034	Poste entier	0	1	
		LEGTA de la Thiérache (02)	1039	Poste entier	0	1	
		LPA Aumont (02)	1035	Poste entier	1	0	
		LPA de Dunkerque Rosendaël (59)	1041	Poste entier	0	1	
Site du Quesnoy du LEGTA du Nord (59)		1036	Poste entier	0	1		
LEGTA de l'Oise (60)		1037	Poste entier	1	1		
LPA Ribécourt (60)		1040	Poste entier	0	1		
Site d'Arras du LEGTA du Pas de Calais (62)		1042	Poste entier	0	1		
Site de Radinghem du LEGTA du Pas de Calais		1043	Poste entier	0	1		

Annexe B - secteur Education

Education et vie scolaire

CPE / Cons.Prin.Educ.

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
	(62)					
	LEGTA Amiens le Paracllet (80)	1033	Poste entier	0	2	
	Site de Péronne du LPA de la Haute Somme (80)	1038	Poste entier	0	1	
Île-de-France	LEGTPA Brie Comte Robert (77)	1001	Poste entier	0	2	
	LEGTPA La Bretonnière (77)	1002	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Saint Germain en Laye (78)	1003	Poste entier	0	2	
Normandie	LEGTA 'le Robillard' (14)	1032	Poste entier	0	1	
	LPA de Vire (14)	1031	Poste entier	0	1	
	LEGTA E. de Chambray (27)	1028	Poste entier	0	1	
	LPA Le Neubourg (27)	1029	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Saint Hilaire du Harcouët (50)	1030	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Sées (61)	1027	Poste entier	0	2	
Nouvelle-Aquitaine	LPA Barbezieux (16)	1072	Poste entier	0	1	
	LEGTA Bourcefranc (17)	1074	Poste entier	0	1	
	LEGTA Surgères (17)	1087	Poste entier	0	1	
	LPA Le Petit Chadignac à Saintes (17)	1085	Poste entier	0	1	
	LPA Le Renaudin à Jonzac (17)	1086	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Henri Queuille à Neuvic (19)	1076	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Meymac (19)	1077	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Tulle Naves (19)	1095	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Alphonse Defumade - Ahun (23)	1071	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Bergerac Monbazillac (24)	1093	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Périgueux (24)	1094	Poste entier	0	2	
	LPA La Tour Blanche - Langon (33)	1073	Poste entier	0	1	
	LEGTA Dax (40)	1089	Poste entier	0	1	
	LPA Mugron (40)	1090	Poste entier	0	1	
	LPA Sabres (40)	1091	Poste entier	0	1	
	LPA Tonneins (47)	1092	Poste entier	0	1	
	LEGTA Pau Montardon (64)	1082	Poste entier	0	1	
	LEGTA Bressuire (79)	1075	Poste entier	0	1	
	LEGTA Melle (79)	1096	Poste entier	0	1	
	LPA Ste Pezenne à Niort (79)	1097	Poste entier	0	1	
	LEGTA Poitiers Venours (86)	1083	Poste entier	0	2	
	LPA de Poitiers (86)	1078	Poste entier	0	1	
	LPA Montmorillon (86)	1081	Poste entier	0	1	
	LPA Thuré (86)	1088	Poste entier	0	1	
	LEGTPA Limoges Les Vaseix (87)	1079	Poste entier	0	2	
	LEGTPA Magnac Laval (87)	1080	Poste entier	0	1	
	LPA Saint Yrieix La Perche (87)	1084	Poste entier	0	1	
Occitanie	LEGTA Carcassonne (11)	1101	Poste entier	0	2	
	LEGTA Villefranche de Rouergue (12)	1115	Poste entier	0	1	
	LPA Saint Affrique (12)	1112	Poste entier	0	2	
	LEGTPA Nîmes (30)	1110	Poste entier	0	2	
	LEGTA Ondes (31)	1099	Poste entier	0	2	
	LEGTA Toulouse (31)	1113	Poste entier	0	1	
	LPA Mirande (32)	1108	Poste entier	0	1	
	LPA Riscle (32)	1109	Poste entier	0	1	
	Site d'Auch du LEGTA Auch Beaulieu Lavacant (32)	1098	Poste entier	0	1	
	LEGTA de l'Hérault (34)	1104	Poste entier	0	2	
	LPA Castelnau Le Lez (34)	1102	Poste entier	0	1	
	LPA de Pézenas (34)	1105	Poste entier	0	1	
	LEGTA Figeac (46)	1103	Poste entier	0	1	
	LPA Cahors (46)	1100	Poste entier	0	1	
	Site de La Canourgue du LEGTPA de la Lozère (48)	1106	Poste entier	0	1	
	Site de Saint Chély du LEGTPA de la Lozère (48)	1107	Poste entier	0	1	
	LEGTA Vic en Bigorre (65)	1114	Poste entier	0	2	
	LPA Rivesaltes (66)	1111	Poste entier	0	1	
	LPA Lavaur (81)	1116	Poste entier	0	1	
	LEGTPA de Montauban (82)	1117	Poste entier	0	1	
	LPA Moissac (82)	1118	Poste entier	0	1	
Pays de la Loire	LEGTA Saint Herblain (44)	1061	Poste entier	0	1	
	LEGTA Angers Le Fresne (49)	1055	Poste entier	0	2	
	LPA Montreuil Bellay (49)	1060	Poste entier	0	1	
	LEGTA Laval (53)	1058	Poste entier	0	1	
	LEGTA Le Mans (72)	1062	Poste entier	1	0	
	LEGTA Fontenay Le Comte (85)	1056	Poste entier	0	1	
	LEGTA Luçon Pétré (85)	1059	Poste entier	0	1	
	LEGTPA La Roche sur Yon (85)	1057	Poste entier	0	1	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	LEGTA Digne Carmejane (04)	1144	Poste entier	0	1	
	LPA des Calanques à Marseille (13)	1141	Poste entier	0	1	
	LPA Les Magnananelles Arcs sur Argens (83)	1145	Poste entier	0	1	
	LEGTA Carpentras (84)	1143	Poste entier	0	2	
	LPA Orange (84)	1142	Poste entier	0	1	
Guyane	LEGTPA de Macouria (973)	1149	Poste entier	1	0	
La Réunion	LEGTA Saint Paul (974)	1151	Poste entier	0	1	
	LPA Saint Joseph (974)	1150	Poste entier	0	1	
Martinique	LEGTA Croix Rivail (972)	1147	Poste entier	1	0	

Annexe B - secteur Education

Education et vie scolaire

CPE / Cons.Prin.Educ.

Région	Etablissement	N° poste	Valeur	V *	SV *	Précision
	LPA Le Robert (972)	1148	Poste entier	0	1	
Mayotte	Lycée Agricole de Mayotte (976)	1152	Poste entier	0	1	
Polynésie Française	LPA Opunohu (987)	1153	Poste entier	0	1	

Annexe B' - Liste des postes d'éducation offerts dans les lycées professionnels maritimes

Secteur Education					
CPE					
région	établissement	N°poste	V	SV	Précision
Bretagne	lycée pro maritime de Paimpol (22)	9054	1		
Bretagne	lycée pro maritime de Saint-Malo (35)	9055		1	
Bretagne	lycée pro maritime du Guilvinec (29)	9056		1	
Normandie	lycée pro maritime de Fécamp (76)	9057		1	
Normandie	lycée pro maritime de Cherbourg (50)	9058		1	
Nouvelle Aquitaine	lycée pro maritime de la rochelle (17)	9059		1	
Occitanie	lycée pro maritime de Sète (34)	9060		1	
Pays de la Loire	lycée pro maritime de Nantes (44)	9061		1	

Annexe C - Secteur enseignement supérieur

<i>PCEA, Agrégé</i>						
Région	Etablissement	N° poste	V	SV	Nombre de postes	Précisions
Auvergne-Rhône-Alpes	Vetagro-Sup Lyon		V		1	Biologie-écologie-santé
Pays de la Loire	École nationale vétérinaire, agro-alimentaire et de l'alimentation de Nantes (Oniris)		V		1	Biologie-écologie-santé
Bretagne	Institut Agro / Agrocampus Ouest - Rennes		V		1	Sciences et Vie de la Terre
Île-de-France	École nationale vétérinaire d'Alfort		V		1	Physique-Chimie
Occitanie	École nationale vétérinaire de Toulouse		V		1	Physique-Chimie
Île-de-France	École nationale vétérinaire d'Alfort		V		1	Anglais
<i>IPEF, PCEA, PLPA</i>						
Région	Etablissement	N° poste	V	SV	Nombre de postes	Précisions
Occitanie	ENSFEA			SV	1	Economie sociale et familiale
<i>PEPS, PCEA</i>						
Région	Etablissement	N° poste	V	SV	Nombre de postes	Précisions
Île-de-France	AgroParisTech		V		1	Education physique et sportive

Corps : PRAG ou PCEA - n° RenoiRH A2VAS00351 Catégorie : A+ ou A	
Professeur agrégé ou certifié affecté dans l'enseignement supérieur, Vetagro-sup Lyon, en charge des enseignements de Biologie-Écologie-Santé de la première année commune aux ENV Poste vacant, prise de fonctions 09-2021	
Présentation de l'environnement professionnel	<p>Les quatre établissements d'enseignement vétérinaire français (ENV Alfort, Oniris Nantes, Vetagro-sup Lyon et ENV Toulouse) sont des établissements d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Ces écoles ont décidé d'ouvrir, à la rentrée 2021, une nouvelle voie de recrutement, directement au baccalauréat via Parcoursup, associée à la mise en place d'une première année commune aux ENV.</p> <p>Les enseignements de cette nouvelle première année s'inscrivent dans le nouveau référentiel de compétences vétérinaires publié en 2017 et correspondent aux sciences de base indispensables à la formation vétérinaire, ce qui comprend de la chimie et des sciences physiques nécessaires pour comprendre les phénomènes naturels et biologiques, ainsi que les technologies associées.</p> <p>Afin d'assurer ces enseignements, chaque établissement de formation vétérinaire a ouvert, deux postes de professeur agrégé qui seront chargés, en coordination étroite entre eux et avec les Directions des Études et de la Vie Étudiante des écoles, d'en décliner le programme selon des méthodes pédagogiques novatrices faisant une grande part à la classe inversée et au numérique, pour stimuler le travail individuel et en groupe. Le présent poste s'inscrit dans ce cadre.</p>
Objectifs du poste	<p>L'enseignant à recruter s'intégrera au sein du département des Sciences Fondamentales. Il contribuera à l'enseignement de biochimie, de biologie cellulaire et de biologie des organismes prévus dans le programme. Il participera, dans la limite de son service, aux missions de tutorat des étudiants vétérinaires et pourra, en complément de ses obligations de service, développer des activités de recherche</p> <p>Le poste est basé à Marcy l'Etoile (69) et présente un grand intérêt pour un enseignant du secondaire ou de classe préparatoire aux grandes écoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il permet d'être confronté à un public homogène d'étudiants vétérinaires, très motivés ; - l'enseignement portera exclusivement sur des domaines ayant trait à des problèmes concrets issus du domaine de la santé animale et humaine ; - il permet d'exercer son potentiel créatif en appui des collègues agrégés et des enseignants-chercheurs des écoles vétérinaires ; - il permet enfin, le cas échéant, une intégration dans une équipe de recherche reconnue.
Description des missions à exercer ou des tâches à exécuter	<p>Mission d'enseignement :</p> <p>L'enseignant à recruter est amené à enseigner en première année, avec éventuellement une participation à l'enseignement vétérinaire dans les années ultérieures du cursus. Il sera chargé, notamment, d'avoir recours à des méthodes pédagogiques innovantes faisant largement appel au numérique, au travail personnel et à des travaux de groupe. Il ancrera son enseignement dans le socle du référentiel de diplôme, selon une approche « compétences », et s'attachera à le faire évoluer selon les principes de la démarche qualité en vigueur à Vetagro-Sup. Les obligations de service d'enseignement s'inscrivent dans le cadre du décret n° 93-461 du 25 mars 1993 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du second degré affectés dans les établissements d'enseignement supérieur</p> <p>Autres missions :</p> <p>L'enseignant participera à la coordination des enseignements, au tutorat des étudiants vétérinaires, à l'information des lycéens et contribuera aux épreuves spécifiques de recrutement. Il sera électeur et éligible dans les conseils institutionnels de l'établissement (conseil des enseignants, conseil de l'enseignement et de la vie étudiante, conseil d'administration), et pourra également, dans la mesure du temps disponible et après l'accord de la direction, intégrer une équipe de recherche de l'établissement.</p>
Champ relationnel	Étudiants, enseignants-chercheurs d'écoles vétérinaires, d'IUT et d'université, professeurs de BCPST, autres enseignants en charge de la première année dans les trois autres Écoles nationales vétérinaires (ENV).
Compétences liées au poste	La personne recrutée devra être titulaire de préférence d'un CAPES ou d'une agrégation de sciences de la vie, de la terre et de l'univers avec une forte affinité pour les sciences biologiques (secteurs A et B). Il devra également faire la preuve d'une appétence forte pour l'innovation pédagogique et pour l'usage du numérique en formation, notamment via un dispositif de classes inversées.
Pré-requis détachement	Conformément à la note de service annuelle (la dernière : n° 2019-185 du 30 décembre 2019) relative au détachement des personnels enseignants des premier et second degrés, d'éducation et psychologue de l'Éducation nationale auprès d'une administration ou d'un établissement public relevant de la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière ou dans le monde associatif, les personnels doivent justifier de l'exercice d'au moins deux années de services effectifs en qualité de titulaire pour bénéficier d'un détachement.
Rémunération	Au sein des établissements publics d'enseignement supérieur agricole, les PRAG, PRCE et PCEA conserveront la rémunération afférente à la grille indiciaire de leur corps et de leur grade. A cette rémunération, s'ajoutera une prime d'un montant de 1260 euros par an. Ainsi, un PRAG ou un PRCE, affecté dans les établissements publics d'enseignement supérieur agricole percevra la même rémunération qu'un professeur exerçant en université ou dans un établissement d'enseignement supérieur relevant du MESRI.
Régime de temps de travail	Pour les PRAG affectés au sein des établissements d'enseignement supérieur, l'obligation de service pour un temps complet est de 384 h par an.
Contact métier	- Pr Marc Gogny, chargé de mission CPI : marc.gogny(at)oniris-nantes.fr
Contact administratif	- Pr Luc Mounier, Directeur des Formations : luc.mounier(at)vetagro-sup.fr

Corps : PRAG ou PCEA - n° RenoIRH AZONI00341


Catégorie : A+ ou A

Professeur agrégé ou certifié affecté dans l'enseignement supérieur, Oniris Nantes, en charge des enseignements de Biologie-Écologie-Santé de la première année commune aux ENV

Poste vacant, prise de fonctions 09-2021

<p>Présentation de l'environnement professionnel</p>	<p>Les quatre établissements d'enseignement vétérinaire français (ENV Alfort, Oniris Nantes, Vetagro-sup Lyon et ENV Toulouse) sont des établissements d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Ces écoles ont décidé d'ouvrir, à la rentrée 2021, une nouvelle voie de recrutement, directement au baccalauréat via Parcoursup, associée à la mise en place d'une première année commune aux ENV.</p> <p>Les enseignements de cette nouvelle première année s'inscrivent dans le nouveau référentiel de compétences vétérinaires publié en 2017 et correspondent aux sciences de base indispensables à la formation vétérinaire, ce qui comprend de la chimie et des sciences physiques nécessaires pour comprendre les phénomènes naturels et biologiques, ainsi que les technologies associées.</p> <p>Afin d'assurer ces enseignements, chaque établissement de formation vétérinaire a ouvert, deux postes de professeur agrégé qui seront chargés, en coordination étroite entre eux et avec les Directions des Études et de la Vie Étudiante des écoles, d'en décliner le programme selon des méthodes pédagogiques novatrices faisant une grande part à la classe inversée et au numérique, pour stimuler le travail individuel et en groupe. Le présent poste s'inscrit dans ce cadre.</p>
<p>Objectifs du poste</p>	<p>L'enseignant à recruter s'intégrera au sein du département Biologie, Pharmacologie, Sciences des Aliments. Il contribuera à l'enseignement de biochimie, de biologie cellulaire et de biologie des organismes prévus dans le programme. Il participera, dans la limite de son service, aux missions de tutorat des étudiants vétérinaires et pourra, en complément de ses obligations de service, développer des activités de recherche</p> <p>Le poste est basé à Nantes (44) et présente un grand intérêt pour un enseignant du secondaire ou de classe préparatoire aux grandes écoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il permet d'être confronté à un public homogène d'étudiants vétérinaires, très motivés ; - l'enseignement portera exclusivement sur des domaines ayant trait à des problèmes concrets issus du domaine de la santé animale et humaine ; - il permet d'exercer son potentiel créatif en appui des collègues agrégés et des enseignants-chercheurs des écoles vétérinaires ; - il permet enfin, le cas échéant, une intégration dans une équipe de recherche reconnue.
<p>Description des missions à exercer ou des tâches à exécuter</p>	<p>Mission d'enseignement :</p> <p>L'enseignant à recruter est amené à enseigner en première année, avec éventuellement une participation à l'enseignement vétérinaire dans les années ultérieures du cursus. Il sera chargé, notamment, d'avoir recours à des méthodes pédagogiques innovantes faisant largement appel au numérique, au travail personnel et à des travaux de groupe. Il ancrera son enseignement dans le socle du référentiel de diplôme, selon une approche « compétences », et s'attachera à la faire évoluer selon les principes de la démarche qualité en vigueur à Oniris. Les obligations de service d'enseignement s'inscrivent dans le cadre du décret n° 93-461 du 25 mars 1993 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du second degré affectés dans les établissements d'enseignement supérieur</p> <p>Autres missions :</p> <p>L'enseignant participera à la coordination des enseignements, au tutorat des étudiants vétérinaires, à l'information des lycéens et contribuera aux épreuves spécifiques de recrutement. Il sera électeur et éligible dans les conseils institutionnels de l'établissement (conseil des enseignants, conseil de l'enseignement et de la vie étudiante, conseil d'administration), et pourra également, dans la mesure du temps disponible et après l'accord de la direction, intégrer une équipe de recherche de l'établissement.</p>
<p>Champ relationnel</p>	<p>Étudiants, enseignants-chercheurs d'écoles vétérinaires, d'IUT et d'université, professeurs de BCPST, autres enseignants en charge de la première année dans les trois autres Écoles nationales vétérinaires (ENV).</p>
<p>Compétences liées au poste</p>	<p>La personne recrutée devra être titulaire de préférence d'un CAPES ou d'une agrégation de sciences de la vie, de la terre et de l'univers avec une forte affinité pour les sciences biologiques (secteurs A et B). Il devra également faire la preuve d'une appétence forte pour l'innovation pédagogique et pour l'usage du numérique en formation, notamment via un dispositif de classes inversées.</p>
<p>Pré-requis détachement</p>	<p>Conformément à la note de service annuelle (la dernière : n° 2019-185 du 30 décembre 2019) relative au détachement des personnels enseignants des premier et second degrés, d'éducation et psychologue de l'Éducation nationale auprès d'une administration ou d'un établissement public relevant de la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière ou dans le monde associatif, les personnels doivent justifier de l'exercice d'au moins deux années de services effectifs en qualité de titulaire pour bénéficier d'un détachement.</p>
<p>Rémunération</p>	<p>Au sein des établissements publics d'enseignement supérieur agricole, les PRAG, PRCE et PCEA conserveront la rémunération afférente à la grille indiciaire de leur corps et de leur grade. A cette rémunération, s'ajoutera une prime d'un montant de 1260 euros par an. Ainsi, un PRAG ou un PRCE, affecté dans les établissements publics d'enseignement supérieur agricole percevra la même rémunération qu'un professeur exerçant en université ou dans un établissement d'enseignement supérieur relevant du MESRI.</p>
<p>Régime de temps de travail</p>	<p>Pour les PRAG affectés au sein des établissements d'enseignement supérieur, l'obligation de service pour un temps complet est de 384 h par an.</p>
<p>Contact métier</p>	<p>- Pr Marc Gogny, chargé de mission CPI : marc.gogny(at)oniris-nantes.fr</p>
<p>Contact administratif</p>	<p>- Amaël Dupard, DRH : amael.dupard(at)oniris-nantes.fr</p>

Professeur en Science et Vie de la Terre (agrégé ou certifié)

<p>N° de poste RENOIRH : A2ACO00356 Catégorie : A Corps : Professeur agrégé (PRAG) ou Professeur certifié (PRCE) Emploi-type : RMM RenoirH – AGRESREF04 Chargé.e d'enseignement dans l'enseignement supérieur agricole</p>	
<p>Poste vacant</p>	
<p>Présentation de l'environnement professionnel</p> 	<p>L'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INESAAE) a un statut d'EPSCP Grand Etablissement (Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel). Il regroupe 900 agents et 3000 étudiants.</p> <p>L'INESAAE est structuré en deux écoles internes : Montpellier SupAgro et Agrocampus Ouest.</p> <p>Le poste se situe à l'école interne Agrocampus Ouest, sur le site de Rennes</p> <p>Pour en savoir plus : www.agrocampus-ouest.fr</p>
<p>Objectifs du poste</p>	<p>Réaliser et coordonner les enseignements de Science et Vie de la Terre au sein d'Agrocampus Ouest, site de Rennes, dans le cadre du cycle préparatoire L1-L2 de la spécialité d'ingénieur en agro-alimentaire.</p>
<p>Description des missions à exercer ou des tâches à exécuter</p>	<p>Service statutaire d'enseignement et d'encadrement de 384 heures équivalent TD à répartir selon 4 missions</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Mission 1 : Enseigner dans le cursus d'ingénieur en agro-alimentaire</u> <ul style="list-style-type: none"> • Piloter et dispenser les enseignements de SVT dans le cycle préparatoire d'Agrocampus Ouest • Evaluer les compétences et connaissances acquises ➤ <u>Mission 2 : Assurer la veille et l'animation autour des contenus des enseignements de SVT</u> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer une veille sur l'enseignement de la SVT dans l'enseignement supérieur, en particulier au sein du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et dans les classes préparatoires BCPST (biologie, chimie, physique et sciences de la terre) • Coordonner l'articulation de l'ensemble des enseignements de SVT du cycle préparatoire sur le campus de Rennes d'Agrocampus Ouest ➤ <u>Mission 3 : Mener une réflexion sur l'ingénierie pédagogique des enseignements de SVT et des interactions avec les autres disciplines</u> ➤ <u>Mission 4 : S'impliquer dans la vie collective de l'établissement</u> <ul style="list-style-type: none"> • Participer aux réunions de service et de coordination des enseignements du cycle préparatoire en lien avec la Direction des Formation et de la Vie Etudiante • Contribuer au développement du cycle préparatoire à l'échelle d'Agrocampus Ouest • Participer à la vie de l'établissement

	<p><u>Service envisagé :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Cursus Agro-Alimentaire : Biologie cellulaire et moléculaire ; Biologie animale ; Physiologie animale ; Biologie végétale ; Physiologie végétale ➤ Cursus Agro-Alimentaire/Agronomie/Master/Apprentis : Remises à niveau ➤ Projets transversaux des cursus agro-alimentaires et agronomes : UE Démarche scientifique ; UE Conduite de projets innovants ; Projets L3/M1 en Agro-Alimentaire
Champ relationnel du poste	<p>L'emploi est localisé à Rennes.</p> <p>L'agent sera placé sous l'autorité hiérarchique de Françoise NAU, Directrice du Département Productions Animales, Agro-Alimentaire et Nutrition</p>
Compétences liées au poste	<p style="text-align: center;">Savoirs et savoir-faire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intérêt et ouverture sur l'innovation en matière de pédagogie - Intérêt pour une approche appliquée de la SVT dans un cycle préparatoire intégré d'une école d'ingénieurs <p style="text-align: center;">Savoir-être</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité à travailler en équipe - Excellent relationnel et capacité à s'intégrer dans des équipes d'enseignement pluridisciplinaires et interdisciplinaires - Grande capacité d'adaptation et ouverture d'esprit
Personnes à contacter	<p>Métier : Mme Françoise NAU – Directrice du Département Productions Animales, Agro-Alimentaire et Nutrition (P3AN) Francoise.nau@agrocampus-ouest.fr 02 23 48 55 80</p> <p>Administratif : M. Fortuné DEMBI - Responsable développement RH 02 23 48 57 94</p> <p style="text-align: center;">EMPLOI OUVERT UNIQUEMENT OUVERT AUX TITULAIRES</p> <p>Dépôt des candidatures par messagerie uniquement à : recrutement@agrocampus-ouest.fr</p> <ul style="list-style-type: none"> - CV, nommé CV nommé NOM Prénom - lettre de motivation, nommé LM NOM Prénom
Modalités de recrutement	
Cadre réservé à une publication au fil de l'eau ou à la PEP	Date de prise de fonctions : 01/09/2021

Corps PRAG ou PCEA - n° RenoIRH : A2ALF00246

Catégorie : A+ ou A

Professeur agrégé ou certifié affecté dans l'enseignement supérieur, École nationale vétérinaire d'Alfort, en charge des enseignements de Physique et Chimie de la première année commune aux ENV

Poste vacant, prise de fonctions 09-2021

Présentation de l'environnement professionnel	<p>Les quatre établissements d'enseignement vétérinaire français (ENV Alfort, Oniris Nantes, Vetagro-sup Lyon et ENV Toulouse) sont des établissements d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Ces écoles ont décidé d'ouvrir, à la rentrée 2021, une nouvelle voie de recrutement, directement au baccalauréat via Parcoursup, associée à la mise en place d'une première année commune aux ENV.</p> <p>Les enseignements de cette nouvelle première année s'inscrivent dans le nouveau référentiel de compétences vétérinaires publié en 2017 et correspondent aux sciences de base indispensables à la formation vétérinaire, ce qui comprend de la chimie et des sciences physiques nécessaires pour comprendre les phénomènes naturels et biologiques, ainsi que les technologies associées.</p> <p>Afin d'assurer ces enseignements, chaque établissement de formation vétérinaire a ouvert, deux postes de professeur agrégé qui seront chargés, en coordination étroite entre eux et avec les Directions des Études et de la Vie Étudiante des écoles, d'en décliner le programme selon des méthodes pédagogiques novatrices faisant une grande part à la classe inversée et au numérique, pour stimuler le travail individuel et en groupe. Le présent poste s'inscrit dans ce cadre.</p>
Objectifs du poste	<p>L'enseignant intégrera le département Sciences Biologiques et Pharmaceutiques. Il contribuera à l'enseignement de physique appliquée aux sciences vétérinaires, de chimie générale et de chimie organique prévus dans le programme. Il participera, dans la limite de son service, aux missions de tutorat des étudiants vétérinaires et pourra, en complément de ses obligations de service, développer des activités de recherche.</p> <p>Le poste est basé à Maisons-Alfort (94) et présente un grand intérêt pour un enseignant du secondaire ou de classe préparatoire aux grandes écoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • il permet d'être confronté à un public homogène d'étudiants vétérinaires, très motivés ; • l'enseignement portera exclusivement sur des domaines ayant trait à des problèmes concrets issus du domaine de la santé animale et humaine ; • il permet d'exercer son potentiel créatif en appui des collègues agrégés et des enseignants-chercheurs des écoles vétérinaires ; • il permet enfin, le cas échéant, une intégration dans une équipe de recherche reconnue.
Description des missions à exercer ou des tâches à exécuter	<p>Mission d'enseignement :</p> <p>L'enseignant à recruter est amené à enseigner en première année, avec éventuellement une participation à l'enseignement vétérinaire dans les années ultérieures du cursus. Il sera chargé, notamment, d'avoir recours à des méthodes pédagogiques innovantes faisant largement appel au numérique, au travail personnel et à des travaux de groupe. Il ancrera son enseignement dans le socle du référentiel de diplôme, selon une approche « compétences », et s'attachera à le faire évoluer selon les principes de la démarche qualité en vigueur à l'EnvA. Les obligations de service d'enseignement s'inscrivent dans le cadre du décret n° 93-461 du 25 mars 1993 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du second degré affectés dans les établissements d'enseignement supérieur</p> <p>Autres missions :</p> <p>L'enseignant participera à la coordination des enseignements, au tutorat des étudiants vétérinaires, à l'information des lycéens et contribuera aux épreuves spécifiques de recrutement. Il sera électeur et éligible dans les conseils institutionnels de l'établissement (conseil des enseignants, conseil de l'enseignement et de la vie étudiante, conseil d'administration), et pourra également, dans la mesure du temps disponible et après l'accord de la direction, intégrer une équipe de recherche de l'établissement.</p>
Champ relationnel	<p>Étudiants, enseignants-chercheurs d'écoles vétérinaires, d'IUT et d'université, professeurs de BCPST, autres enseignants en charge de la première année dans les trois autres Écoles nationales vétérinaires (ENV).</p>
Compétences liées au poste	<p>La personne recrutée devra être titulaire de préférence d'un CAPES ou d'une agrégation de physique-chimie avec une forte affinité pour la chimie. Il devra également faire la preuve d'une appétence forte pour l'innovation pédagogique et pour l'usage du numérique en formation, notamment via un dispositif de classes inversées.</p>
Pré-requis détachement	<p>Conformément à la note de service annuelle (la dernière : n° 2019-185 du 30 décembre 2019) relative au détachement des personnels enseignants des premier et second degrés, d'éducation et psychologue de l'Éducation nationale auprès d'une administration ou d'un établissement public relevant de la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière ou dans le monde associatif, les personnels doivent justifier de l'exercice d'au moins deux années de services effectifs en qualité de titulaire pour bénéficier d'un détachement.</p>
Rémunération	<p>Au sein des établissements publics d'enseignement supérieur agricole, les PRAG, PRCE et PCEA conserveront la rémunération afférente à la grille indiciaire de leur corps et de leur grade. A cette rémunération, s'ajoutera une prime d'un montant de 1260 euros par an. Ainsi, un PRAG ou un PRCE, affecté dans les établissements publics d'enseignement supérieur agricole percevra la même rémunération qu'un professeur exerçant en université ou dans un établissement d'enseignement supérieur relevant du MESRI.</p>
Régime de temps de travail	<p>Pour les PRAG affectés au sein des établissements d'enseignement supérieur, l'obligation de service pour un temps complet est de 384 h par an.</p>
Contact métier Contact administratif	<p>- Pr Marc Gogny, chargé de mission : marc.gogny(at)oniris-nantes.fr - Pr Henry Chateau, directeur des Formations, EnvA : henry.chateau(at)vet-alfort.fr</p>

Professeur agrégé ou certifié affecté dans l'enseignement supérieur, École nationale vétérinaire de Toulouse, en charge des enseignements de Physique et Chimie de la première année commune aux ENV

Poste vacant, prise de fonctions 09-2021

<p>Présentation de l'environnement professionnel</p>	<p>Les quatre établissements d'enseignement vétérinaire français (ENV Alfort, Oniris Nantes, Vetagro-sup Lyon et ENV Toulouse) sont des établissements d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Ces écoles ont décidé d'ouvrir, à la rentrée 2021, une nouvelle voie de recrutement, directement au baccalauréat via Parcoursup, associée à la mise en place d'une première année commune aux ENV.</p> <p>Les enseignements de cette nouvelle première année s'inscrivent dans le nouveau référentiel de compétences vétérinaires publié en 2017 et correspondent aux sciences de base indispensables à la formation vétérinaire, ce qui comprend de la chimie et des sciences physiques nécessaires pour comprendre les phénomènes naturels et biologiques, ainsi que les technologies associées.</p> <p>Afin d'assurer ces enseignements, chaque établissement de formation vétérinaire a ouvert, deux postes de professeur agrégé qui seront chargés, en coordination étroite entre eux et avec les Directions des Études et de la Vie Étudiante des écoles, d'en décliner le programme selon des méthodes pédagogiques novatrices faisant une grande part à la classe inversée et au numérique, pour stimuler le travail individuel et en groupe. Le présent poste s'inscrit dans ce cadre.</p>
<p>Objectifs du poste</p>	<p>L'enseignant intégrera le département Sciences Biologiques et Fonctionnelles. Il contribuera à l'enseignement de physique appliquée aux sciences vétérinaires, de chimie générale et de chimie organique prévus dans le programme. Il participera, dans la limite de son service, aux missions de tutorat des étudiants vétérinaires et pourra, en complément de ses obligations de service, développer des activités de recherche.</p> <p>Le poste est basé à Toulouse (31) et présente un grand intérêt pour un enseignant du secondaire ou de classe préparatoire aux grandes écoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • il permet d'être confronté à un public homogène d'étudiants vétérinaires, très motivés ; • l'enseignement portera exclusivement sur des domaines ayant trait à des problèmes concrets issus du domaine de la santé animale et humaine ; • il permet d'exercer son potentiel créatif en appui des collègues agrégés et des enseignants-chercheurs des écoles vétérinaires ; • il permet enfin, le cas échéant, une intégration dans une équipe de recherche reconnue.
<p>Description des missions à exercer ou des tâches à exécuter</p>	<p>Mission d'enseignement :</p> <p>L'enseignant à recruter est amené à enseigner en première année, avec éventuellement une participation à l'enseignement vétérinaire dans les années ultérieures du cursus. Il sera chargé, notamment, d'avoir recours à des méthodes pédagogiques innovantes faisant largement appel au numérique, au travail personnel et à des travaux de groupe. Il ancrera son enseignement dans le socle du référentiel de diplôme, selon une approche « compétences », et s'attachera à le faire évoluer selon les principes de la démarche qualité en vigueur à l'EnvT. Les obligations de service d'enseignement s'inscrivent dans le cadre du décret n°93-461 du 25 mars 1993 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du second degré affectés dans les établissements d'enseignement supérieur</p> <p>Autres missions :</p> <p>L'enseignant participera à la coordination des enseignements, au tutorat des étudiants vétérinaires, à l'information des lycéens et contribuera aux épreuves spécifiques de recrutement. Il sera électeur et éligible dans les conseils institutionnels de l'établissement (conseil des enseignants, conseil de l'enseignement et de la vie étudiante, conseil d'administration), et pourra également, dans la mesure du temps disponible et après l'accord de la direction, intégrer une équipe de recherche de l'établissement.</p>
<p>Champ relationnel</p>	<p>Étudiants, enseignants-chercheurs d'écoles vétérinaires, d'IUT et d'université, professeurs de BCPST, autres enseignants en charge de la première année dans les trois autres Écoles nationales vétérinaires (ENV).</p>
<p>Compétences liées au poste</p>	<p>La personne recrutée devra être titulaire de préférence d'un CAPES ou d'une agrégation de physique-chimie avec une forte affinité pour la chimie. Il devra également faire la preuve d'une appétence forte pour l'innovation pédagogique et pour l'usage du numérique en formation, notamment via un dispositif de classes inversées.</p>
<p>Pré-requis détachement</p>	<p>Conformément à la note de service annuelle (la dernière : n° 2019-185 du 30 décembre 2019) relative au détachement des personnels enseignants des premier et second degrés, d'éducation et psychologue de l'Éducation nationale auprès d'une administration ou d'un établissement public relevant de la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière ou dans le monde associatif, les personnels doivent justifier de l'exercice d'au moins deux années de services effectifs en qualité de titulaire pour bénéficier d'un détachement.</p>
<p>Rémunération</p>	<p>Au sein des établissements publics d'enseignement supérieur agricole, les PRAG, PRCE et PCEA conserveront la rémunération afférente à la grille indiciaire de leur corps et de leur grade. A cette rémunération, s'ajoutera une prime d'un montant de 1260 euros par an. Ainsi, un PRAG ou un PRCE, affecté dans les établissements publics d'enseignement supérieur agricole percevra la même rémunération qu'un professeur exerçant en université ou dans un établissement d'enseignement supérieur relevant du MESRI.</p>
<p>Régime de temps de travail</p>	<p>Pour les PRAG affectés au sein des établissements d'enseignement supérieur, l'obligation de service pour un temps complet est de 384 h par an.</p>
<p>Contact métier Contact administratif</p>	<p>- Pr Marc Gogny, chargé de mission : marc.gogny(at)oniris-nantes.fr - Pr Caroline Lacroux, directrice des Etudes et de la Vie Etudiante, EnvT : caroline.lacourx(at)envt.fr</p>

Ministère de l'Agriculture de l'Alimentation

**École nationale vétérinaire d'Alfort
7 avenue du Général de Gaulle, 94704 Maisons-Alfort cedex**

Professeur agrégé/certifié en Anglais

<p>Corps : PRAG ou PCEA N° RenoiRh : A2ALF00104 Catégorie : A ou A+</p>	
<p>Poste vacant, prise de fonctions : septembre 2021</p>	
<p>Présentation de l'environnement professionnel</p>	<p>L'École nationale vétérinaire d'Alfort (EnvA) est un établissement public administratif d'enseignement supérieur et de recherche relevant du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, qui entretient des liens forts avec son environnement scientifique et universitaire (ANSES, INRA, UPEC, INSERM...). Elle forme près de 700 élèves répartis en 5 promotions. Les enseignements interviennent sur deux sites : à Maisons-Alfort (Val-de-Marne) et au Centre d'Imagerie et de Recherche sur les Affections Locomotrices Equines (CIRALE) à Goustranville (Calvados). Installée sur un site de 10 hectares, elle fonctionne grâce à 400 personnels enseignants-chercheurs, administratifs et techniques titulaires et contractuels. Son budget annuel s'établit à environ 20 millions d'euros.</p>
<p>Objectifs du poste</p>	<p>L'anglais vétérinaire est enseigné dans les écoles nationales vétérinaires (ENV) françaises depuis 1997 et a été progressivement développé au sein des ENV dans les premières années du cursus. Les compétences relatives à l'utilisation de l'anglais dans un contexte vétérinaire figurent dans deux des huit macro-compétences du Référentiel d'activité professionnelle et de compétences à l'issue des études vétérinaires : « communiquer » et « agir en scientifique ».</p> <p>L'anglais est la langue des sciences médicales, et la très grande majorité des articles scientifiques vétérinaires qui paraissent dans des revues à comité de lecture sont publiés en anglais. Mais la variété de l'offre en langue anglaise concerne également les webinaires, les conférences ou d'autres supports, et inclut des formations en présentiel. Dans ce contexte, l'objectif de la formation en anglais vétérinaire est de permettre à chaque étudiant d'une part de comprendre tout type de ressources vétérinaires en langue anglaise et d'appliquer ces ressources dans sa vie professionnelle.</p>

	<p>future sans se sentir freiné par la barrière de la langue ; d'autre part, dans le cadre de la mobilité internationale imposée au cours du cursus, de pouvoir s'insérer avec confiance dans une structure anglophone si l'opportunité s'en présente.</p> <p>Comme dans toutes les autres disciplines fondamentales et clinique, l'enseignement en anglais dispensé à l'EnvA est entièrement inscrit dans une approche compétences, et repose sur des objectifs d'apprentissage hiérarchisés. L'enseignement est actuellement assuré par une enseignante titulaire, secondée par une enseignante vacataire. La charge d'enseignement va s'accroître en septembre 2021 avec la mise en place de la première année post-bac au sein du cursus des ENV. D'autre part, le projet de développer des enseignements vétérinaires en anglais (cours de type « EMILE ») nécessite un appui d'enseignants d'anglais dans le cadre d'un partenariat interdisciplinaire à construire. Dans un tel contexte, il semble indispensable que les enseignements en anglais soient dispensés par deux enseignants titulaires dont les missions d'enseignement et de services rendus soient inscrites dans la durée, avec une vision prospective à moyen et long termes.</p>
<p>Description des missions à exercer</p>	<p>Département : Département des Sciences Biologiques et Pharmaceutiques (DSBP, Pr Loïc Desquilbet)</p> <p>Unité pédagogique : Management, Communication, et Outils Scientifiques (Dr Geneviève Marignac)</p> <p style="text-align: center;">Activités d'enseignement</p> <p>La personne recrutée dispensera en formation initiale des enseignements de langue de spécialité Anglais vétérinaire, au sein des quatre premières années (parmi les six) du nouveau cursus vétérinaire, incluant la première année post-bac. Plus spécifiquement, elle créera le contenu pédagogique de son enseignement au sein de la première année du cursus, en dispensant la totalité des enseignements. Elle dispensera ses enseignements des deuxième et troisième années du cursus en collaboration avec l'enseignante déjà en poste, notamment au sein des Unités de Compétences (UC) « Communication et réglementation dans la profession vétérinaire » et « Anglais professionnel et Simulation de gestion d'entreprise » en deuxième année, et au sein des UC « Anglais professionnel et Découverte de la pratique Libérale » et « Communication professionnelle, scientifique, et interpersonnelle » en troisième année du nouveau cursus.</p>

	<p>La personne recrutée participera à la création et à la mise à jour du contenu pédagogique de l'ensemble des TD en collaboration avec l'enseignante déjà en poste, ainsi qu'à l'évaluation des compétences des étudiants, et ce dans une démarche Qualité (notamment une évaluation des compétences s'appuyant sur les objectifs d'apprentissage hiérarchisés). Enfin, elle s'investira dans les projets en cours ou à développer (notamment l'organisation de conférences en lien avec la profession vétérinaire).</p> <p style="text-align: center;">Autres activités et services rendus à la communauté</p> <p>La personne recrutée s'investira pleinement dans les activités transversales et pédagogiques du Département d'affectation (DSBP), et s'assurera de la validation de l'acquisition des compétences en anglais vétérinaire. Elle aura par ailleurs une démarche proactive dans l'amélioration continue de ses contenus pédagogiques proposés aux étudiants, en s'aidant notamment des retours de la part des étudiants dans leurs évaluations des UC. Elle devra s'intéresser au domaine vétérinaire pour pouvoir produire des contenus d'enseignement adaptés à la formation professionnalisante.</p>
<p>Compétences liées au poste</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La personne recrutée, agrégée ou certifiée, devra avoir une expérience préalable d'enseignement et une motivation pour l'enseignement de langue de spécialité. Elle devra être familière de l'approche actionnelle à mettre en œuvre, et comprendre la spécialisation de la langue anglaise dans toutes ses dimensions (lexicales, discursives, grammaticales et culturelles). • La personne recrutée devra avoir une expérience d'enseignement en anglais dans le domaine médical. • Une expérience d'enseignement dans le supérieur (secteur LANSAD) serait un plus.
<p>Contacts</p>	<p>Chef du Département, Pr Loïc DESQUILBET : loic.desquilbet@vet-alfort.fr Direction des Ressources Humaines, Mme Sarah SEROUSSI : drh@vet-alfort.fr</p>

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Ecole Nationale Supérieure de Formation de l'Enseignement Agricole de Toulouse-Auzeville
2, route de Narbonne BP 22687 31326 CASTANET-TOLOSAN

Dénomination du poste proposé : Enseignant-formateur en Sciences Economiques Sociales et de Gestion : Economie Sociale et Familiale

N° du poste : A2EFA00106	
Catégorie : A - PLPA, PCEA, IPEF	
Poste vacant –	
Présentation de l'environnement professionnel	L'Ecole Nationale Supérieure de Formation pour l'Enseignement Agricole (ENSFEA) de Toulouse est un établissement public d'enseignement supérieur du ministère en charge de l'Agriculture. Elle a pour mission, au plan national, la formation professionnelle de tous les enseignants de l'enseignement agricole public et privé et d'autres cadres de l'enseignement agricole. Pour répondre aux nouvelles règles de formation et de recrutement des professeurs de l'enseignement secondaire et technique, l'ENSFEA propose un Master d'Enseignement, Education et Formation, MEEF. L'ENSFEA prépare également à des diplômes de Licence et d'autres Masters en collaboration avec des universités. Elle réalise des missions d'appui aux établissements d'enseignement technique agricole et des missions de production de ressources éducatives au sein du DNA (Dispositif National d'Appui) en lien avec les politiques éducatives du MAA. Enfin, l'ENSFEA conduit des recherches en sciences de l'éducation, en sciences humaines et sociales et dans les sciences du vivant et agronomiques.
Objectifs du poste	L'enseignant.e recruté.e aura une activité de formateur en Economie Sociale et Familiale (ESF) dans le cadre du projet global de formation de l'ENSFEA
Description des missions à exercer ou des tâches à exécuter	L'enseignant.e recruté.e : - interviendra dans le cadre du MEEF dans les UE relatives à l'ESF et la didactique de l'ESF mais aussi des UE du tronc commun - interviendra dans la formation initiale des enseignants issus des concours réservés, internes et listes d'aptitudes dans les domaines de l'ESF et de la didactique de l'ESF ; - animera des stages de formation continue nationaux ou régionaux - participera au dispositif national d'appui à l'enseignement technique en particulier dans les actions relatives à l'ESF (ex : rénovations de diplômés, accompagnement d'établissements sur site à la mise en place d'actions innovantes ; GAP ESF...)
Champ relationnel du poste	Equipe de formateurs en ESF et didactiques de l'ESF. Equipe pédagogique pluridisciplinaire de formateurs et d'enseignants chercheurs en sciences de l'éducation, sciences humaines et sociales, sciences économiques et de gestion, et sciences du vivant et agronomiques. Publics d'apprenants en formation initiale (étudiants, stagiaires, réservés/internes) et continue (enseignants en poste principalement)
Compétences liées au poste	Aptitudes pédagogiques en ESF reconnues. Avoir été conseiller pédagogique de stagiaires en formation, avoir assuré des fonctions d'animation pédagogique au sein de projets ou réseaux d'innovation pédagogique serait apprécié, Connaissance du système de l'enseignement agricole Aptitudes à travailler en équipe disciplinaire et pluridisciplinaire au sein de collectif de formation, d'appui et de recherche. Etre ouvert.e et/ou familiarisé.e aux démarches de recherche.
Personnes à contacter	<u>Pour tout renseignement pédagogique :</u> Sylvie VALENTIN - directrice-adjointe de l'ENSFEA - tél 05.61.75.32.32 Anne LAURENT - responsable du service de la formation initiale des agents de l'Etat – tél : 05.61.75.32. 32 <u>Pour tout renseignement administratif et organisationnel :</u> Chantal GUIRAUD - Service des Ressources Humaines – tél. : 05 61 75 34 01 rh.ensfea@educagri.fr

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

AgroParisTech

Campus de Paris Claude Bernard

16 rue Claude Bernard

75005 Paris

Enseignant en éducation physique et sportive

N° de poste RENOIRH : A2APT00452 N° du poste : Catégorie : A Emploi type RMM : AGRESREF04 - Chargée/ Chargé d'enseignement dans l'enseignement supérieur agricole	
Poste vacant	
Présentation de l'environnement professionnel	<p>AgroParisTech, établissement d'enseignement supérieur et de recherche, conduit deux missions principales : la formation (ingénieurs, masters, docteurs et formation continue) et la production et diffusion de connaissances.</p> <p>AgroParisTech est implanté sur 8 centres dont 4 en Ile-de-France, 3 en région et 1 en Guyane. Les quatre centres franciliens ont vocation à être regroupés à Palaiseau à l'horizon 2022.</p> <p>Le poste proposé est situé à la direction de l'enseignement et de la vie étudiante (DEVE) sur le site Claude Bernard avec des déplacements sur les autres sites franciliens. A terme, le poste sera basé sur le site de Palaiseau.</p>
Objectifs du poste	<p>L'enseignant d'éducation physique et sportive titulaire, certifié ou agrégé, détaché auprès du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, assurera l'enseignement de plusieurs disciplines sportives et encadrera les activités de l'association sportive. Il aura des missions d'animation et de coordination de projet pédagogique au sein d'une équipe d'enseignants d'EPS titulaires et vacataires, ainsi que du bureau de l'association sportive.</p>
Description des missions à exercer ou des tâches à exécuter	<p><u>Enseignement et encadrement des étudiants :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Organiser l'apprentissage et l'évaluation des disciplines proposées par l'Ecole (escalade, plongée, rugby, football, Basket, volley, handball, musculation, natation, danses, fitness, yoga...) et tout autre APSA nouvellement mise à la programmation, auprès des étudiant.es de 1^{ère} année et 2^{ème} année du cursus ingénieur AgroParisTech pour lesquels la pratique du sport est obligatoire.- Encadrer des étudiant.es de 3^{ème} année du cursus ingénieur AgroParisTech, du cursus des Master, Doctorats pour qui la pratique sportive est facultative.- Encadrer des championnats et activités FFSU : gestion et animation des équipes, accompagnement en compétition. <p><u>Animation et coordination :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Coordination administrative : membre d'une équipe pédagogique et, travail en synergie avec les collègues des autres centres.- Coordination pédagogique des vacataires : recrutement, définition des objectifs et suivi.- Animation, coordination de l'Association sportive définition des orientations et nouveaux projets, organisation d'événement ponctuels (stages, tournois...) <p>- Organisation pédagogique :</p> <ul style="list-style-type: none">• Mise en place de l'emploi du temps• Information et communication auprès des étudiants• Constitution des groupes par activité• Validation et évaluation du sport dans le parcours de formation des

étudiants 1ère année et 2ème année (Collecte des notes semestrielles, validation des modules, organisation des rattrapages)
 Concertation avec la direction des études et de la pédagogie (DEP)

- Organisation et encadrement de stages hors horaires scolaires
- Organisation et encadrement d'événements : rencontres inter écoles, tournois inter promotions.

Activités administratives :

Gestion et suivi des vacataires

Gestion et suivi du budget des activités associatives

Apprécier la recherche de financement pour mener les projets

- Suivi des vacances des vacataires jusqu'au paiement,
- Etablissement et suivi du budget de l'association sportive, comptabilité de l'association
- Réservation des locaux hors établissement, négociation et rédaction et suivi des conventions d'utilisation
- Relations avec les organismes externes : FFSU, bailleurs d'installations, municipalités, ...
- Recherche de financement : constitution de dossiers auprès de l'ANS, recherche de subventions (Ville de Paris, Région Ile de France...)

Divers

-Gestion du matériel et des équipements

-Suivi des accidents en coopération avec le service juridique

-Représentation de l'établissement dans les groupes de travail externes : Groupe Activités Physiques et Sportives de la Conférence des grandes écoles, ParisTech (établissement de partenariats et mise en place d'équipes communes avec des écoles voisines...), représentation de l'établissement dans le projet Saclay sur les activités sportives

Champ relationnel du poste

Etudiants
 Enseignants de sport

Compétences liées au poste

Savoirs	Savoir-faire
<p>Qualités pédagogiques et connaissance du cursus</p> <p>-Savoir construire des séquences d'enseignement et des situations propices à l'apprentissage.</p> <p>-Savoir conduire les activités tout en préservant des conditions d'apprentissage efficace pour tous les étudiants</p> <p>-Connaître les Activités Physiques et Sportives suivantes : escalade, plongée, rugby, football, Basket, volley, handball, musculation, natation, danses, fitness, yoga...). Le rugby et sports de raquette serait un plus.</p> <p>-Maitrise des outils de bureautique</p>	<p>-Savoir travailler en équipe</p> <p>-Savoir mener un projet en équipe</p> <p>-Sens de l'organisation, rigueur, initiative et autonomie</p>

Personnes à contacter

-Fanny Mernizi-Joncart, adjointe à la directrice de l'enseignement et de la vie étudiante - Tel : 01 44 08 17 54 - Mèl : fanny.mernizi-joncart@agroparistech.fr

-Agnès Holl-Nicaud, directrice de l'enseignement et de la vie étudiante - Tel : 01 44 08 72 02 - Mèl : agnes.holl-nicaud@agroparistech.fr

-Vanessa Soutenare, Gestionnaire RH - Tel : 01 44 08 18 57- Mèl : vanessa.soutenare@agroparistech.fr

-Sophie Couzinet, chargée de recrutement à la DRH - Tel : 01 44 08 72 02 - Mèl : recrutement@agroparistech.fr